

73^e rapport de gestion 1980

Table des matières

A. Problèmes principaux et politique de la Banque nationale	
1. Environnement international _____	5
2. Evolution de la conjoncture en Suisse _____	6
3. Principes de la politique menée par la Banque nationale _____	7
B. Evolution de l'économie internationale	
1. Conjoncture générale _____	10
2. Evolution monétaire _____	11
3. Coopération monétaire internationale _____	14
C. Evolution de l'économie suisse	
1. Conjoncture générale _____	16
2. Approvisionnement en monnaie _____	23
3. Evolution du marché monétaire _____	26
4. Evolution des taux d'intérêt _____	29
5. Marché des changes et évolution des cours _____	33
6. Crédits et bilans bancaires _____	35
7. Marché des capitaux _____	38
8. Exportations de capitaux soumises à autorisation _____	40
D. Mesures monétaires et conjoncturelles _____	43
E. Opérations de la Banque nationale	
1. Opérations propres _____	50
2. Services rendus _____	62
3. Administration et résultats _____	65
F. Autorités et personnel de la Banque _____	74
G. Tableaux	
1. Situations périodiques _____	82
2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 _____	84
3. Taux de l'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis 1936 _____	92
H. Liste des membres des organes de surveillance et de direction _____	94

A. Problèmes principaux et politique de la Banque nationale

1. Environnement international

Si l'évolution de l'économie mondiale est encore demeurée favorable au cours des premiers mois de 1980, un ralentissement de l'expansion s'est produit à partir du deuxième trimestre. Il est apparu tout d'abord au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, puis s'est étendu progressivement à la plupart des pays occidentaux industrialisés. Pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE, la croissance réelle du produit national brut, qui avait atteint 3,3% en 1979, n'a guère dépassé 1% l'année suivante.

Ralentissement de la conjoncture au deuxième trimestre ...

Deux éléments principaux ont affecté l'évolution de l'économie mondiale: un niveau élevé d'inflation, qui s'est encore aggravé en 1980, et des augmentations des prix du pétrole qui, en termes réels, ont été du même ordre de grandeur que celles qui étaient intervenues durant les années 1973 et 1974. Ces deux éléments ont créé un climat d'insécurité, qui a découragé aussi bien l'investissement que la consommation et réduit ainsi les possibilités d'expansion économique.

... sous l'effet d'une inflation croissante et d'une hausse des prix du pétrole

L'inflation, le déséquilibre de la balance des revenus et le déficit budgétaire de l'Etat n'ont laissé à de nombreux pays qu'une faible marge de manœuvre en matière de politique économique. Il est apparu toujours plus clairement que les politiques de relance ne permettaient pas de résoudre durablement les problèmes actuels de l'économie. Aussi maints pays ont-ils tenté, malgré des signes de récession, de modérer la croissance de la masse monétaire et des dépenses publiques.

Politiques économiques restrictives

Dans quelques pays, des voix se sont élevées pour exiger un assouplissement de la politique économique en raison de l'accroissement du chômage. Un tel changement de cap aurait cependant rendu aléatoire le succès de la lutte contre l'inflation; il aurait aussi semé le doute quant à l'orientation future de la politique économique, ce qui aurait eu des effets négatifs sur la croissance. En outre, les disparités dans l'évolution économique des pays occidentaux se seraient accentuées, provoquant des tensions dans les relations de change.

Assouplissement de la politique souhaité, mais pas souhaitable

Les variations des cours de change ont été plus marquées en 1980 que l'année précédente, mais aucun mouvement de caractère incontrôlé, comparable aux désordres qu'on avait connus en 1978, ne s'est produit. Deux éléments ont contribué à une évolution ordonnée des cours de change: les banques centrales étaient constamment prêtes à intervenir de concert sur les marchés des changes, si cela s'avérait nécessaire, et la politique monétaire des principaux pays était axée uniformément sur la lutte contre l'inflation.

Variations plus marquées des cours de change

La configuration des balances des paiements a subi d'importantes modifications en 1980, sous l'effet des hausses des prix pétroliers et des disparités dans l'évolution conjoncturelle. Pour les pays de l'OCDE, le déficit global de la balance des revenus a passé de 35 milliards de dollars en 1979 à 75 milliards environ l'année suivante. Les déficits de la République fédérale et du Japon représentaient en-

Déséquilibres accrus des balances des paiements

semble près d'un tiers de ce chiffre global. La balance des Etats-Unis et celle du Royaume-Uni se sont soldées par un excédent. Le surplus des pays exportateurs de pétrole a encore augmenté dans des proportions importantes, alors que les autres pays en développement ont dû accroître leur endettement.

2. Evolution de la conjoncture en Suisse

Conjoncture
généralement
favorable

L'évolution de l'économie suisse a encore été réjouissante en 1980. Le produit national brut a progressé d'environ 3% en termes réels, et a ainsi retrouvé son niveau de l'année 1974. Le taux moyen de l'inflation a certes augmenté par rapport à l'année précédente, mais est demeuré l'un des plus faibles au monde. En outre, le plein-emploi a été assuré.

Reprise des
investissements

La politique monétaire menée ces dernières années a certainement contribué à cette évolution. Après une période de croissance contrôlée de la masse monétaire, qui avait duré près de cinq ans, les troubles survenus sur les marchés des changes à l'automne de 1978 avaient conduit l'institut d'émission à accroître considérablement l'expansion monétaire. L'impulsion ainsi donnée a stimulé l'essor de l'économie, au prix toutefois d'une accélération de l'inflation. Par la suite, les liquidités excédentaires ont été réduites avec modération, et les taux d'intérêts sont restés relativement bas. Cette situation a favorisé une reprise des investissements. La croissance a été particulièrement forte dans le secteur de la construction, qui a bénéficié de surcroît d'un rattrapage de la demande; en 1980, les taux d'expansion ont été encore supérieurs à ceux de l'année précédente. Les premiers signes de ralentissement ne sont apparus que vers la fin de l'année. Dans la construction de villas, l'activité intense qui régnait a amorcé un ralentissement au cours de l'année.

Augmentation de la
consommation

L'accélération de la croissance économique a entraîné une progression du revenu disponible des ménages et, partant, une augmentation de la consommation privée.

Les dépenses du secteur public n'ont donné aucune impulsion à la conjoncture. En raison des mesures d'économie, l'accroissement réel des dépenses courantes de l'Etat et des assurances sociales a été modeste.

Renforcement de
la position concurrentielle
de l'industrie
d'exportation

L'année 1980 a démontré une fois encore combien les facteurs extérieurs influencent fortement l'évolution de l'économie suisse. Pondéré en fonction des exportations, le cours moyen du franc a fléchi quelque peu en termes nominaux. La hausse des prix ayant été moins forte qu'à l'étranger, la position concurrentielle de l'économie suisse s'est renforcée. Il en est résulté, au premier semestre surtout, un accroissement marqué des exportations.

Durant la seconde moitié de l'année, le ralentissement de la conjoncture mondiale a produit ses effets. La demande étrangère a faibli, et la concurrence internationale s'est accentuée. Au début, l'industrie chimique et certaines branches des industries du textile et de l'habillement ont ressenti davantage cette évolution que les producteurs de biens d'investissement. Cependant, le recul des entrées de commandes n'a guère influé sur la production et l'emploi, car l'industrie disposait encore de carnets de commandes bien garnis. En 1980, l'expansion des exportations s'est accélérée par rapport à l'année précédente et a été supérieure à la croissance moyenne du commerce mondial.

Fléchissement de la croissance des exportations au second semestre

L'évolution générale de l'économie a entraîné une augmentation vigoureuse des importations, qui a contribué à alourdir fortement le déficit commercial. La balance des revenus – corrigée des mouvements particuliers de la position «métaux précieux» – s'est soldée, pour la première fois depuis 1965, par un déficit estimé à 0,5 milliard de francs; en 1979, elle avait encore enregistré un excédent de 4 milliards.

Forte augmentation des importations

Déficit de la balance des revenus

Au cours de l'année 1980, des tensions sont apparues sur le marché du travail, au fur et à mesure que l'expansion s'accélérait. Les salaires réels ont progressé en moyenne de 1%.

Tensions sur le marché du travail

Les prix à la consommation ont augmenté de 4,4% durant l'année, contre 5,2% en 1979. La hausse des prix a été presque aussi forte pour les biens suisses que pour ceux d'origine étrangère, puisqu'elle s'est inscrite à 4,3% pour les premiers et à 4,8% pour les seconds. En 1979, le renchérissement avait résulté essentiellement de la hausse des prix des biens importés.

Renchérissement des produits suisses et étrangers

3. Principes de la politique menée par la Banque nationale

Durant l'automne de 1978, la Banque nationale avait augmenté la masse monétaire bien au delà de l'objectif qu'elle s'était fixé, afin de corriger l'évolution des cours de change. Les liquidités excédentaires ont été résorbées progressivement l'année suivante. Il était dès lors possible de revenir à une politique de contrôle de l'expansion monétaire. En accord avec le Conseil fédéral, la Direction générale a de nouveau défini un objectif de croissance monétaire pour l'année 1980. Toutefois, l'objectif se référait à la base monétaire, qui comprend les billets en circulation et les avoirs que l'économie détient en comptes de virements à la Banque nationale, et non, comme précédemment, à la masse monétaire M_1 , formée du numéraire en circulation et des dépôts à vue du public. En fixant un objectif d'expansion monétaire, l'institut d'émission entendait de nouveau démontrer clairement son intention de maintenir à moyen terme l'augmentation de

Objectif d'expansion monétaire pour 1980

la masse monétaire en rapport avec les possibilités de croissance réelle de l'économie suisse. Pour 1980, il était prévu d'accroître la base monétaire de 4%.

Le choix de la base monétaire comme objectif

Le choix d'un objectif défini par rapport à la base monétaire plutôt qu'à la masse monétaire M_1 n'impliquait aucun changement fondamental de la politique monétaire. Il résultait de l'impossibilité qu'il y avait de prévoir avec une précision satisfaisante l'évolution de la demande de francs suisses. Il était apparu en effet que la demande de monnaie pouvait varier à court terme en fonction des anticipations en matière de cours de change, mais que ce phénomène ne pouvait faire l'objet d'estimations suffisamment exactes. La définition d'un objectif en termes de base monétaire devait ainsi permettre de limiter le risque d'une réaction erronée de la politique monétaire à des variations de la masse monétaire M_1 dues à l'évolution des cours de change.

Un objectif pour M_1 aurait stimulé l'inflation

L'année 1980 a confirmé la justesse de cette conception. La masse monétaire M_1 a diminué beaucoup plus fortement qu'on ne le prévoyait à la fin de 1979. Si l'objectif d'expansion monétaire avait été défini par rapport à M_1 , il aurait fallu accroître la base monétaire bien au delà de ce qui était envisagé. Les tendances inflationnistes et la dépréciation du franc auraient ainsi été beaucoup plus marquées que cela n'a été le cas effectivement.

L'objectif monétaire représente une ligne directrice, non une norme absolue

L'objectif de croissance monétaire fixé pour 1980 n'était pas considéré comme une norme absolue, mais comme une ligne directrice qu'il convenait de suivre tant que les conditions ne changeaient pas fondamentalement. Au début de l'année, l'expansion de la base monétaire est demeurée inférieure à l'objectif, en raison de la faiblesse du franc suisse. Il s'agissait d'éviter que le franc ne baisse davantage, et d'empêcher que les poussées inflationnistes ne se renforcent.

Expansion de la base monétaire inférieure à l'objectif

Au second semestre de l'année, l'évolution des cours de change a été plus calme, et les pressions sur le franc suisse se sont atténuées. Néanmoins, la croissance de la base monétaire n'a pas atteint l'objectif fixé. Cela tenait pour une part à l'augmentation minimale de la circulation des billets. Après la hausse des taux à court terme et la levée de l'interdiction de rémunérer et de l'intérêt négatif, des billets thésaurisés jusque-là ont été remis dans les circuits bancaires. L'encaisse des banques s'est accrue d'autant et, de ce fait, il n'a pas été nécessaire d'augmenter la base monétaire dans la mesure envisagée initialement.

Levée des mesures de sauvegarde de la monnaie

L'évolution du cours du franc suisse et le calme qui a régné sur les marchés des changes ont permis de lever les dernières mesures de lutte contre l'afflux de fonds étrangers. Le Conseil fédéral et la Banque nationale ont ainsi respecté l'engagement qu'ils avaient pris de supprimer dans les meilleurs délais possibles les mesures faussant le libre jeu du marché.

La révision des dispositions régissant les exportations de capitaux reflète également la conviction que les forces du marché sont le meilleur instrument de régulation des mouvements internationaux de capitaux. En libéralisant ces dispositions, la Banque nationale cherche à obtenir, dans toute la mesure du possible, que les opérations en francs suisses réalisées jusqu'ici à l'étranger passent dorénavant par la Suisse. Elle n'entend assurément pas favoriser l'internationalisation du franc. Elle reste en effet opposée à toute utilisation du franc suisse pour des opérations qui n'ont pas un lien économique ou monétaire direct avec notre pays.

Libéralisation des opérations en francs suisses

Pour 1981, un objectif d'expansion de la base monétaire a de nouveau été fixé. D'entente avec le Conseil fédéral, la Direction générale a annoncé qu'elle envisageait d'augmenter la base monétaire de 4% en 1981. Ce taux de croissance est légèrement supérieur à l'expansion monétaire visée à plus long terme. Il se justifie cependant, dans la mesure où les prévisions sur l'évolution de la conjoncture internationale sont particulièrement difficiles pour 1981.

Objectif d'expansion monétaire fixé de nouveau à 4% pour 1981

B. Evolution de l'économie internationale

1. Conjoncture générale

Tendances au ralentissement dans la plupart des pays industrialisés

Les hausses successives du prix des produits pétroliers et la politique monétaire restrictive mise en œuvre dans divers pays industrialisés, en raison du niveau élevé de l'inflation, ont influé sur la conjoncture internationale en 1980. Les termes de l'échange se sont détériorés pour la plupart des pays importateurs de pétrole, et les transferts de revenus vers les pays membres de l'OPEP ont augmenté considérablement. Au cours de l'année, la conjoncture s'est affaiblie dans tous les pays de l'OCDE; le recul n'a cependant pas eu partout la même ampleur et n'est pas intervenu simultanément. L'expansion du commerce international, qui s'était encore accélérée jusqu'au mois de mars, a diminué à partir du deuxième trimestre sous l'effet du fléchissement de la conjoncture. Dans les pays industrialisés, l'inflation et le chômage ont souvent dépassé, en moyenne annuelle, les chiffres des années précédentes. En outre, l'écart entre les taux nationaux de renchérissement s'est accentué.

Evolution encore favorable au premier trimestre

Au cours des trois premiers mois de l'année, la conjoncture a encore évolué de façon satisfaisante bien que, dans la plupart des pays industrialisés, les taux d'inflation aient atteint des niveaux très élevés, proches de ceux de 1974. L'affaiblissement conjoncturel s'est amorcé au deuxième trimestre. La récession est apparue d'abord aux Etats-Unis, puis au Canada et au Royaume-Uni. Dans les autres pays de l'OCDE, la croissance réelle du produit national brut s'est ralentie.

Etats-Unis

Le produit national brut réel, qui avait encore légèrement augmenté au début de l'année aux Etats-Unis, a diminué à un rythme annuel de 9,6% au deuxième trimestre. Le recul a été causé avant tout par la hausse spectaculaire des taux d'intérêt qu'ont entraînée les mesures monétaires décidées en mars 1980, notamment le contingentement des crédits.

L'activité économique a repris quelque peu au cours du second semestre. Sur l'ensemble de l'année toutefois, le produit national brut a stagné. La récession du deuxième trimestre a été trop brève pour permettre une baisse du taux d'inflation, qui s'est élevé à 13,5% en moyenne annuelle.

Japon

Au Japon, la croissance économique s'est ralentie au deuxième semestre. Ce pays a cependant mieux surmonté que d'autres les effets négatifs du second choc pétrolier. En dépit du fléchissement observé pendant la seconde moitié de 1980, la croissance réelle du produit national brut, supérieure à 5%, s'est presque maintenue à son niveau de l'année précédente. Les prix à la consommation ont augmenté de 8% et les prix de gros, plus fortement encore. La balance japonaise des revenus s'est soldée par un déficit de 10,8 milliards de dollars, contre 8,8 milliards en 1979. Toutefois, une certaine amélioration est intervenue durant le second semestre, et la balance a même été équilibrée au dernier trimestre de l'année.

En République fédérale d'Allemagne, l'économie a subi les effets du repli de la conjoncture internationale et de la politique monétaire restrictive. Le déficit de la balance des revenus a passé de 5,5 milliards de dollars en 1979 à 15 milliards environ en 1980. La croissance réelle du produit national brut n'a été que de 1,8% sur l'ensemble de l'année. L'affaiblissement de la conjoncture a contribué à modérer l'inflation au second semestre; en moyenne annuelle, le renchérissement s'est chiffré à 5,5%. Le nombre de chômeurs, en revanche, représentait 4,5% de la population active à la fin de l'année.

République fédérale
d'Allemagne

Dans la seconde partie de l'année, la conjoncture a aussi faibli en France et en Italie. Dans ces deux pays, la lutte contre l'inflation s'est heurtée à des difficultés. La hausse des prix s'est accélérée malgré une augmentation sensible du chômage. De 1979 à 1980, la croissance réelle du produit national brut est revenue de 5% à 3,7% en Italie, et de 3,3% à 1,6% en France.

France et Italie

Le Royaume-Uni est le pays qui a subi, depuis le deuxième trimestre, la récession la plus marquée. Le produit national brut a diminué de 2,3% en termes réels, alors que le taux de chômage est monté à 9% à la fin de l'année. En moyenne annuelle, l'inflation a été plus forte qu'en 1979; le rythme de la hausse des prix s'est toutefois ralenti au cours du second semestre. La balance des revenus s'est améliorée en raison de la récession. Le déficit de 3,9 milliards de dollars enregistré l'année précédente a fait place à un excédent de quelque 5,5 milliards en 1980.

Forte récession au
Royaume-Uni

2. Evolution monétaire

Les pays industrialisés ont connu pour la plupart une forte inflation et un déficit extérieur considérable. Aussi les autorités monétaires ont-elles été contraintes de maintenir ou d'accentuer le caractère restrictif de leur politique monétaire.

Au cours de l'automne de 1979, le Système de Réserve Fédérale avait décidé de gérer la masse monétaire en agissant sur les réserves obligatoires des banques et non, comme précédemment, en influant principalement sur les taux d'intérêt. Le changement de stratégie visait à mieux contrôler l'évolution de la masse monétaire et, partant, à maîtriser l'inflation. Ces efforts ont réussi dans la mesure où la croissance des agrégats monétaires a correspondu généralement aux objectifs fixés. En dépit de cette politique monétaire restrictive, l'inflation est restée forte. Un léger apaisement de la tendance des prix n'est apparu que vers la fin de 1980. Le changement du mode de gestion de la masse monétaire a provoqué une hausse des taux d'intérêt et une amplification de leurs fluctuations. Le rendement des fonds fédéraux a passé de 14% au mois de janvier à 19% en avril; tombé

Conséquences de la
nouvelle stratégie
monétaire des
Etats-Unis

à 9% au mois de juillet, il est remonté à 19% vers la fin de l'année. Les autres taux du marché monétaire ont suivi une évolution analogue.

Politique de taux d'intérêt élevés en République fédérale et au Japon

En vue d'enrayer un exode de capitaux dû aux différences de taux d'intérêt et de diminuer les pressions inflationnistes, les autorités monétaires de la République fédérale d'Allemagne et du Japon ont progressivement accentué le caractère restrictif de leur politique monétaire. Au cours du premier semestre, la Banque du Japon a relevé à plusieurs reprises son taux d'escompte; en République fédérale, ce taux a atteint son niveau le plus élevé de l'après-guerre.

Pendant l'été, la baisse des taux américains et le fléchissement conjoncturel ont amené une certaine détente sur les marchés monétaires. Les autorités japonaises ont assoupli l'encadrement du crédit et abaissé le taux de l'escompte, tandis que la Banque fédérale d'Allemagne a réduit les réserves obligatoires des banques et le taux des avances sur nantissement, sans modifier toutefois le taux officiel de l'escompte. Malgré ces allègements, la politique monétaire est restée restrictive dans l'un et l'autre pays. Au Japon, le taux de croissance de la masse monétaire M_2 était, à la fin de l'année, au-dessous de l'objectif fixé; en République fédérale, le taux d'expansion de la base monétaire se situait, à la même date, à la limite inférieure de la fourchette choisie comme objectif pour 1980.

Incertitude quant à la politique monétaire du Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, la croissance de la masse monétaire M_3 a nettement dépassé l'objectif visé par les autorités. Toutefois, l'évolution de la base monétaire, comme la forte hausse des taux d'intérêt, indique que la politique monétaire a eu un caractère restrictif.

Maintien de l'encadrement du crédit en France

Les autorités monétaires françaises ont poursuivi leur politique de lutte contre l'inflation par l'encadrement du crédit bancaire. Elles sont parvenues à éviter que le taux d'expansion de la masse monétaire M_2 ne dépasse la limite de 11 % fixée comme objectif.

Fluctuations plus marquées des cours de change ...

En 1980, les fluctuations des cours de change ont été plus fortes qu'en 1979, mais il n'y a pas eu de perturbations monétaires comparables à celles de 1978. La confiance dans le dollar américain s'est nettement raffermie. Grâce à leurs interventions coordonnées sur les marchés des changes, les banques centrales ont pu empêcher tout mouvement extrême des cours.

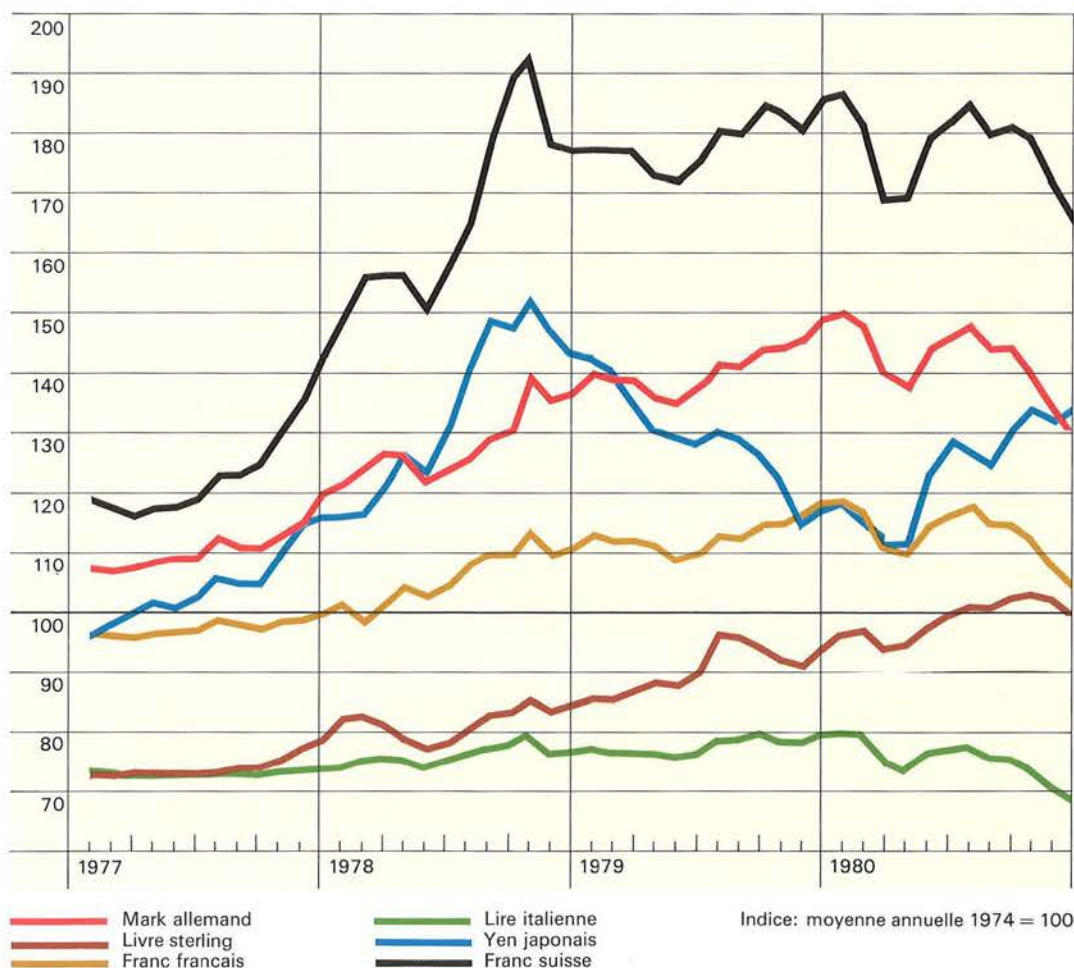
... directement liées aux variations des écarts entre les taux d'intérêt nationaux

Les fluctuations des cours de change ont eu pour cause première l'évolution différenciée des taux d'intérêt nationaux. Alors que les taux à court terme ont subi des mouvements d'une ampleur exceptionnelle aux Etats-Unis, les variations ont été moins fortes dans d'autres pays. De ce fait, les écarts entre les taux se sont profondément modifiés pendant l'année. Ils ont provoqué des déplacements massifs de capitaux, qui ont influé à leur tour sur les cours de change. Ainsi, par exemple, le dollar a fluctué entre fr. 1,56 et fr. 1,88 sur le marché suisse.

En tant que monnaie internationale de réserve, le mark a été particulièrement sensible aux variations des écarts entre les taux d'intérêt. Au second semestre, il a faibli par rapport aux autres monnaies du Système monétaire européen (SME). Cette évolution peut s'expliquer par le fait que les opérations d'arbitrage sur les taux d'intérêt pouvaient s'effectuer sans grand risque, en raison de la faible probabilité d'un ajustement des cours-pivots au sein du SME. Le déficit de la balance des revenus a également contribué au fléchissement du mark.

Mark allemand

Evolution de quelques monnaies par rapport au dollar des Etats-Unis



Le cours de la livre sterling est resté orienté à la hausse en 1980, en dépit du niveau élevé de l'inflation et de la situation économique défavorable. La levée des contrôles restreignant les mouvements de capitaux n'a pas non plus conduit à un

Livre sterling

affaiblissement de la livre. La fermeté de celle-ci s'explique surtout par le niveau relativement haut de l'intérêt au Royaume-Uni, et par l'évolution favorable de la balance des revenus, dont l'excédent a été supérieur à celui de tout autre pays industrialisé.

Yen La chute du yen, qui durait depuis une année et demie, a été stoppée au mois d'avril par des mesures monétaires rigoureuses. Un certain redressement est intervenu par la suite, notamment grâce à des apports de capitaux de pays membres de l'OPEP. Pondéré en fonction des exportations, le cours moyen du yen est monté de 17,5% jusqu'à la fin de l'année. Au Japon également, de nouveaux pas ont été faits dans la voie d'une libéralisation des échanges commerciaux et des opérations sur devises.

Lire La lire a baissé fortement au cours du deuxième trimestre. Des rumeurs laissant prévoir un ajustement des cours-pivots de la lire ont persisté jusqu'à ce que la Banque d'Italie prenne des mesures restrictives au troisième trimestre. Au second semestre, le cours de la monnaie italienne a fléchi néanmoins, aussi bien par rapport au dollar qu'en moyenne pondérée. Ce recul s'explique à la fois par le déficit de la balance des revenus, par le niveau élevé de l'inflation et par des perspectives économiques défavorables.

Franc français Le franc français, par contre, est resté stable. Son cours moyen, pondéré en fonction des exportations, n'a guère varié durant l'année. Vis-à-vis du dollar, la monnaie française a évolué comme le mark et le franc suisse, ses fluctuations ayant été toutefois d'une ampleur moindre.

3. Coopération monétaire internationale

Aucun ajustement des cours-pivots dans le cadre du SME

Depuis la création du Système monétaire européen, les monnaies participantes ont fait preuve d'une plus grande stabilité. Grâce à des interventions sur les marchés des changes et à des ajustements de l'offre de monnaie, les cours ont été maintenus, en 1980, à l'intérieur des marges de fluctuation fixées sans qu'il ait été nécessaire de modifier les cours-pivots.

Harmonisation difficile des politiques de stabilisation au sein du SME

L'écart important entre les taux d'inflation nationaux des pays membres des Communautés européennes prouve que ces pays ne sont pas parvenus jusqu'ici à harmoniser leurs politiques monétaires et fiscales. Les résultats plutôt modestes des efforts entrepris dans ce sens – ainsi que certaines considérations d'ordre politique – expliquent l'ajournement du passage de la phase de mise en œuvre à la phase d'institutionnalisation du SME, qui devait avoir lieu deux ans après l'entrée en vigueur du Système.

En 1980, le franc français a été presque constamment la monnaie la plus forte au sein du SME. A l'opposé, le franc belge, le mark et la couronne danoise ont été tour à tour la monnaie la plus faible; au cours du deuxième semestre, ce rôle est revenu à la lire italienne, dont la marge de fluctuation, fixée à $\pm 6\%$, dépasse sensiblement celle des autres monnaies. La livre sterling, qui ne participe pas au SME, a enregistré durant l'année 1980 des fluctuations plus fortes que celles des autres monnaies communautaires.

Le franc français a été presque constamment la monnaie la plus forte du SME

Au sein du FMI, les discussions ont porté surtout sur les problèmes liés au financement des déficits importants des balances des revenus. Les pays en développement ont présenté un vaste catalogue de revendications qui, si elles étaient acceptées, changeraient fondamentalement le caractère du FMI. Compte tenu des difficultés que soulèvera le financement des déficits, les possibilités de crédit offertes par le FMI ont été élargies. Durant une période de trois ans, les pays membres pourront recourir annuellement à des crédits équivalant au maximum à 200% de leur quote-part. En outre, il a été décidé de créer un fonds de péréquation des intérêts pour les crédits que les pays en développement les plus pauvres obtiennent dans le cadre de la «facilité Witteveen».

Le FMI préoccupé par les déséquilibres des balances des revenus

A long terme, le FMI entend recourir surtout au relèvement des quotes-parts des pays membres pour financer l'accroissement de ses crédits. Cependant, il envisage aussi d'emprunter des fonds auprès de pays dont la balance des revenus est excédentaire, et de faire appel aux marchés des capitaux. L'augmentation des quotes-parts décidée en 1978, dans le cadre de la septième révision générale, a été finalement approuvée après une longue procédure de ratification et doit entrer en vigueur en 1981. Une huitième révision générale est en préparation.

En vue de rendre les droits de tirage spéciaux (DTS) plus attrayants, le nombre des monnaies qui forment le panier servant au calcul de la valeur du DTS a été ramené, depuis le 1^{er} janvier 1981, de 16 à 5 (dollar, mark, franc français, livre sterling et yen). Cette simplification facilite la couverture de positions en DTS sur les marchés des changes. Parallèlement à d'autres institutions, la Banque nationale suisse et la Banque mondiale ont obtenu du FMI le statut «d'autres détenteurs» de DTS.

Attrait accru des DTS

C. Evolution de l'économie suisse

1. Conjoncture générale

Forte augmentation de la croissance réelle

En 1980, l'économie suisse a atteint le point culminant du cycle conjoncturel entamé avec la reprise de 1979. Selon les estimations, le produit national brut a augmenté de 3% en termes réels, contre 2,5% en 1979, et d'un peu plus de 5% en valeur nominale, contre 4,6% l'année précédente.

L'économie dans son ensemble, mais surtout le secteur de la construction, a bénéficié, au début de 1980 notamment, de la forte expansion monétaire des deux années antérieures. L'évolution modérée des cours de change a facilité la tâche de l'industrie d'exportation. Comme, par ailleurs, le climat conjoncturel favorable a stimulé la consommation, les conditions étaient réunies pour que l'économie suisse connaisse un taux de croissance élevé, mais aussi une accélération de la hausse des prix. Au second semestre, le ralentissement de la conjoncture à l'étranger a entraîné une baisse des entrées de commandes, qui n'a toutefois affecté la production et l'emploi que dans des cas particuliers.

Accroissement de la production industrielle

Au début de l'année, les capacités techniques disponibles ont permis une adaptation rapide de la production à l'accroissement de la demande intérieure et étrangère. La production industrielle a augmenté fortement, notamment au premier semestre où son taux d'accroissement a atteint 8,4% par rapport à la période correspondante de 1979. Au second semestre, ce taux s'est inscrit à 2,3%. L'industrie des machines et appareils ainsi que l'industrie graphique ont enregistré une croissance de la production supérieure à la moyenne.

Consommation privée

Expansion accélérée de la consommation

La consommation des ménages a été beaucoup plus forte qu'en 1979. La sécurité accrue de l'emploi, l'augmentation du nombre de personnes occupées et la hausse des revenus disponibles ont contribué à cette expansion.

Consommation de biens

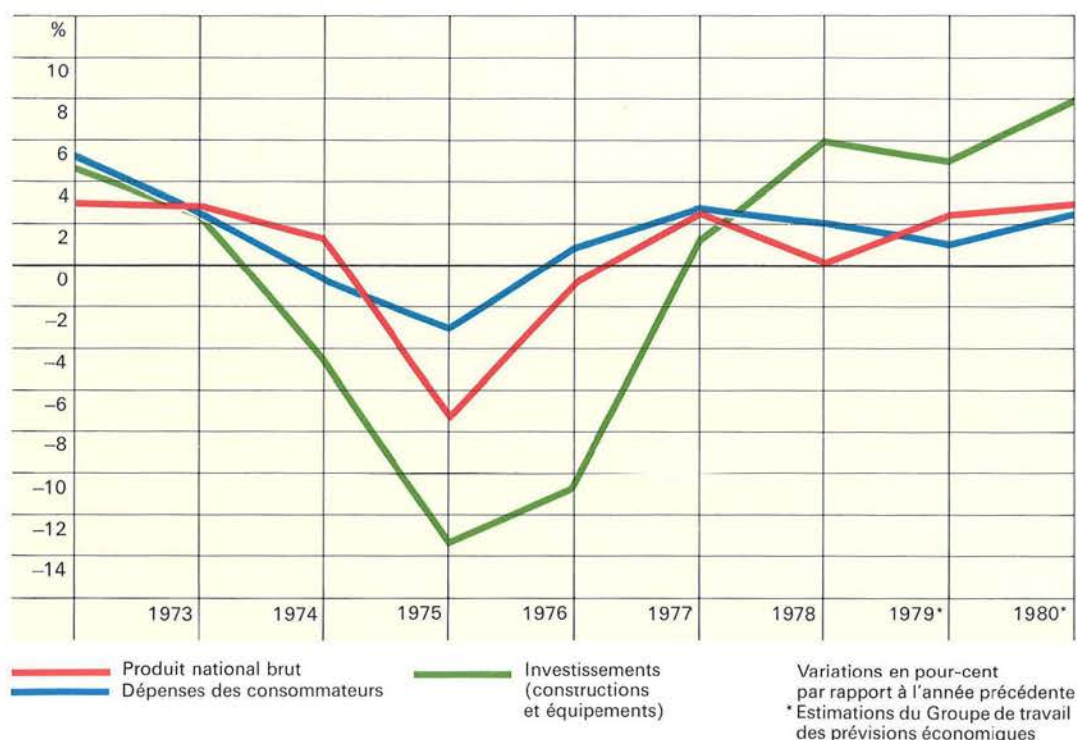
Le chiffre d'affaires du commerce de détail – dont les services sont exclus – a progressé de 7,3% en valeur nominale et de 2% en termes réels par rapport à l'année précédente. Les ventes de vêtements et de textiles notamment ont augmenté dans une mesure relativement forte. Bien que la construction de villas ait connu un essor vigoureux, les importations de biens destinés à l'aménagement du logement se sont accrues de 0,4% seulement, demeurant ainsi au niveau élevé observé en 1979. Après avoir atteint des chiffres records les années précédentes, les importations d'automobiles ont diminué de 3,3%.

Bonne année pour le tourisme

Grâce à une saison d'hiver particulièrement favorable, l'année a été bonne pour l'industrie touristique. Le nombre de nuitées dans les hôtels et les établissements de cure s'est élevé de 12%. L'évolution des prix et des cours de change

a eu des effets positifs puisque les nuitées d'hôtes étrangers se sont accrues de 17,7%, alors que celles de clients suisses ont augmenté de 5,2%. L'afflux de touristes en provenance de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis a progressé nettement.

Taux de croissance du produit national brut en valeur réelle



Investissement, construction et production industrielle

L'activité dans le secteur de la construction, déjà forte en 1979, s'est encore intensifiée. Malgré le relèvement des taux hypothécaires intervenu au printemps, les conditions de financement sont restées favorables.

Nouvel essor dans le secteur de la construction

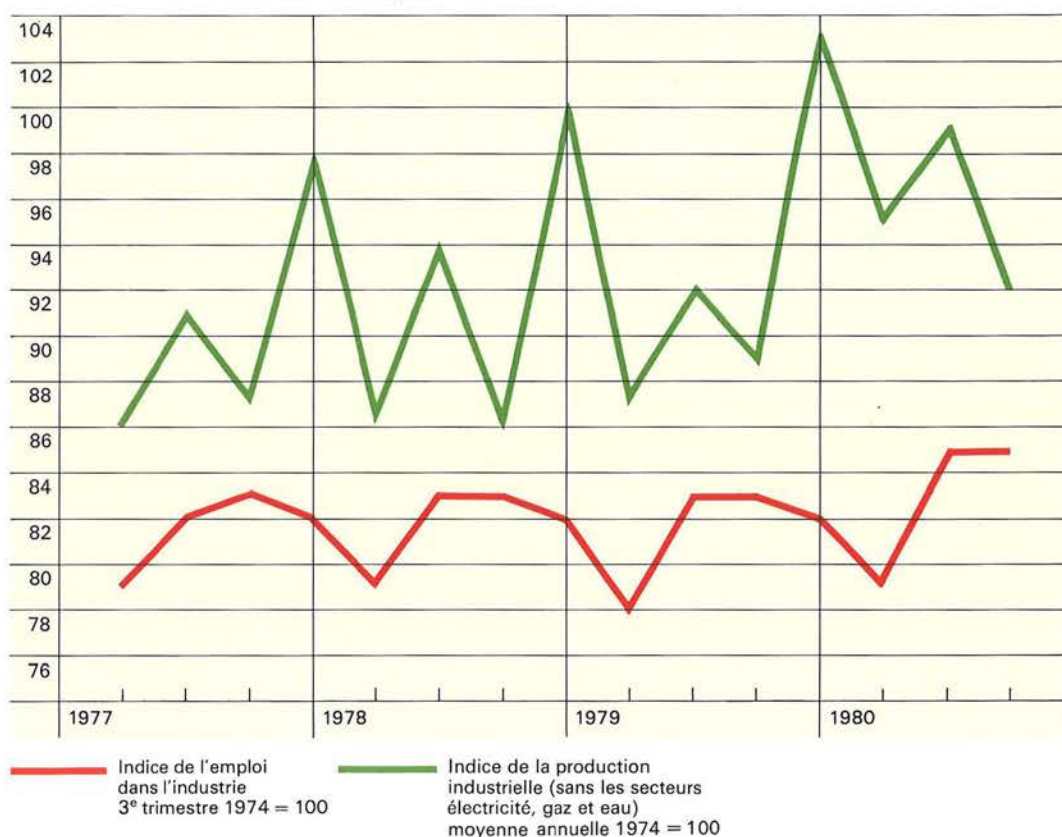
Le nombre de logements terminés a atteint 40 000 unités en chiffre rond, ce qui correspond à peu près aux besoins à moyen terme. Le déplacement de la demande vers les maisons familiales s'est poursuivi, bien que la tendance se soit atténuée. La construction de logements a été extrêmement importante dans les communes de banlieue. Par contre, le nombre de logements terminés dans les 92 villes a diminué de 1,3%, revenant ainsi à 11 883. Le recul a été particulière-

Production de logements conforme aux besoins à moyen terme

Nouvelle diminution
des logements
vacants

ment marqué dans les cinq grandes villes. Comme l'année précédente, le nombre de logements vacants a baissé dans les communes de plus de 2 000 habitants; le 1^{er} décembre, il se chiffrait à 12 895.

Production industrielle et emploi



Investissements
accrus de l'industrie ...

Comme l'industrie et l'artisanat avaient différé certains investissements pendant la récession, un rattrapage de la demande s'est produit en 1980. L'évolution favorable des bénéficiaires, au moins dans certaines branches, et l'amélioration des perspectives de ventes ont contribué à la nette augmentation des investissements. La nécessité de diversifier les sources d'énergie, de rationaliser la production et de recourir à de nouvelles technologies a eu des effets analogues. Au second semestre toutefois, les perspectives économiques sont apparues moins favorables pour 1981, et les entrées de commandes d'origine intérieure ont fléchi dans l'industrie des machines.

L'industrie a investi surtout dans la construction. Par rapport à 1979, l'importance des constructions nouvelles a augmenté, alors que celle des transformations a diminué. Les projets de construction indiquent que le volume moyen des constructions tend à s'accroître.

... notamment dans le domaine de la construction

Les commandes du secteur public n'ont pas contribué à l'essor des investissements. Les efforts consentis par les collectivités publiques pour limiter leurs dépenses, et le niveau déjà élevé du développement des infrastructures ont entraîné une stagnation de la demande publique dans le secteur de la construction. La diminution des dépenses de la Confédération et des communes a compensé l'augmentation de celles des cantons. En termes réels, la demande de l'ensemble du secteur public a été légèrement inférieure à celle de l'année précédente.

Faibles investissements des collectivités publiques

Commerce extérieur

Le commerce extérieur a atteint des montants records en 1980; les importations se sont élevées à 60,9 milliards de francs et les exportations, à 49,6 milliards. La balance commerciale s'est soldée par un déficit de 11,3 milliards de francs, contre 4,7 milliards en 1979. Toutefois, l'appréciation de l'évolution effective du commerce extérieur est quelque peu faussée par les mouvements intervenus dans le domaine des métaux précieux, des pierres précieuses, des bijoux, des objets d'art et des antiquités. Toutes les données qui suivent font donc abstraction de ces positions. Ainsi corrigé, le déficit de la balance commerciale s'est chiffré à 9,3 milliards de francs.

Accroissement des importations et des exportations; déficit record de la balance commerciale

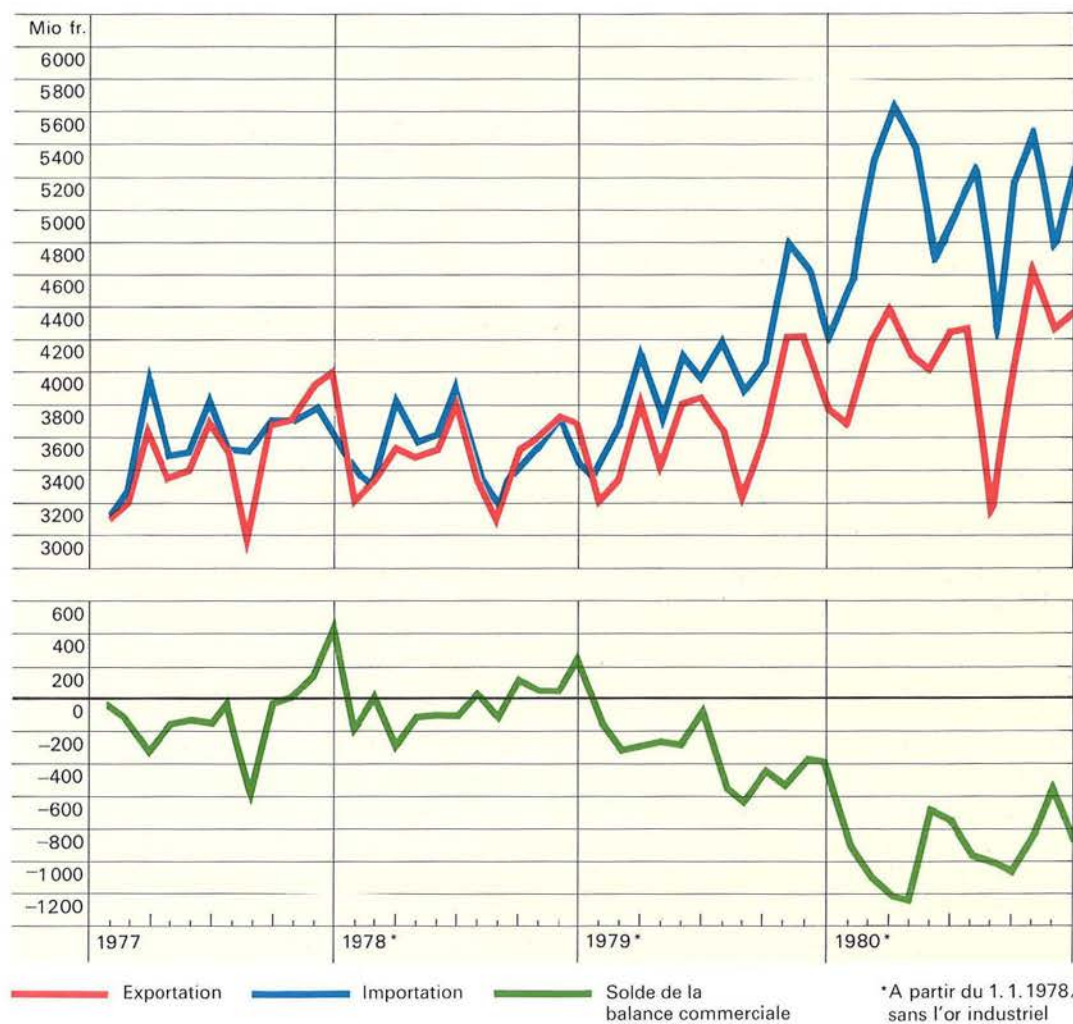
Par rapport à l'année précédente, les exportations ont augmenté de 11,1% en valeur et de 4,9% en volume. L'expansion a atteint son point culminant au premier semestre. Par la suite, elle a faibli quelque peu sous l'effet du ralentissement général de l'économie mondiale. Une fois encore, les exportations de biens d'équipement ont mieux résisté au fléchissement conjoncturel que celles de biens de consommation. Les ventes à l'étranger ont augmenté à un rythme particulièrement élevé dans l'industrie des machines, puisque leur croissance réelle a atteint 11%. L'industrie chimique et celle du textile et de l'habillement ont accru leurs exportations, en volume, de 5,5% et de 4,7% respectivement. Par contre, l'horlogerie a enregistré un recul de 6,1%.

Effet modérateur de la conjoncture étrangère au second semestre

Les importations ont augmenté de 20,5% en termes nominaux et de 7,8% en termes réels. Face à l'incertitude des perspectives conjoncturelles, les entreprises n'ont accru leurs stocks qu'avec prudence, comme l'indique le tassement des importations au second semestre. En volume, les achats à l'étranger de matières premières et de produits semi-ouvrés ont progressé de 8,8% et ceux de biens de consommation, de 4,3%, soit à un rythme inférieur à celui de l'année précédente. Les importations de biens d'équipement sont celles dont la hausse a été de loin

la plus forte; elle a en effet atteint 19% en termes réels et dépassé ainsi le rythme d'expansion déjà élevé observé en 1979. Quant aux importations de produits énergétiques, elles ont diminué de 0,6% en volume.

Commerce extérieur



Répartition géographique des importations et des exportations presque inchangée

L'accroissement des importations, en valeur, s'est réparti sur toutes les régions importantes où la Suisse s'approvisionne. L'augmentation des achats aux Etats-Unis, au Japon, dans les pays membres de l'OPEP et dans les pays en développement a été supérieure à la moyenne. Par contre, l'importance des fournisseurs traditionnels de la Suisse, c'est-à-dire des Etats membres des Communautés

européennes ou de l'Association européenne de libre-échange, a diminué quelque peu. La répartition par régions de l'accroissement des exportations a été assez équilibrée. Toutefois, l'industrie suisse a enregistré une stagnation de ses ventes au Royaume-Uni, au Japon et dans les pays européens à commerce d'Etat.

Aucune revalorisation du franc n'ayant compensé l'écart entre les taux d'inflation suisse et étrangers, les termes de l'échange se sont détériorés.

Détérioration des termes de l'échange

Marché du travail

L'indice de l'emploi est monté de 2,1% en 1980. Plusieurs branches ont souffert d'une pénurie aiguë de personnel, qui a limité leurs possibilités d'accroître la production. En moyenne annuelle, le nombre de chômeurs a représenté 0,2% de la population active, contre 0,3% en 1979.

Tensions croissantes sur le marché du travail ...

Le nombre d'heures de travail perdues en raison du chômage partiel a baissé nettement, reflétant bien les tensions du marché. Le nombre de chômeurs complets a diminué de 2 618 unités au cours de l'année et se chiffrait à 6 285 au mois de décembre. En 1980, le chômage complet et partiel a touché surtout des ouvriers des industries du textile, des machines et de l'horlogerie, ainsi que des employés d'administration et de bureau.

L'augmentation du nombre de places vacantes annoncées traduit également une demande accrue de personnel, qui a été particulièrement marquée dans le secteur de la construction et dans l'industrie textile.

Au mois d'août, la Suisse comptait 706 309 travailleurs étrangers, soit 29 454 ou 4,4% de plus qu'un an auparavant. En raison de l'essor vigoureux du secteur de la construction, le nombre de saisonniers a augmenté fortement.

Recours accru aux saisonniers

Au quatrième trimestre, les revenus salariaux ont dépassé en moyenne de 5,6% leur niveau de la même période de 1979. D'une année à l'autre, la hausse réelle des salaires s'est chiffrée à 1,4%. Pour 1981, les entreprises ont accordé des majorations de salaires parfois importantes, ainsi qu'un allongement de la durée des vacances.

Hausse des salaires réels

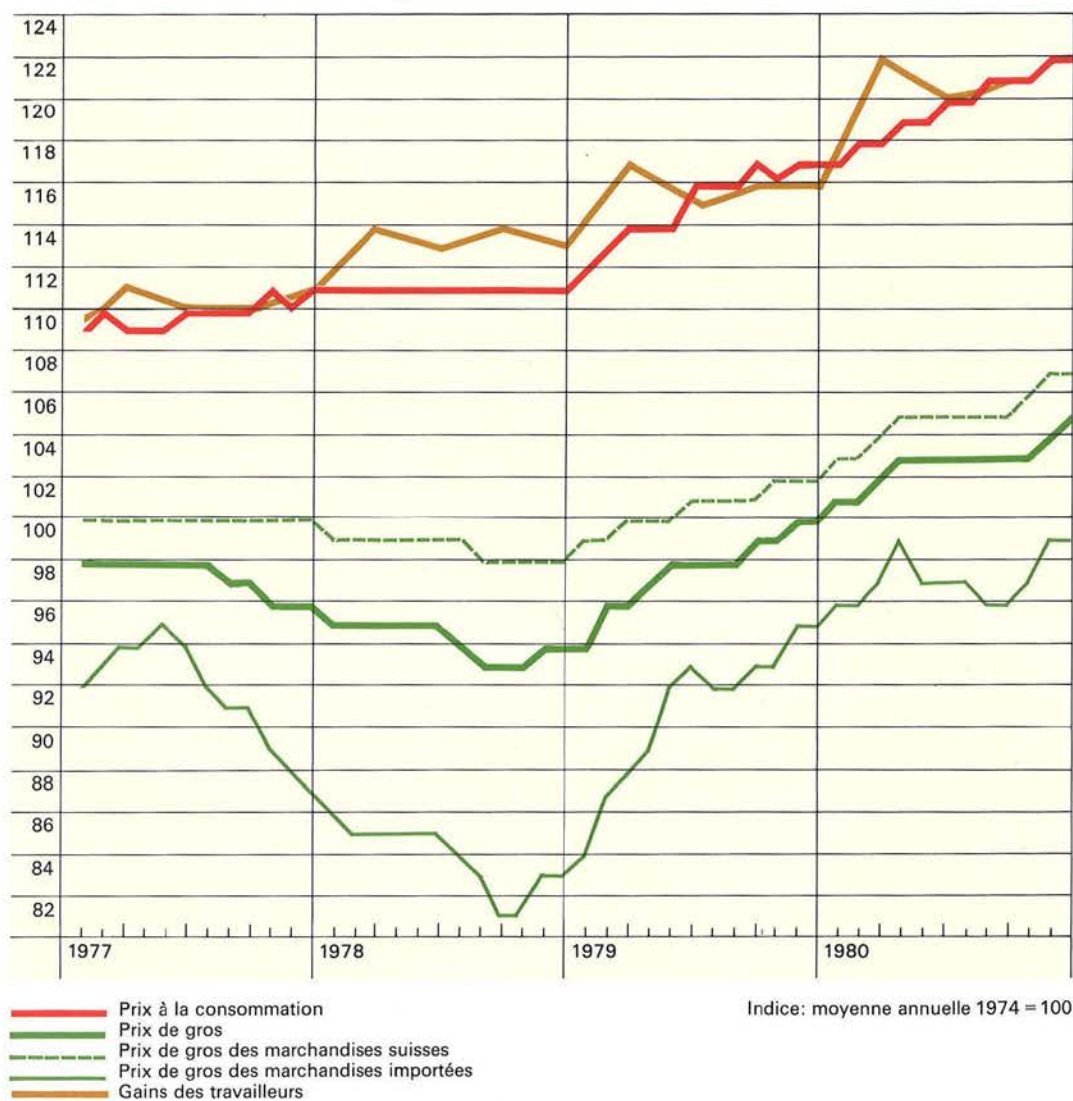
Evolution des prix

En décembre, le taux annuel de la hausse des prix à la consommation s'est inscrit à 4,4%, contre 5,2% un an auparavant. Alors que les prix du pétrole avaient joué un rôle déterminant dans le renchérissement intervenu l'année précédente, les principaux facteurs de la hausse ont été, en 1980, les prix des produits alimen-

Moindre hausse de l'indice des prix à la consommation

taires et ceux des services, notamment dans le domaine de l'instruction et des loisirs. Malgré le relèvement du taux hypothécaire qui a eu lieu au printemps, l'indice des loyers est monté de 2,5% seulement. A la fin de 1980, le prix de l'huile de chauffage était légèrement inférieur à son niveau de l'année précédente.

Evolution des salaires et des prix



Les marchandises suisses et celles d'origine étrangère ont contribué dans une mesure identique à la hausse de l'indice des prix de gros, qui s'est chiffrée à 4,6%, contre 6,9% en 1979.

Renchérissement identique des marchandises suisses et importées

L'activité intense qui a régné dans l'industrie du bâtiment a provoqué une hausse quasi générale des prix dans ce secteur. Au mois d'octobre, l'indice du coût de la construction en ville de Zurich dépassait de 8,9% son niveau de l'année précédente; l'augmentation avait été de 5,1% un an plus tôt.

Hausse marquée des prix de la construction

Finances publiques

Le compte financier de la Confédération pour 1979 a fait ressortir un déficit de 1,7 milliard de francs, alors que le budget prévoyait une somme de 1,3 milliard. Les recettes de l'impôt de défense nationale et de l'impôt anticipé n'ont pas atteint les montants attendus. En outre, d'importants crédits supplémentaires ont été nécessaires.

Déficit accru de la Confédération en 1979

Au budget de la Confédération pour 1980, les recettes s'inscrivaient à 16 milliards de francs et les dépenses, à 17,3 milliards, laissant ainsi un déficit de 1,3 milliard de francs. Comme les recettes ont augmenté plus fortement que prévu, grâce à l'évolution favorable de la conjoncture, le solde passif a été inférieur de 200 millions de francs au montant budgété.

Déficit budgétaire moins important que prévu en 1980

Grâce à différentes mesures d'économie, la Confédération a réduit à 1 milliard de francs environ le déficit figurant au budget de 1981.

Réduction prévue du déficit pour 1981

En 1979, les comptes des cantons se sont soldés par un déficit global de 79 millions de francs, et ont donc été à peu près équilibrés. Toutefois, il faut s'attendre à un déficit plus élevé pour 1980, les transferts de la Confédération ayant été réduits, de même que la part des cantons aux impôts fédéraux.

Comptes équilibrés des cantons

2. Approvisionnement en monnaie

En se fixant comme objectif une expansion de la base monétaire de 4%, la Banque nationale avait indiqué quelle orientation elle entendait donner à sa politique en 1980. Au premier trimestre, elle a dû cependant faire face à une situation inhabituelle pour la Suisse. Malgré la hausse des taux d'intérêt à court terme, la tendance à la baisse du franc s'est poursuivie, car les taux sont montés encore plus fortement sur les marchés monétaires étrangers. Néanmoins, la Banque nationale a maintenu sa politique dans la ligne de l'objectif fixé, bien que des considéra-

Expansion modérée de la base monétaire

tions immédiates eussent pu justifier un changement fondamental d'orientation. Il n'était pas possible de déterminer avec certitude si l'affaiblissement du franc avait un caractère passager, ni de savoir si ce mouvement résultait d'une politique monétaire trop expansive en Suisse ou d'une politique très restrictive à l'étranger. Aussi l'institut d'émission s'est-il limité à accroître la base monétaire un peu moins fortement qu'il ne l'avait prévu initialement.

Evolution de la base monétaire et de la masse monétaire



Sur l'ensemble du premier trimestre, l'objectif d'expansion monétaire a été à peu près atteint; à la mi-mars, la base monétaire était toutefois nettement inférieure à son niveau de la mi-janvier. Au deuxième trimestre, la Banque nationale a accentué légèrement le caractère restrictif de sa politique, de sorte que la base monétaire n'a guère dépassé, en moyenne, le niveau de référence de la mi-novembre 1979. L'accroissement intervenu au troisième trimestre a été proche

de l'objectif fixé. Au quatrième trimestre, le niveau élevé des taux d'intérêt à l'étranger et la faible augmentation de la circulation des billets ont conduit à une très légère réduction de la base monétaire. Ainsi, l'augmentation moyenne de la base monétaire s'est chiffrée à 2% seulement en 1980 et n'a donc pas atteint les 4% prévus.

Croissance de la base monétaire inférieure à l'objectif

L'année 1980 a été marquée par une hausse des taux d'intérêt, qui a entraîné un transfert de fonds à vue sur des comptes à terme. Ces transferts ont influé sur la masse monétaire M_1 , ainsi que sur M_2 qui comprend M_1 et les dépôts à terme. En 1979, la masse monétaire M_1 avait encore augmenté de 8,5% en raison des achats massifs de dollars que la Banque nationale avait effectués l'année précédente. En 1980 par contre, elle est restée constamment inférieure à son niveau de 1979. Son recul, qui s'est chiffré à 9,2% en moyenne annuelle, a même dépassé les prévisions. Le niveau élevé des taux d'intérêt à l'étranger et la faiblesse du franc qui en a résulté ont entraîné, sur le marché monétaire suisse, une hausse des taux plus prononcée qu'on ne l'avait supposée en fixant l'objectif d'expansion monétaire.

Transfert de fonds à vue sur des comptes à terme en raison de l'évolution des taux d'intérêt

L'ampleur de la baisse de M_1 est due, à raison de 2% environ, à une modification comptable: des banques ont transféré les comptes salaire dans la rubrique des livrets et carnets de dépôts.

En moyenne, les dépôts à vue ont été inférieurs de 14,8% à leur niveau de 1979. Le numéraire en circulation s'est accru de 2,8% par rapport à l'année précédente; son taux d'expansion a fléchi constamment durant l'année, malgré la reprise sensible de la consommation. Comme l'indique l'évolution très différenciée selon les coupures, ce ralentissement est dû en grande partie au fait que des billets thésaurisés ont été remis en circulation après la suppression de l'intérêt négatif. Au cours de l'année, la circulation des billets de 10 à 500 francs a augmenté conformément aux prévisions. Par contre, le volume des billets de 1000 francs – coupure favorite de la thésaurisation – est resté au niveau de l'année précédente.

Recul des dépôts à vue et accroissement plus faible du numéraire en circulation

La masse monétaire M_2 a augmenté fortement, en raison du gonflement des dépôts à terme qu'a provoqué l'évolution des taux d'intérêt. Dans le cadre de la lutte contre l'inflation, la Banque nationale a différé l'adaptation des taux d'intérêt des obligations de caisse et des crédits hypothécaires. Aussi des écarts parfois considérables sont-ils apparus entre les taux des dépôts à terme, ceux des obligations de caisse et ceux des fonds d'épargne. La réaction des déposants à ces écarts s'est traduite par un accroissement de la quasi-monnaie – dépôts à terme et dépôts à vue en monnaie étrangère – qui a atteint, en moyenne, le taux extrême de 109% au premier semestre. Durant la seconde moitié de l'année, l'écart entre les taux d'intérêt à court et à long terme a diminué, de sorte que le volume de la quasi-monnaie n'a plus augmenté. Néanmoins, le taux d'accroisse-

Forte expansion de la quasi-monnaie

ment moyen s'est chiffré à 81% sur l'ensemble de l'année. L'expansion de la quasi-monnaie s'est répercutée sur la masse monétaire M_2 , dont le taux d'accroissement a oscillé aux environs de 20% pendant toute l'année.

A moyen terme, augmentation parallèle de la base monétaire et de M_1

Les variations à court terme de l'expansion des agrégats monétaires peuvent aisément conduire à mal interpréter la politique menée par la Banque nationale. Une appréciation de la ligne suivie devrait se fonder sur l'évolution de la masse monétaire pendant une période de plusieurs années. A moyen terme, la masse monétaire M_1 augmente à peu près au même rythme que la base monétaire. Depuis 1977, la croissance annuelle de l'une et de l'autre s'est inscrite à 5% en chiffre rond. Ce taux est toutefois incompatible avec le maintien de la stabilité des prix. Pour freiner l'inflation, il est indispensable de modérer l'expansion de la base monétaire.

3. Evolution du marché monétaire

Approvisionnement en liquidités conforme à l'objectif monétaire

En 1980, l'approvisionnement du système bancaire en liquidités a correspondu pour l'essentiel aux intentions de la Banque nationale et s'est déroulé sans les heurts intervenus les années précédentes. De cas en cas, la conclusion de swaps a permis de surmonter les difficultés passagères. Les opérations de swap n'ont pas été importantes en fin de mois seulement, mais ont servi de façon constante à assurer la liquidité du marché.

Placement de bons de la Banque nationale

Au premier trimestre, l'évolution du marché monétaire a reflété la politique légèrement restrictive de la Banque nationale. Le volume des liquidités est revenu de plus de 9 milliards de francs au début de l'année à 6 milliards environ au mois de mars. A la fin du mois de février, la Banque nationale a usé pour la première fois de sa compétence d'émettre des bons pour son propre compte. Ces titres de l'institut d'émission, placés pour un montant de 1 milliard de francs en chiffre rond, ont remplacé partiellement des rescriptions de stérilisation de la Confédération venues à échéance; ils ont aidé les banques à satisfaire aux prescriptions légales en matière de liquidités.

Avoirs en comptes de virements en légère hausse depuis le mois de septembre

En dehors des fins de mois, les avoirs en comptes de virements ont oscillé aux environs de 6,5 milliards de francs jusqu'au début du mois de septembre. Par la suite, ils ont augmenté légèrement, atteignant le plus souvent un niveau proche de 7 milliards de francs. Dans l'ensemble, le financement des échéances mensuelles s'est déroulé conformément aux intentions de la Banque nationale. Avant chaque fin de mois, celle-ci a informé les banques du niveau des avoirs en comptes de virements qu'elle jugeait souhaitable. La limite visée a été généralement tenue, sauf en fin d'année. A la fin du mois de décembre, les avoirs en

Evolution de la base monétaire et de la masse monétaire

Variation en % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente – Moyennes trimestrielles

Trimestre	Base monétaire ¹		Numéraire en circulation ²		Dépôts à vue ³		Masse monétaire M1 ⁴		Quasi-monnaie ⁵		Masse monétaire M2 ⁶		Masse monétaire M3 ⁷	
	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %
1977														
1 ^{er} trimestre	25,3	2,4	17,3	4,6	32,3	10,0	49,5	8,0	23,1	-7,8	72,6	2,4	160,4	7,9
2 ^e trimestre	25,1	2,9	17,5	5,1	32,0	4,9	49,4	5,0	25,0	1,4	74,4	3,8	163,5	8,4
3 ^e trimestre	24,9	3,3	17,3	4,6	31,1	2,9	48,4	3,5	27,3	13,8	75,7	7,0	165,6	9,2
4 ^e trimestre	26,3	4,0	17,9	3,1	33,5	6,0	51,4	5,0	25,9	10,7	77,2	6,8	169,4	8,8
1978														
1 ^{er} trimestre	29,3	15,8	18,0	4,1	37,0	14,7	55,0	11,0	23,0	-0,3	78,0	7,4	174,4	8,8
2 ^e trimestre	26,7	6,4	18,3	4,6	39,1	22,4	57,4	16,1	23,5	-6,0	80,9	8,7	179,1	9,5
3 ^e trimestre	26,9	8,0	18,2	5,3	37,9	21,7	56,1	15,8	23,6	-13,7	79,6	5,2	179,3	8,2
4 ^e trimestre	33,6	27,8	19,4	8,6	43,8	30,7	63,2	23,0	21,0	-18,9	84,2	9,0	186,4	10,0
1979														
1 ^{er} trimestre	36,1	23,2	19,5	8,7	46,2	24,9	65,7	19,6	19,5	-15,5	85,2	9,2	191,2	9,7
2 ^e trimestre	29,3	9,7	19,8	8,1	42,8	9,6	62,6	9,1	24,7	5,3	87,3	8,0	195,0	8,9
3 ^e trimestre	29,3	8,9	19,8	8,9	41,5	9,7	61,3	9,4	27,5	16,6	88,8	11,5	197,3	10,1
4 ^e trimestre	30,0	-10,7	20,7	7,0	41,0	-6,5	61,7	-2,4	31,9	52,4	93,6	11,3	203,0	8,9
1980														
1 ^{er} trimestre	29,3	-18,8	20,5	5,3	37,3	-19,3	57,8	-12,0	44,0	126,3	101,8	19,6	210,2	9,9
2 ^e trimestre	28,6	-2,2	20,3	2,9	35,9	-16,2	56,2	-10,2	48,4	95,9	104,7	19,9	209,1	7,2
3 ^e trimestre	28,6	-2,4	20,1	1,7	35,4	-14,9	55,5	-9,5	47,3	72,3	102,8	15,8	206,1	4,5
4 ^e trimestre	29,8	-0,6	21,1	1,5	37,7	-8,0	58,8	-4,8	47,7	49,3	106,4	13,7	210,8	3,8

¹ Base monétaire = billets en circulation + avoirs en comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie (moyenne des montants journaliers).

² Numéraire en circulation = billets et pièces de monnaie détenus par le public.

³ Dépôts à vue = dépôts à vue en francs suisses de résidents du secteur non bancaire dans les banques et en comptes de chèques postaux.

⁴ Masse monétaire M1 = numéraire en circulation + dépôts à vue.

⁵ Quasi-monnaie = dépôts à terme et dépôts à vue en monnaies étrangères de résidents dans les banques.

⁶ Masse monétaire M2 = masse monétaire M1 + quasi-monnaie.

⁷ Masse monétaire M3 = masse monétaire M2 + dépôts d'épargne, livrets et carnets de dépôts de résidents dans les banques.

comptes de virements atteignaient 13,7 milliards de francs, dépassant ainsi de 1,2 milliard l'objectif fixé.

L'écart entre les taux du marché monétaire et les taux officiels de l'escompte et des avances sur nantissement a incité les banques à couvrir leurs besoins de liquidités par un recours accru aux crédits de la Banque nationale. Souvent, elles n'ont accepté que dans une mesure limitée les swaps qui leur étaient offerts aux conditions du marché. L'institut d'émission ne souhaitait pas un recours trop important à l'escompte et aux avances sur nantissement, puisqu'il cherchait à approvisionner le système bancaire en liquidités aux conditions du marché. Le remboursement des aides financières accordées en vue des échéances mensuelles a parfois occasionné un resserrement passager des liquidités. La conclusion de swaps a permis, le plus souvent, de surmonter ces difficultés.

Recours à l'aide financière de la Banque nationale en milliards de francs

Mois	Crédits d'escompte et avances sur nantissement ¹		Reprise temporaire de rescriptions de stérilisation ¹		bons émis par la BNS ¹		Swaps liés à l'échéance ²		Total	
	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979
Janvier	1,57	—	0,20	—	—	—	1,79	—	3,56	—
Février	1,33	—	—	—	-1,05	—	—	—	0,28	—
Mars	2,41	0,10	0,06	0,61	0,93	—	3,65	1,72	7,05	2,43
Avril	2,00	0,42	—	—	—	—	2,13	1,80	4,13	2,22
Mai	2,36	0,44	—	0,01	—	—	—	4,19	2,36	4,64
Juin	2,29	1,11	—	1,37	0,43	—	4,17	2,06	6,89	4,54
Juillet	2,13	1,09	—	—	—	—	1,11	0,47	3,24	1,56
Août	2,59	1,13	—	—	0,35	—	—	2,25	2,94	3,38
Septembre	2,36	1,11	—	0,95	0,30	—	3,43	2,60	6,09	4,66
Octobre	1,99	1,24	—	—	—	—	—	1,63	1,99	2,87
Novembre	2,34	1,64	—	—	0,35	—	—	1,70	2,69	3,34
Décembre	2,93	2,00	—	1,38	0,10	—	1,73	2,25	4,76	5,63

¹ Variation de l'état des postes entre l'avant-dernière et la dernière situation de chaque mois.

² D'une durée de 14 jours au plus; estimation au cours au comptant.

Swaps dollars contre francs conclus avec les banques en milliards de francs

Etat en fin de mois	Swaps liés à l'échéance ¹		Total des swaps	
	en 1980	en 1979	en 1980	en 1979
Janvier	1,79	—	3,17	2,52
Février	—	—	4,74	2,52
Mars	3,65	1,72	8,05	4,24
Avril	2,13	1,80	7,83	5,41
Mai	—	4,19	6,59	10,10
Juin	4,17	2,06	10,10	8,91
Juillet	1,11	0,47	7,45	5,65
Août	—	2,25	7,40	6,40
Septembre	3,43	2,60	10,96	6,56
Octobre	—	1,63	7,40	3,90
Novembre	—	1,70	8,87	4,69
Décembre	1,73	2,25	14,30	8,26

¹ D'une durée de 14 jours au plus; estimation au cours au comptant.

4. Evolution des taux d'intérêt

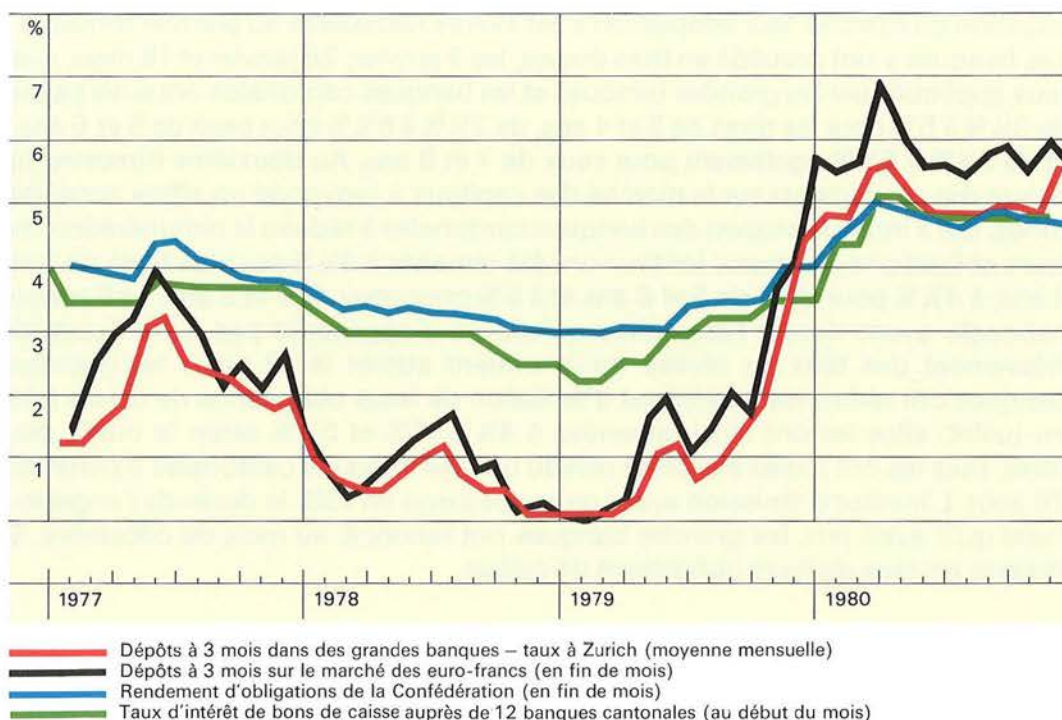
Quatre facteurs ont déterminé l'évolution des taux d'intérêt en 1980: la politique monétaire restrictive de la Banque nationale, la forte demande de crédits, le niveau élevé des taux d'intérêt à l'étranger, et le calme qui a régné sur les marchés des changes. Ces différents facteurs ont provoqué une hausse des taux au début de l'année. Tout au long de 1980 – comme pendant les derniers mois de 1979 déjà – les taux du marché monétaire ont été supérieurs à ceux du marché des capitaux. Une telle structure indique que les investisseurs prévoyaient à la longue une baisse du taux de renchérissement et des taux d'intérêt. Depuis la mi-avril, le niveau de l'intérêt a fléchi quelque peu, et l'écart entre les rémunérations à court et à long terme a diminué.

Causes de l'évolution des taux

La tendance à la hausse des taux, qui était apparue au milieu de 1979, s'est poursuivie sur le marché monétaire. Sur le marché des euro-francs, le taux des dépôts à trois mois a passé de 5¼% à la fin de 1979 à 7¼% durant la première quinzaine du mois d'avril.

Marché monétaire

Evolution des taux d'intérêt sur les marchés monétaire et financier



Tendance irrégulière
des taux à court
terme

L'évolution ultérieure a été irrégulière. Le taux des dépôts à trois mois sur le marché des euro-francs a baissé, revenant de plus de 7 % au mois d'avril à 5 % à la fin du mois de juillet, pour osciller ensuite entre 5 % et 6 %. La rémunération servie par les grandes banques sur les dépôts à trois mois a suivi pour l'essentiel les variations du taux des euro-francs, mais à un niveau légèrement inférieur. A l'approche de l'échéance annuelle, le taux des dépôts à trois mois est monté jusqu'à 7½ % sur le marché des euro-francs, et jusqu'à 5¾ % dans les grandes banques. La hausse des taux d'intérêt qui s'est produite aux Etats-Unis a aussi contribué à ce mouvement.

La Confédération a émis chaque mois, par appel d'offres, des créances comptables à court terme pour un montant de 200 millions de francs environ. La rémunération de ces créances a suivi une évolution semblable à celle des taux du marché des euro-francs. Elle a atteint son niveau maximal, soit 6,63 %, lors de l'émission du mois de mars. Du mois de juin au mois de novembre, elle a varié entre 4,98 % et 4,63 %, puis est montée à 5,55 % au mois de décembre.

Marché des capitaux

Le rendement moyen des obligations fédérales a passé de 4,18 % au début de l'année à un niveau maximal de 5,11 % pendant les premiers jours du mois d'avril. Par la suite, la tendance a été plutôt orientée à la baisse, et le rendement était de 4,63 % à la fin de l'année.

Adaptation des taux
des obligations
de caisse ...

Les conditions d'émission des obligations de caisse n'étant plus conformes à la situation du marché, leur adaptation s'est avérée nécessaire au premier trimestre. Les banques y ont procédé en trois étapes, les 9 janvier, 28 janvier et 18 mars. Les taux appliqués par les grandes banques et les banques cantonales ont ainsi passé de 3¼ % à 5 % pour les titres de 3 et 4 ans, de 3½ % à 5¼ % pour ceux de 5 et 6 ans, et de 3¾ % à 5¼ % également pour ceux de 7 et 8 ans. Au deuxième trimestre, la baisse des rendements sur le marché des capitaux a provoqué un afflux accru de fonds, qui a incité la plupart des banques cantonales à réduire la rémunération de leurs obligations de caisse; les taux ont été ramenés à 4½ % pour les titres de 3 et 4 ans, à 4¾ % pour ceux de 5 et 6 ans et à 5 % pour ceux de 7 et 8 ans. La Banque nationale ayant donné l'assurance qu'elle ne s'opposerait pas à un éventuel relèvement des taux au niveau qu'ils avaient atteint le 18 mars, les grandes banques ont réduit les conditions d'émission de leurs obligations de caisse à la mi-juillet; elles les ont ainsi ramenées à 4¾ %, 5 % et 5¼ % selon la durée des titres, puis les ont fixées au même niveau que les banques cantonales à partir du 26 août. L'institut d'émission ayant prolongé jusqu'en 1981 la durée de l'engagement qu'il avait pris, les grandes banques ont renoncé, au mois de décembre, à majorer les taux de leurs obligations de caisse.

.. de la rémunération
de l'épargne, et des
taux hypothécaires

Au printemps, les banques ont relevé de 2 % à 2½ % la rémunération des fonds d'épargne. Cet ajustement les a conduites à augmenter dans une mesure identique le taux des prêts hypothécaires. Porté à 4½ %, le taux des premières hypo-

thèques a ainsi retrouvé son niveau de la fin de 1978. Au cours de l'année, les banques ont adapté les taux des autres catégories de crédits. Pour l'automne, une nouvelle hausse des taux de l'épargne et des placements hypothécaires était prévue. Après un échange de vues entre la Banque nationale et l'Associa-

Taux d'intérêt les plus fréquents

	Octobre 1980 en %	Octobre 1979 en %
Comptes débiteurs ¹		
Crédits en blanc		
Grandes banques	5¾	5
Banques régionales	5¼-6¼	4¾-5¼
Crédits gagés		
Banques cantonales	5¼-5¾	4¼-4¾
Grandes banques	5¼-5¾	4½-4¾
Banques régionales	5 -6	4¼-4¾
Crédits de construction		
Banques cantonales	4½-5¼	3¾-4½
Grandes banques	4½-5¼	4 -4¼
Banques régionales	4¼-5½	3¾-4½
Hypothèques en premier rang (bâtiments d'habitation)		
Anciennes hypothèques		
Banques cantonales	4½	4
Grandes banques	4½	4
Banques régionales	4½	4
Caisses d'épargne	4½	4
Nouvelles hypothèques		
Banques cantonales	4½-5	4
Grandes banques	4½	4
Banques régionales	4½-5	4
Caisses d'épargne	4½-5	4

¹ Aux taux d'intérêt s'est ajoutée une commission de 1/8% à 1/4% par trimestre ou par semestre.

tion suisse des banquiers, les établissements de crédit ont reporté cette majoration du taux hypothécaire de cinq mois. Aussi de nombreuses banques ont-elles attendu le 1^{er} décembre 1980 ou le 1^{er} janvier 1981 pour relever de 2½ % à 3 % la rémunération des dépôts d'épargne.

Le 28 février, la Banque nationale a relevé de 1 % les taux de l'escompte et des avances sur nantissement, les fixant respectivement à 3 % et à 4 %. Les taux spé-

Taux d'intérêt – Situation en fin d'année

	1980 %	1979 %	1978 %
Taux officiel de l'escompte	3	2	1
Taux officiel des avances sur nantissement	4	3	2
Taux d'escompte privé	5	3½	3
Dépôts à terme			
3– 5 mois	5¾	4¾	½
6–11 mois	5¾	4¾	¼
12 mois	5½	4¾	½
Dépôts d'épargne dans les banques cantonales	2,69	2,00	2,38
Obligations de caisse des grandes banques			
3 et 4 ans	4½	3¾	2¼
5 et 6 ans	4¾	3½	2½
7 et 8 ans	5	3¾	2¾
Emprunts ¹			
Confédération	4¾ ²	3¾	–
Cantons, communes	5–5½	3¾	3
Banques	5	4¼	3
Usines électriques	5¼	4½	3¼
Industrie	5¼	4	3½–3¾
Rendement moyen des emprunts fédéraux	4,63	4,04	3,02

¹ Taux d'intérêt des derniers emprunts placés au cours du 4^e trimestre.

² Emprunt par appel d'offres (rendement: 4,88%).

ciaux d'escompte pour les effets de stocks obligatoires ont été majorés de 1¼ % en deux étapes, les 21 janvier et 5 mars. Le taux a été porté à 3 % pour les stocks de denrées alimentaires et de fourrages et à 3¼ % pour les autres stocks obligatoires. Au cours de l'année, le taux d'escompte privé appliqué par les banques a passé de 3½ % à 5%.

5. Marché des changes et évolution des cours

Le cours moyen du franc, pondéré en fonction des exportations vers quinze importants partenaires commerciaux de la Suisse, a baissé de 6,7 % en termes nominaux entre les premiers jours de l'année et le début du mois d'avril. Il s'est raffermi par la suite et, sous réserve de quelques fluctuations, il est resté à peu près stable du début du mois de mai à la mi-novembre, à un niveau inférieur d'environ 2 % à celui du commencement de l'année. Au mois de décembre, il a faibli légèrement. Sur l'ensemble de l'année, son recul s'est chiffré à 3,3%.

Baisse du cours nominal du franc

De la fin de 1979 au début du mois d'avril, l'écart entre les taux d'intérêt suisses et américains a augmenté, et le cours du dollar en Suisse a passé de fr. 1,56 à fr. 1,88, atteignant ainsi son niveau maximal de l'année. Par la suite, les taux d'intérêt ont baissé aux Etats-Unis, et le dollar est retombé à fr. 1,58 dans le courant de l'été; il a oscillé ensuite entre fr. 1,60 et fr. 1,66. Vers la fin de l'année, l'évolution des taux d'intérêt aux Etats-Unis a provoqué une nouvelle hausse du dollar, dont le cours était de fr. 1,76 à la fin du mois de décembre. Quant au mark, il a atteint à la mi-mars son cours le plus élevé, soit fr. 0,96, en raison d'une dépréciation passagère du franc. Pendant les mois suivants, mais en automne surtout, il a donné des signes de faiblesse. A la fin du mois de décembre, 100 marks valaient fr. 89,90 ou 2 % de moins environ qu'un an auparavant.

Evolution du dollar et du mark

Corrigé de l'écart entre les taux d'inflation en Suisse et à l'étranger, le cours moyen du franc a baissé de 9,2% entre la fin de 1979 et la fin de l'année suivante. Il était alors à son niveau le plus bas depuis le mois de septembre 1977.

Cours réel du franc à son niveau le plus bas depuis 1977

L'évolution du cours du franc et le calme régnant sur les marchés des changes ont incité la Banque nationale à demander au Conseil fédéral, au cours des premiers mois de l'année, de lever certaines mesures de sauvegarde de la monnaie encore en vigueur; à la fin du mois d'août, elle lui a proposé d'abroger les dernières d'entre elles.

Suppression des mesures de sauvegarde de la monnaie

Sur le marché des changes, la Banque nationale n'est intervenue vigoureusement qu'à deux reprises. A la fin du mois de mars, elle a soutenu le cours du franc en vendant des dollars et en annonçant qu'elle jugeait excessif un cours du

Interventions sur le marché des changes

mark supérieur à fr. 0,95. Aux mois de juin et de juillet, elle est intervenue avec d'autres banques centrales en faveur du dollar.

Comme les années précédentes, la Banque nationale a apporté sa contribution à la coopération monétaire internationale, afin que d'éventuelles perturbations monétaires puissent être contrecarrées sur une base aussi large que possible. Aux mois de février et de mars, elle s'est associée à d'autres banques centrales importantes pour entreprendre une action de soutien en faveur du yen. Le mois suivant, la Banque du Japon et la Banque nationale ont signé un accord aux termes duquel elles se sont ouvert des limites de crédit sous la forme de swaps yens contre francs pour un montant de 200 milliards de yens, correspondant à l'époque à 1,5 milliard de francs en chiffre rond. Cet accord, destiné à faciliter les interventions des deux banques centrales sur les marchés des changes, complète utilement le réseau des accords de swap qui unit les banques centrales de divers pays industrialisés importants.

Evolution du cours du franc par rapport aux monnaies de 15 importants partenaires commerciaux de la Suisse, de 1979 à 1980¹

	Variation en pour-cent
République fédérale d'Allemagne	- 1,9
France	- 0,9
Italie	3,5
Etats-Unis	- 10,1
Royaume-Uni	- 15,8
Autriche	0,4
Suède	- 5,3
Japon	- 22,0
Pays-Bas	0,3
Espagne	6,9
Belgique	0,9
Danemark	0,9
Norvège	- 6,4
Canada	- 7,9
Portugal	- 4,0

¹ Moyenne du mois de décembre.

En 1980, les réserves monétaires totales de la Banque nationale ont augmenté de 1 milliard de francs pour s'inscrire à 39,3 milliards en fin d'année. L'encaisseur, dont le volume n'a pas varié, est toujours inscrite au bilan à la valeur comptable de 11,9 milliards de francs. Abstraction faite des swaps conclus pour l'échéance, les réserves de devises sont revenues de 18,1 milliards à la fin de 1979 à 13,1 milliards de francs un an plus tard. D'une année à l'autre, le montant des dollars repris temporairement à des banques suisses sur la base de swaps a passé de 8,3 à 14,3 milliards de francs.

Evolution du cours du franc en 1980



Valeur extérieure du franc, pondérée en fonction des exportations vers 15 importants partenaires commerciaux de la Suisse

Indice: moyenne annuelle 1974 = 100 (cours du mercredi)

Depuis le mois de juillet, des droits de tirage spéciaux (DTS) figurent au bilan pour un montant de 10,8 millions de francs, qui a été ajusté à 11,4 millions en fin d'année. L'acquisition de DTS témoigne de l'étroitesse des liens qui unissent la Banque nationale et le Fonds monétaire international.

Acquisition de droits de tirage spéciaux

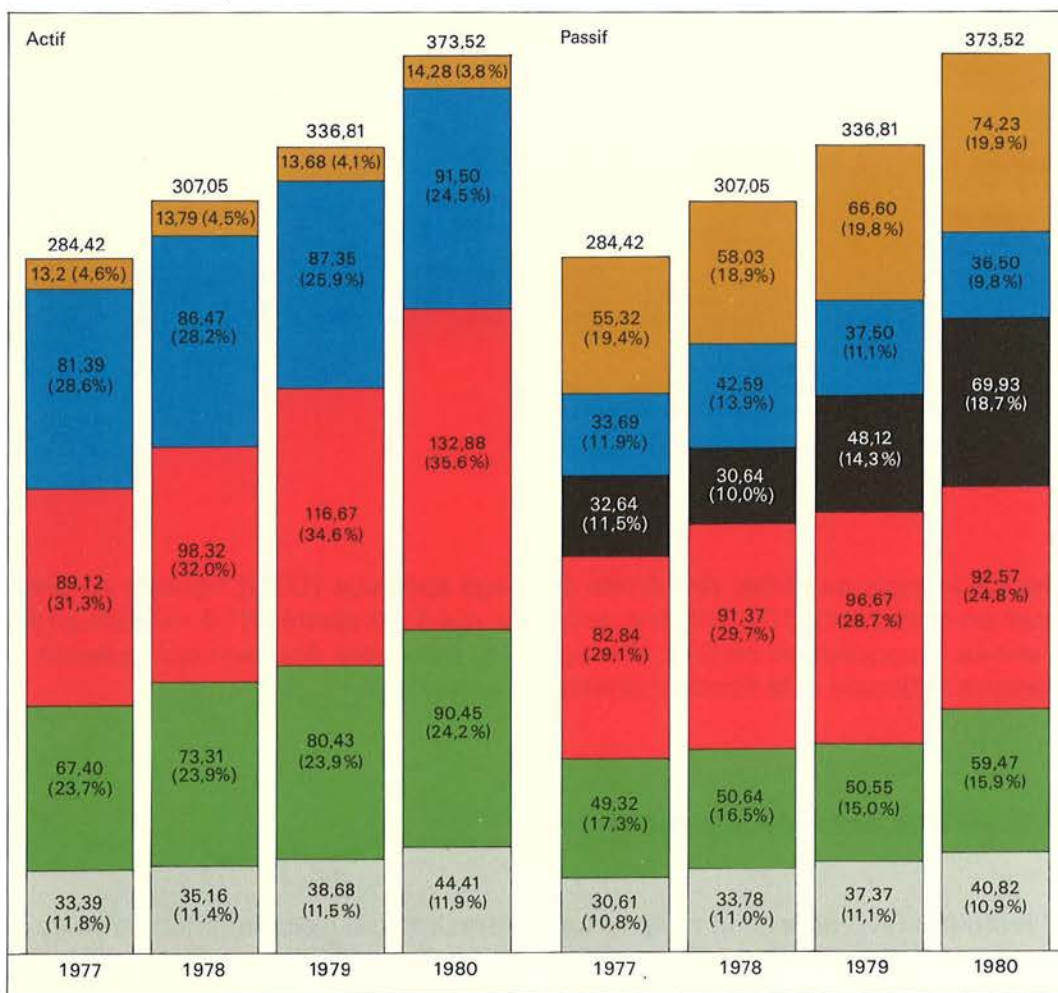
6. Crédits et bilans bancaires

L'évolution favorable de la conjoncture a entraîné une nette augmentation de la demande intérieure de crédits bancaires. Selon la statistique portant sur 71 établissements qui remettent des bilans mensuels, les crédits à des personnes domiciliées en Suisse – comptes débiteurs, prêts à des collectivités de droit public, placements hypothécaires – se sont accrus de 12,5%, contre 9,5% l'année précédente. La progression a été particulièrement forte dans les grandes banques, où elle a atteint 17,7%. Les dépôts d'origine suisse ont augmenté de 6,8% seulement; par contre, l'accroissement des dépôts de la clientèle étrangère s'est nettement accéléré, puisqu'il a atteint 25,4%. La progression du total des bilans s'est chiffrée à 10,9%.

Expansion vigoureuse des crédits en Suisse

La forte demande de crédits en Suisse a incité les banques à restreindre l'expansion de leurs crédits à l'étranger; celle-ci a diminué de plus de moitié par rapport à l'année précédente, mais n'en a pas moins atteint 16,2%. L'augmentation des crédits à l'étranger ayant ralenti, alors que celle des dépôts de la

Bilan de 71 banques



- Caisse, comptes de virements et comptes de chèques postaux
 - Avoirs en banque, effets de change et papiers monétaires
 - Comptes courants débiteurs, avances et prêts à terme fixe ainsi que crédits à des collectivités de droit public
 - Placements hypothécaires
 - Autres actifs
 - Engagements en banque
 - Créanciers à vue
 - Créanciers à terme
 - Dépôts d'épargne, livrets et carnets de dépôts
 - Obligations et bons de caisse, emprunts obligataires et emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage
 - Autres passifs
- Valeurs absolues en milliards de francs et parts au total du bilan exprimées en pour-cent

clientèle étrangère s'est accélérée, les avoirs nets des banques suisses à l'étranger ont diminué; ils se sont toutefois accrus si l'on tient compte des opérations fiduciaires, qui ne figurent pas au bilan.

Les opérations fiduciaires ont augmenté plus fortement encore en 1980 que l'année précédente; leur taux d'expansion s'est chiffré en effet à 63%, contre 43% en 1979. La clientèle suisse a contribué presque autant que la clientèle étrangère à cet accroissement. La part libellée en francs suisses des engagements fiduciaires envers l'étranger, qui était négligeable à la fin de 1979, s'est élevée après la suppression des mesures de sauvegarde de la monnaie et atteignait 12% à la fin de l'année. Comme précédemment, les fonds fiduciaires ont été placés presque exclusivement à l'étranger.

Opérations fiduciaires

Etat des opérations fiduciaires de 71 banques en fin d'année en millions de francs

	Avoirs à titre fiduciaire		Engagements à titre fiduciaire	
	1980	1979	1980	1979
Suisse	325	353	10 044	6 496
dont: en francs suisses	268	293	5 861	3 112
Etranger	52 833	32 348	43 114	26 205
dont: en francs suisses	10 849	3 455	5 256	636
Total Suisse et étranger	<u>53 158</u>	<u>32 701</u>	<u>53 158</u>	<u>32 701</u>

L'augmentation des liquidités bancaires a été inférieure à celle de la somme des bilans. Les disponibilités en caisse, en comptes de virements et en comptes de chèques postaux ont dépassé de 4,4% leur niveau de l'année précédente. Les avoirs en banque ne se sont accrus que de 2,2%. Seul le montant des effets de change et papiers monétaires s'est élevé fortement, soit de 23,6%, mais l'augmentation concernait uniquement les opérations en monnaies étrangères.

Faible accroissement des liquidités bancaires

Parmi les dépôts de la clientèle suisse, la hausse la plus marquée a été celle des placements à court terme; cette évolution reflète le retard avec lequel la rémunération de l'épargne a été adaptée. Les créanciers à terme ont augmenté dans des proportions considérables, en raison de transferts opérés aussi bien des comptes à vue que des comptes d'épargne. En 1980, les créanciers à vue ont diminué de 4,3%, les dépôts d'épargne, de 4,4% et les livrets et carnets de dépôts, de 6,3%.

7. Marché des capitaux

Succès des émissions	A quelques exceptions près, les émissions publiques d'emprunts effectuées en 1980 ont obtenu de bons, voire de très bons résultats. De nouvelles formes d'émissions ont fait leur apparition. Ainsi, la Confédération a émis des obligations par appel d'offres. Les investisseurs ont aussi pu effectuer des placements d'un genre nouveau grâce à des systèmes d'options et au lancement d'emprunts à taux d'intérêt variable et d'emprunts subordonnés émis par des banques.
Marché primaire	Si les émissions ont obtenu généralement de bons résultats, il faut l'attribuer au fait que les conditions, qu'il s'agisse du taux d'intérêt, de la durée ou du prix d'émission, ont été adaptées rapidement à l'évolution du marché.
Taux des emprunts émis en fin d'année	Vers la fin de l'année, les taux nominaux des émissions se présentaient de la façon suivante: la Confédération offrait 4¾%, les cantons, les villes, les banques cantonales, les grandes banques et les centrales d'émission de lettres de gage, 5%, les autres banques, les compagnies d'électricité et l'industrie, entre 5¼% et 5¾%. Les taux étaient ainsi supérieurs d'environ ¼% à ceux du début de l'année. Les débiteurs étrangers de premier ordre pouvaient lancer des emprunts à un taux compris entre 5½% et 6%.
En janvier, la Confédération introduit le système d'appel d'offres ...	Au mois de janvier, la Confédération a émis pour la première fois un emprunt selon un système d'enchères ou d'appel d'offres, dans lequel chaque souscripteur doit indiquer la somme qu'il désire et le prix maximal qu'il est prêt à payer. Le montant total de l'emprunt, le taux nominal d'intérêt et la durée sont fixés avant la souscription, alors que le prix d'émission est déterminé en fonction des offres reçues. Pour l'attribution, on retient toutes les offres jusqu'à un prix d'émission minimal permettant de couvrir la somme voulue par l'emprunteur. Ce prix minimal devient le prix d'émission valable pour tous les souscripteurs. Afin de sauvegarder les intérêts des petits investisseurs, il est prévu que chaque souscripteur peut présenter une offre sans indication de prix portant sur 20 000 francs au plus; ces offres sont automatiquement prises en considération au prix d'émission fixé.
... auquel elle recourt également aux mois d'avril, de juin, d'août et d'octobre	Aux mois d'avril, de juin, d'août et d'octobre, la Confédération a émis quatre autres emprunts par appel d'offres. Le rendement des cinq emprunts lancés en 1980 s'est inscrit respectivement à 4,48%, à 5,21%, à 4,75%, à 4,63% et à 4,88%. Le recours au système d'appel d'offres a donné des résultats concluants.
Lancement d'emprunts à taux variable ...	Le lancement d'emprunts à taux variable pour le compte de débiteurs suisses, inauguré en 1980, permet aux emprunteurs de recueillir des fonds à très long terme et satisfait les investisseurs peu enclins à prendre des risques. Le taux d'intérêt étant adapté périodiquement à la situation du marché, le cours de ce type d'obligations devrait offrir une meilleure stabilité.

Les banques suisses ont introduit une autre nouveauté en émettant des emprunts subordonnés. Dans une mesure limitée, les capitaux ainsi recueillis peuvent être assimilés à des fonds propres, en vertu des nouvelles dispositions de la législation bancaire.

... et d'emprunts subordonnés

Comme en 1979, la Direction générale a limité le montant des émissions au troisième trimestre. En fixant à 2 milliards de francs le prélèvement maximal d'argent frais, elle voulait éviter que le marché ne soit mis trop fortement à contribution. Les emprunts annoncés, qui représentaient un montant d'argent frais proche de 2,4 milliards de francs, atteignaient un volume considérable en comparaison de celui des deux trimestres précédents. La commission des émissions a réduit de plus de 350 millions de francs le prélèvement annoncé d'argent frais.

Activité de la commission des émissions

Au quatrième trimestre, la Banque nationale a demandé à la commission de réduire à 1,9 milliard de francs le prélèvement autorisé d'argent frais, alors que les montants annoncés atteignaient 2,3 milliards.

Tableau des émissions
montants en millions de francs

Emetteurs	Nombre 1980	Valeur d'émission	Conversions	Recours au marché	Rembour- sements	Recours net au marché 1980	1979
<i>Emprunts suisses</i>							
Confédération	5	1 221,6	—	1 221,6	789,3	432,3	-344,2
Cantons	17	756,5	344,6	411,9	235,7	176,2	-232,6
Communes	8	226,4	63,0	163,4	254,4	-91,0	-189,8
Usines électriques	13	943,4	180,0	763,4	315,9	447,5	98,4
Industrie	5	269,7	25,5	244,2	119,6	124,6	215,9
Commerce	—	—	—	—	82,0	-82,0	-100,0
Banques	69	4 036,2	483,0	3 553,2	62,0	3 491,2	1 527,5
Centrales de lettres de gage	10	1 326,4	644,0	682,4	—	682,4	170,7
Holdings	8	499,8	60,0	439,8	105,6	334,2	69,9
Divers	5	148,4	0,4	148,0	124,6	23,4	-38,8
Total	140	9 428,4	1 800,5	7 627,9	2 089,1	5 538,8	1 177,0
<i>Emprunts étrangers en Suisse</i>							
Total	76	5 485,6	60,0	5 425,6	902,4	4 523,2	1 523,5
<i>Emissions d'actions suisses</i>							
Usines électriques	1	15,0	—	15,0	—	15,0	4,4
Industrie	17	156,9	—	156,9	15,8	141,1	236,0
Commerce	2	5,0	—	5,0	10,0	-5,0	-13,6
Banques	44	1 647,2	—	1 647,2	23,5	1 623,7	747,2
Holdings	10	155,4	—	155,4	61,6	93,8	143,0
Sociétés d'assurances	6	241,5	—	241,5	—	241,5	103,0
Divers	28	46,0	—	46,0	54,1	-8,1	34,2
Total	108	2 267,0	—	2 267,0	165,0	2 102,0	1 254,2
Total général	324	17 181,0	1 860,5	15 320,5	3 156,5	12 164,0	3 954,7

Forte augmentation
du recours net
au marché

Déduction faite des conversions et des remboursements, le recours net au marché des capitaux par l'émission publique d'obligations suisses et étrangères ainsi que d'actions suisses s'est élevé à 12 164 millions de francs, contre 3 955 millions l'année précédente. Les émissions publiques d'emprunts suisses ont totalisé 5 539 millions de francs, celles d'emprunts étrangers, 4 523 millions, et celles d'actions, 2 102 millions.

Les emprunts publics des banques et des centrales de lettres de gage ont représenté environ 75% du prélèvement net opéré sur le marché des capitaux par des émissions d'obligations de débiteurs suisses. La part des entreprises électriques et celle de la Confédération ont été d'environ 8% chacune. Le solde du recours net au marché s'est réparti entre les sociétés holdings, les cantons et l'industrie. En ce qui concerne les communes, les remboursements qu'elles ont effectués sur le marché ont dépassé le montant de leurs emprunts.

Présence de la
Banque nationale sur
le marché

Par des achats et des ventes de titres, la Banque nationale s'est efforcée de stabiliser l'évolution des taux d'intérêt. Vers la fin de l'année, elle a accru ses interventions pour éviter que les opérations liées à l'échéance ne perturbent le marché des capitaux. A la fin de 1980, son portefeuille de titres atteignait 1 212,2 millions de francs, contre 963,4 millions un an auparavant.

8. Exportations de capitaux soumises à autorisation

Exportations de
capitaux en 1980

En 1980, les exportations brutes de capitaux soumises à autorisation se sont élevées à 23,3 milliards de francs, dépassant ainsi le volume annuel enregistré de 1976 à 1978. Toutefois, elles ont diminué de 3,5 milliards de francs ou de 13,2% par rapport à 1979, où elles avaient atteint le montant record de 26,9 milliards.

Conditions moins
favorables qu'en 1979

En raison de la politique monétaire restrictive, les exportations de capitaux n'ont pas bénéficié de conditions aussi favorables qu'en 1979. La politique de crédit des banques s'est heurtée de plus en plus aux limites imposées par l'état des liquidités. Aussi l'accent a-t-il été mis sur les émissions de «notes» et d'emprunts. Toutefois, pour éviter tout excès dans ce domaine, la Banque nationale a limité le volume des émissions publiques d'emprunts en exigeant l'établissement d'un calendrier et en fixant un montant maximal par emprunt. En outre, les placements privés ont été limités par la capacité d'absorption du marché. Enfin, les emprunts en francs suisses ont perdu de leur attrait, en raison de la hausse des taux d'intérêt et du risque de revalorisation ultérieure du franc.

Suppression du
montant maximal
d'un placement privé

Dans le courant de l'automne, la Banque nationale a renoncé à limiter à 100 millions de francs, comme elle l'avait fait jusque-là, le montant de chaque émission de «notes».

Les exportations de capitaux soumises à autorisation se sont réparties de la manière suivante:

Répartition des exportations de capitaux selon le genre ...

en millions de francs	emprunts	«notes»	crédits	total
1 ^{er} trimestre	1106,1	2468,0	1981,5	5555,6
2 ^e trimestre	1282,9	2003,0	1881,7	5167,6
3 ^e trimestre	1536,7	1822,0	1627,2	4985,9
4 ^e trimestre	1560,0	2105,0	3947,9	7612,9
Total	5485,7	8398,0	9438,3	23322,0

Par rapport à l'année précédente, la part des emprunts a passé de 19,4% à 23,5%, celle des «notes», de 38,5% à 36%, et celle des crédits bancaires, de 42,1% à 40,5%.

La répartition des exportations de capitaux soumises à autorisation selon les catégories de débiteurs s'est aussi modifiée. La part des pays en développement et des organisations internationales, qui avait baissé de 29,6% en 1978 à 17,9% en 1979, s'est élevée à 25,9% l'année suivante. Le montant des fonds recueillis par ces débiteurs a atteint 6 milliards de francs, contre 4,8 milliards l'année précédente. La part des pays industrialisés, qui avait fortement augmenté en 1979 pour atteindre 74%, est revenue à 68,7% en 1980. Le montant des capitaux exportés vers ces pays a également diminué, passant de 19,9 milliards de francs en 1979 à 16 milliards en 1980. La part des pays à commerce d'Etat s'est chiffrée à 0,8 milliard de francs, ou à 3,6%, contre 5,5% l'année précédente, et celle des pays membres de l'OPEP, à 0,4 milliard de francs, ou à 1,9%, contre 2,6% en 1979.

... et les débiteurs

La hausse des taux d'intérêt qui s'est produite au premier trimestre, et qui a été plus forte encore à l'étranger qu'en Suisse, a eu une influence directe sur les exportations de capitaux soumises à autorisation. D'entente avec la Banque nationale, les banques ont convenu, durant cette période, de ralentir le rythme des émissions publiques d'emprunts étrangers et de ramener de 100 à 80 millions de francs le montant maximal de chaque emprunt. La Banque nationale a apprécié d'autant plus cette initiative qu'une diminution des exportations de capitaux pouvait contribuer à tempérer la faiblesse du franc. Pour le mois de mai, aucune émission n'a été autorisée, de sorte que les emprunts prévus pour les mois de mars et d'avril ont pu être échelonnés sur une période plus longue. Une grande latitude a été laissée aux banques dans la fixation des nouveaux délais de souscription. Ces différentes mesures ont conduit finalement à une pause des émissions d'environ un mois. Après cette interruption, l'activité a pu reprendre aux mêmes conditions que précédemment – c'est-à-dire avec une limitation du

Pause des émissions

montant maximal de chaque emprunt à 100 millions de francs et la fixation d'un calendrier pour échelonner les émissions – mais les taux d'intérêt ont dû être relevés.

Révision des dispositions régissant les exportations de capitaux

Le 1^{er} septembre, les nouvelles dispositions relatives aux exportations de capitaux sont entrées en vigueur. Elles représentent une étape supplémentaire dans la mise en œuvre de la politique d'internationalisation contrôlée du franc. La suppression de prescriptions qui avaient provoqué le transfert de certaines opérations à l'étranger doit permettre aux banques du pays de jouer un rôle accru dans les opérations internationales en francs suisses. Les informations que la Banque nationale pourra ainsi recueillir l'aideront dans la conduite de sa politique monétaire.

Les nouvelles dispositions autorisent les banques étrangères, les Etats et les autorités monétaires à acquérir des «notes» en francs et à prendre des sous-participations dans des opérations de crédit en francs suisses. En outre, toutes les banques suisses peuvent désormais participer au placement de «notes» qui, par ailleurs, deviennent négociables dans certaines limites. Dans le domaine des crédits bancaires, les clauses multidevises ont été admises pour aligner la réglementation suisse sur les usages internationaux.

Placements de «notes» en francs auprès de banques centrales

Aux mois d'avril et d'octobre, la Banque nationale a autorisé la Banque mondiale, comme elle l'avait déjà fait en automne 1979, à placer directement des «notes» en francs suisses auprès d'instituts d'émission étrangers. Ces deux opérations, qui ont porté sur un montant de 200 millions de francs chacune, ont contribué à couvrir les besoins financiers de la Banque mondiale. De plus, ces placements ont permis notamment à des Etats ayant contracté des dettes en francs suisses d'accroître leurs réserves en notre monnaie.

D. Mesures monétaires et conjoncturelles

I. Loi fédérale sur la Banque nationale (LBN) (RS 951.11)

1. Ordonnance du Conseil fédéral du 11 juillet 1979 sur les réserves minimales des banques (art. 16a à 16f LBN)

L'ordonnance définit certaines notions et régit l'obligation faite aux banques de fournir les déclarations nécessaires au prélèvement éventuel de réserves minimales par la Banque nationale.

Etat au 1^{er} janvier 1980

Lorsque des réserves minimales doivent être constituées, la Banque nationale l'ordonne par voie de décision.

En 1980, des réserves minimales n'ont été prélevées ni sur les engagements en Suisse, ni sur ceux envers l'étranger.

2. Ordonnance du Conseil fédéral du 11 juillet 1979 sur le contrôle des émissions (art. 16g et 16h LBN)

L'émission publique d'obligations suisses, d'actions et de bons de jouissance suisses, ainsi que d'autres papiers-valeurs suisses analogues, est soumise à autorisation. Les bons productifs d'intérêt émis par la Banque nationale et les rescriptions de la Confédération n'y sont pas assujettis.

Etat au 1^{er} janvier 1980

Aucune modification n'a été apportée en 1980.

Au vu des émissions annoncées pour les premier et deuxième trimestres de 1980, aucun plafond n'a été fixé en vertu de l'article 16g, alinéa 2 LBN. Pour les troisième et quatrième trimestres par contre, la Banque nationale a limité le prélèvement autorisé d'argent frais.

3. Ordonnance du Conseil fédéral du 11 juillet 1979 sur les fonds étrangers; Ordonnance de la Banque nationale suisse du 11 juillet 1979 concernant les avoirs étrangers en banque et les opérations de change à terme conclues avec des étrangers (art. 16i LBN)

Sont réputés fonds étrangers au sens de ces ordonnances, les avoirs, y compris ceux issus d'opérations fiduciaires, qui sont libellés en francs suisses et détenus par des étrangers auprès de banques et de sociétés financières à caractère bancaire domiciliées en Suisse.

Etat au 1^{er} janvier 1980

Les ordonnances interdisent de rémunérer les fonds étrangers. Font exception les avoirs placés sur des livrets, carnets ou comptes d'épargne, de dépôt ou de placement, qui peuvent être rémunérés à concurrence de la limite exonérée de la commission.

En outre, les ventes à terme de francs suisses à des étrangers, sous la forme de contrats n'excédant pas 10 jours, sont limitées à 20% de leur état à la date de référence du 31 octobre 1974. Pour les contrats à un terme supérieur à 10 jours, le volume autorisé est de 50% de l'état au 31 octobre 1974.

Modifications en 1980:

21 février Suppression de l'interdiction de rémunérer les fonds d'épargne étrangers, ainsi que les dépôts à terme fixe d'au moins six mois effectués par des banques centrales étrangères.

Les ventes à terme de francs suisses à des étrangers, sous la forme de contrats n'excédant pas dix jours, sont limitées à 40% de leur état au 31 octobre 1974. Pour les contrats à un terme supérieur à dix jours, le volume autorisé est de 80% de l'état au 31 octobre 1974.

11 mars Suppression de l'interdiction de rémunérer les avoirs étrangers, y compris ceux issus d'opérations fiduciaires, qui sont placés sous la forme de dépôts à terme fixe d'au moins trois mois.

Abrogation de la limitation des ventes à terme de francs suisses à des étrangers. L'obligation de faire rapport chaque mois à la Banque nationale est maintenue en vertu de l'article 7 de la loi sur les banques.

31 août Abrogation des articles 1 à 13 de l'ordonnance du Conseil fédéral, ainsi que de l'ordonnance de la Banque nationale (suppression des dernières mesures de sauvegarde de la monnaie). La Banque nationale reste autorisée, en vertu de l'article 14 de l'ordonnance du Conseil fédéral, à conclure des opérations de change à terme jusqu'à 24 mois d'échéance.

II. Mesures relatives aux exportations de capitaux et au marché des changes

Ces mesures reposent sur les articles 7 et 8 de la loi sur les banques et les caisses d'épargne (RS 952.0)

1. Exportations de capitaux soumises à autorisation

Etat au
1^{er} janvier 1980

Les exportations de capitaux sont régies par les dispositions de la note du 8 juin 1979, modifiée le 29 novembre 1979.

Les dispositions régissant les exportations de capitaux, intégralement remaniées, font l'objet d'une nouvelle note. Les conditions générales auxquelles la Banque nationale lie la réalisation d'exportations de capitaux soumises à autorisation sont plus libérales: toutes les banques domiciliées en Suisse peuvent participer au placement de «notes»; celles-ci sont négociables dans certaines limites; pour les crédits, les possibilités de recourir à des clauses multidevises sont étendues; les autorités monétaires étrangères sont autorisées à acquérir des «notes» et des sous-participations à des crédits; une autorisation générale est accordée pour les opérations portant sur des montants peu élevés.

1^{er} septembre

2. Déclarations concernant les positions de change (positions cambistes des banques)

Les banques doivent déclarer chaque mois à la Banque nationale les positions en monnaies étrangères, au comptant et à terme, dont elles supportent les risques. Les banques réalisant un volume d'affaires important sur les marchés internationaux des changes doivent indiquer chaque semaine leurs positions dans certaines monnaies.

Etat au
1^{er} janvier 1980

L'obligation de déclarer n'a pas été modifiée.

3. Déclarations relatives aux opérations à terme sur devises

L'obligation faite aux banques et aux sociétés financières de remettre chaque mois un relevé concernant les opérations à terme a été maintenue après l'abrogation, le 11 mars 1980, de la limitation des ventes à terme de francs suisses à des étrangers. Par lettre circulaire du 7 juillet 1980, la Banque nationale a simplifié ces relevés à partir du 31 juillet 1980.

31 juillet 1980

III. Conventions

1. Convention du 18 avril 1975 conclue entre la Banque nationale suisse et les banques en vue d'atténuer les difficultés de trésorerie des industries d'exportation

Les banques sont disposées à favoriser, avant tout par l'escompte d'effets de change à six mois d'échéance au plus, les crédits à court terme destinés à fi-

Etat au
1^{er} janvier 1980

nancer les ventes effectuées à l'étranger par des entreprises appartenant à l'industrie d'exportation.

Elles s'engagent à escompter les effets libellés en francs suisses à un taux ne dépassant pas de plus de 2% le taux appliqué par la Banque nationale. La différence est ramenée à 1 ½% lorsque les effets présentés aux banques portent deux signatures notoirement solvables et indépendantes l'une de l'autre.

Pour sa part, la Banque nationale s'engage à réescompter ces effets ou à les prendre en nantissement, pendant les trois derniers mois, en dehors des limites et à un taux qui sera de 1% inférieur au taux officiel de l'escompte, mais de ½% au minimum.

Une réglementation particulière régit les exportations destinées au Brésil. En raison du dépôt à l'importation appliqué dans ce pays, les effets de change peuvent être renouvelés une fois pour une période de six mois.

17 avril	La convention est prolongée une dernière fois de six mois.
1 ^{er} mai	Le taux d'intérêt maximal appliqué par les banques est relevé de ½%.
31 octobre	La convention arrive à son terme.

2. Convention du 15 mai 1975 entre la Banque nationale et les banques qui pratiquent le financement à long terme des exportations

Etat au
1^{er} janvier 1980

La Banque nationale est disposée à réescompter des effets de change d'un montant minimum de 10 millions de francs et d'une durée de trois ans au moins, qui sont destinés au financement d'exportations. Pour leur part, les grandes banques financent ces exportations à des taux d'intérêt fixes pour des durées allant de 5 à 10 ans; elles renoncent à appliquer des taux d'intérêt minimaux à ces crédits. La convention porte effet jusqu'au 1^{er} juin 1981.

Aucune modification n'a été apportée en 1980.

3. Convention du 8 novembre 1978 instituant une garantie flexible des cours de change pour les paiements à l'industrie suisse d'exportation

Etat au
1^{er} janvier 1980

La convention doit permettre aux exportateurs de biens et de services de garantir la valeur en francs suisses des paiements commerciaux qu'ils comptent recevoir en dollars des Etats-Unis, en marks allemands et en huit autres monnaies, même en cas d'incertitude sur l'importance effective des recettes futures.

Pour les paiements qu'il attend en monnaie étrangère, l'exportateur conclut simultanément deux contrats de change, au même cours et pour la même durée. Ainsi, la vente à terme de devises conclue avec une banque est couverte par l'acquisition, à la Banque nationale, d'un droit d'achat de devises (DAD). Les DAD, dont la durée est comprise entre 3 mois et 2 ans, peuvent être acquis, moyennant paiement d'une prime, à concurrence de 40% au maximum des contrats à terme de base. Les banques se chargent gratuitement des travaux administratifs liés aux DAD.

La convention est prolongée tacitement de douze mois, soit jusqu'au 30 novembre 1981.

1^{er} décembre

4. *Gentlemen's agreement du 15 juin 1976 entre la Banque nationale suisse et les banques suisses concernant les mesures monétaires*

Les banques établies en Suisse, qui ont des succursales ou des filiales à l'étranger, leur enjoignent de renoncer à toute transaction ayant manifestement un caractère de spéculation contre le franc. Elles renoncent à effectuer, depuis la Suisse, des dépôts en euro-francs ou des placements directs en francs pour le compte et au nom de succursales ou de filiales à l'étranger.

Etat au
1^{er} janvier 1980

L'accord est prorogé d'un an, jusqu'au 15 juin 1981.

15 juin

5. *Convention du 2 juin 1977 relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire*

La convention précise la diligence dont les banques doivent faire preuve lors de l'acceptation de fonds (identification de l'ayant droit et vérification de l'origine des fonds). En outre, les banques s'engagent à ne prêter aucune assistance active au transfert de capitaux hors des pays dont la législation prévoit des restrictions en matière de placement de fonds à l'étranger, et à ne fournir aucune aide active aux clients qui cherchent à tromper des autorités suisses ou étrangères.

Etat au
1^{er} janvier 1980

Les organes de révision prévus par la loi sur les banques sont chargés de vérifier, par sondages, l'observation de ces dispositions, et d'annoncer à une commission arbitrale, ainsi qu'à la Commission fédérale des banques, les infractions qu'ils constatent ou qu'ils peuvent légitimement soupçonner.

Aucune modification n'a été apportée à la convention et aux commentaires publiés le 9 décembre 1977 par la Banque nationale suisse et l'Association suisse des banquiers.

25 novembre

Par lettre circulaire du 25 novembre 1980, la commission arbitrale publie des extraits de sa jurisprudence portant sur la période allant du 1^{er} juillet 1977 au 1^{er} octobre 1980.

IV. Participation de la Banque nationale à des mesures internationales d'aide monétaire

1. Accords de swap

Etats-Unis	L'accord de swap entre la Banque nationale et la Banque de Réserve Fédérale de New York, qui porte sur 4 milliards de dollars, n'était pas utilisé à la fin de 1979. En 1980, la Banque de Réserve Fédérale a effectué quelques tirages peu importants, qui ont été remboursés entièrement avant la fin de l'année.
Japon	La Banque du Japon et la Banque nationale ont conclu, le 1 ^{er} avril 1980, un accord de swap yens contre francs d'un montant maximal de 200 milliards de yens, correspondant alors à 1,5 milliard de francs environ. Aucune opération n'a eu lieu en 1980.
BRI	L'accord de swap conclu entre la Banque nationale et la Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui porte sur 600 millions de dollars, n'a pas été utilisé en 1980.

2. Participation à des crédits monétaires multilatéraux

Accords généraux d'emprunt	La participation de la Suisse aux Accords généraux d'emprunt conclus entre les pays du «Groupe des Dix» et le Fonds monétaire international (FMI) a été prolongée jusqu'en 1985. En 1980, la promesse de crédit de la Banque nationale, qui se monte à 865 millions de francs, n'a pas été utilisée.
«Facilité pétrolière»	Les crédits accordés par la Banque nationale dans le cadre de la «facilité pétrolière» du FMI ont diminué, par suite de remboursements, de 177,1 millions à 127,5 millions de DTS. Sur cette somme, 70,8 millions de DTS étaient munis d'une garantie de la Confédération.
«Facilité Witteveen»	En 1980, le recours à la promesse de crédit que la Banque nationale a accordée au FMI dans le cadre de la «facilité Witteveen» a augmenté de 94,9 millions de DTS. Le montant total utilisé se chiffrait à 124,9 millions de DTS à la fin de l'année.

3. *Crédits bilatéraux*

En 1980, le solde du crédit accordé au Portugal est resté inchangé à 30 millions de dollars. Ce montant est entièrement garanti par la Confédération.

Portugal

En décembre 1980, la Banque nationale a accordé un nouveau crédit de 15,5 millions de dollars à la Turquie, dans le cadre d'une opération d'aide monétaire mise sur pied par l'OCDE. Ainsi, les crédits versés à la Turquie ont passé à 45,5 millions de dollars, montant entièrement couvert par une garantie de la Confédération.

Turquie

4. *Garantie de refinancement*

Avec d'autres banques centrales, la Banque nationale a donné une garantie de refinancement à la BRI pour des crédits que celle-ci a accordés au Portugal contre nantissement d'or. Sa part se chiffrait à 3,7 millions de dollars à la fin de 1980.

Portugal

E. Opérations de la Banque nationale

1. Opérations propres

Or

Fonction	L'encaisse-or forme, avec les avoirs en devises et les droits de tirage spéciaux, les réserves monétaires. En vertu de l'article 19 de la loi fédérale sur la Banque nationale (LBN), les billets en circulation doivent être couverts par de l'or, à raison de 40% au moins. En 1980, la couverture-or, basée sur le prix officiel de l'or, s'est chiffrée à 54,66% en moyenne, comme l'indique le tableau de la page 87.
Evaluation	La dernière modification de la parité-or du franc remonte au 9 mai 1971. Depuis cette date, 1 franc équivaut à 0,21759... gramme d'or fin. La parité sert de base au calcul du prix officiel de l'or, qui se monte à fr. 4 595,74 le kilogramme de fin. Depuis le 10 mai 1971, l'encaisse-or figure au bilan à ce prix officiel.
Montant	Au cours de l'année, l'encaisse-or est restée à peu près inchangée.

Mouvement de caisse

Définition	Le mouvement de caisse englobe les entrées et les sorties de billets émis par la Banque nationale et de pièces de monnaie. En revanche, seul le montant des pièces de monnaie figure au bilan sous la rubrique caisse, étant donné que celui des billets émis par la Banque nationale ne représente pas un actif.
Volume	Le mouvement de caisse a totalisé 121,1 milliards de francs en 1980, contre 111,9 milliards l'année précédente. Il a donc augmenté de 9,2 milliards de francs ou de 8,2%. L'évolution s'est ainsi normalisée, après les fortes fluctuations que l'échange des anciens billets contre de nouvelles coupures avait entraînées ces dernières années (augmentation de 19,1% en 1978 et diminution de 29,4% en 1979).

Devises

Définition	<p>Aux termes de l'article 14 LBN, la Banque nationale est autorisée à acheter et à vendre des avoirs sur l'étranger à douze mois d'échéance au plus.</p> <p>Le montant des réserves de devises au 31 décembre 1980, qui atteignait 27 355,6 millions de francs (cf. tableau page 51), ne comprenait pas les opérations à terme francs contre marks allemands conclues avec des banques suisses.</p> <p>Les avoirs en dollars, à l'exclusion de ceux provenant des swaps conclus avec des banques suisses et de ceux vendus à terme, figurent au bilan au cours de fr. 1,784, contre fr. 1,599 à la fin de 1979. Il s'agit du cours moyen du dollar</p>
------------	---

enregistré au mois de décembre à Zurich. Les avoirs libellés en d'autres monnaies étrangères, et ceux exprimés en DTS, sont portés au bilan aux cours moyens du mois de décembre également.

	1980 en millions de francs	1979	Variation	Composition et variation
1. Devises, à l'exclusion des swaps:				
Dollars des Etats-Unis				
– Titres publics et autres placements aux Etats-Unis	10 402,2	16 071,2	– 5 669,0	
– Placements auprès d'autorités monétaires étrangères et sur l'euro-marché	1 292,4	1 274,4	+ 18,0	
Créances libellées en droits de tirage spéciaux	567,9	432,9	+ 135,0	
Autres monnaies	792,0	355,0	+ 437,0	
	<u>13 054,5</u>	<u>18 133,5</u>	<u>– 5 079,0</u>	
2. Swaps dollars contre francs conclus avec des banques suisses	<u>14 301,1</u>	<u>8 256,9</u>	<u>+ 6 044,2</u>	
3. Total selon bilan	<u>27 355,6</u>	<u>26 390,4</u>	<u>+ 965,2</u>	

Droits de tirage spéciaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des instruments de réserve créés par le Fonds monétaire international (FMI). Depuis le 1^{er} janvier 1981, leur valeur est déterminée en fonction d'un panier composé des 5 principales monnaies des pays membres du FMI (dollar, mark, franc français, yen et livre sterling). Auparavant, ce panier comprenait 16 monnaies.

Définition

Le 18 avril 1980, le FMI a agréé la Banque nationale comme «autre détenteur» de DTS. Depuis lors, celle-ci peut acquérir, détenir et céder des DTS, bien que la Suisse ne soit pas membre du FMI. Des créances libellées en DTS figurent depuis plusieurs années déjà dans les réserves monétaires de la Banque nationale. En l'occurrence toutefois, le DTS sert uniquement d'unité de compte.

La Banque nationale
«autre détenteur»
de DTS

Une première opération a eu lieu à la fin du mois de juillet, la Banque nationale ayant repris 5,1 millions de DTS du FMI. Ces DTS figurent au bilan au cours moyen du mois de décembre, soit à fr. 2,25.

Droits d'achat de devises

Définition En vue d'offrir une garantie plus flexible des cours de change pour les paiements aux exportateurs suisses de biens et de services, la Banque nationale émet des droits d'achat de devises (DAD) depuis le 1^{er} décembre 1978, par l'intermédiaire des banques suisses (cf. pages 46 s.).

Mouvements Les DAD émis en 1980 ont totalisé 35,8 millions de francs (1979: 98,6 millions). Les mouvements ci-dessous (en millions d'unités des monnaies concernées) ont été enregistrés:

	\$US	DM	£	FF	OES	Total (en francs*)
Etat au 31. 12. 79	9,0	9,6	2,5	3,4	5,7	37,3
DAD émis durant l'année	7,0	14,3	2,0	3,3	5,6	35,8
DAD échus durant l'année	12,3	14,5	4,3	5,5	9,0	56,3
dont: exercés	(8,0)	(10,4)	(4,3)	(5,5)	(7,1)	(44,6)
non exercés	(4,3)	(4,1)	—	—	(1,9)	(11,7)
Etat au 31. 12. 80	3,7	9,4	0,2	1,2	2,3	16,8

* Les conversions ont été effectuées aux cours moyens du mois de décembre 1980.

Les droits d'achat de devises figurent parmi les engagements conditionnels.

Escompte

Définition Aux termes de l'article 14 LBN, la Banque nationale est autorisée à escompter des valeurs dont l'échéance ne dépasse pas six mois, telles qu'effets de change répondant à une définition précise, créances assimilables à des effets de change, obligations suisses et créances inscrites au livre de la dette de la Confédération. Des limites d'escompte sont attribuées aux clients qui recourent régulièrement à cette forme de crédit. Des conditions particulières sont prévues pour les effets de stocks obligatoires. Sur la base de conventions conclues avec les banques (cf. pages 45 s.), les effets de change destinés au financement d'exportations ont fait l'objet de dispositions temporaires spéciales (taux spécial d'escompte, admission des effets en dehors des limites d'escompte). Avec les avances sur nantissement, les crédits d'escompte sont un des instruments classiques dont l'institut d'émission dispose pour assurer la régulation des liquidités bancaires.

Modification de l'état En 1980, 11 665 effets ont été escomptés, contre 5 614 l'année précédente; de 1979 à 1980, leur montant total a passé de 8,8 milliards à 21,4 milliards de francs. L'escompte d'effets prévu par la convention visant à atténuer les difficultés de trésorerie des industries d'exportation (cf. pages 45 s.) s'est élevé à 121 millions

de francs, contre 61,7 millions en 1979. En outre, la Banque nationale a escompté des obligations pour 105 millions, contre 50,5 millions de francs.

Le recours moyen aux crédits d'escompte a atteint 950 millions de francs (428,5 millions en 1979). Sur cette somme, 906,1 millions revenaient aux effets de change (419 millions). Le recours à cette forme de crédit est sujet à de fortes fluctuations saisonnières et se concentre sur les principales échéances du marché monétaire, comme le montre le tableau de la page 28 relatif à l'aide financière accordée lors des échéances.

	Au 31 décembre 1980 en millions de francs	Au 31 décembre 1979 en millions de francs
Effets de change destinés au financement d'exportations	13,8	27,7
Autres effets commerciaux	29,7	64,4
Effets de stocks obligatoires	2 241,6	1 440,1
Total des effets sur la Suisse	<u>2 285,1</u>	<u>1 532,2</u>
Bons du trésor de la Confédération	—	—
Créances comptables à court terme	152,0	10,0
Obligations escomptées	48,4	38,3
Total	<u>2 485,5</u>	<u>1 580,5</u>

Composition
du portefeuille

Avances sur nantissement

L'article 14 LBN autorise la Banque nationale à accorder des avances, moyennant un intérêt, contre remise en nantissement d'obligations suisses, de créances inscrites au livre de la dette de la Confédération et d'effets escomptables. Comme les crédits d'escompte, les avances sur nantissement permettent de faire face aux resserrements temporaires de liquidités et sont donc destinées en principe aux banques exclusivement.

Définition

Les avances sur nantissement ont totalisé 12,3 milliards de francs en 1980 (5,5 milliards en 1979). Le recours moyen aux avances sur nantissement s'est chiffré à 301,5 millions de francs (107,2 millions). A la fin de 1980, ces avances atteignaient 919,8 millions (886,4 millions).

Modification de l'état

Portefeuille de titres

En vertu de l'article 14, chiffre 2 LBN, la Banque nationale est autorisée à procéder à l'achat et à la vente de bons du trésor et d'obligations de la Confédération, de créances inscrites au livre de la dette de la Confédération, d'obligations

Définition

de cantons et de banques cantonales, de lettres de gage émises par les centrales suisses de lettres de gage, ainsi que d'obligations facilement négociables d'autres banques suisses et de communes. En règle générale, la Banque nationale use de ce moyen pour empêcher de trop fortes fluctuations des cours, en particulier de ceux des obligations de la Confédération.

Titres pouvant servir de couverture

Selon l'article 19, premier alinéa LBN, tous les titres énumérés ci-dessus entrent dans la couverture des billets de banque lorsque leur échéance ne dépasse pas deux ans.

Modification de l'état

En 1980, les achats se sont chiffrés à 295 millions et les ventes, à 46,2 millions de francs. Ainsi, le montant des titres appartenant à la Banque nationale a augmenté de 248,8 millions pour passer à 1 212,2 millions de francs. La moyenne annuelle s'est inscrite à 1 064,6 millions de francs, contre 684,6 millions en 1979.

Etat au 31 décembre 1980

Catégorie de titres	Valeur nominale en francs	Cours %	Valeur au bilan en francs
<i>Obligations</i>			
<i>1. pouvant servir de couverture</i>			
Confédération	6 450 000	90	5 805 000
<i>2. autres</i>			
Confédération	942 615 000	90	848 353 500
Cantons	125 303 000	90	112 772 700
Communes	92 688 000	90	83 419 200
Banques	41 484 000	90	37 335 600
Centrales de lettres de gage	138 314 000	90	124 482 600
	<u>1 340 404 000</u>	90	<u>1 206 363 600</u>
<i>Actions</i>			
Divers			1
<i>Total</i>			<u>1 212 168 601</u>

Correspondants en Suisse

Définition

Des banques assument le mandat de correspondant dans de nombreuses localités où la Banque nationale n'est pas représentée par un siège, par une succursale ou par une agence. Elles sont chargées d'effectuer sans frais, pour le compte de la Banque nationale, les opérations suivantes:

- encaissement de remises,
- réception de versements en faveur de clients de la Banque nationale,
- paiements à des tiers,
- paiement de chèques tirés sur elles par la Banque nationale.

L'activité principale des correspondants consiste à assurer le déroulement des opérations de paiement de la Confédération, des CFF et des PTT.

En outre, les correspondants se chargent d'alimenter en numéraire les guichets des CFF et des PTT ou de reprendre leurs excédents. Le réseau de correspondants permet de réduire les envois de fonds et de faciliter les opérations de paiement. Les correspondants versent un intérêt sur les avoirs dont la Banque nationale dispose chez eux.

Le nombre de correspondants a passé de 559 en 1979 à 571 en 1980. Le nombre de places bancables, c'est-à-dire de localités dans lesquelles les correspondants sont domiciliés, a passé de 418 à 424, tandis que celui de places auxiliaires, c'est-à-dire de localités dans lesquelles les correspondants acceptent également de procéder sans frais à l'encaissement de remises, a reculé de 158 à 156.

Nombre de correspondants, de places bancables et de places auxiliaires

Les correspondants ont crédité la Banque nationale de 22 milliards de francs et l'ont débitée de 22 milliards. En 1980, le mouvement total des comptes de correspondants s'est accru de 1,9 milliard pour passer à 44 milliards de francs. En moyenne annuelle, les avoirs de la Banque nationale se sont chiffrés à 112,9 millions de francs. Ils atteignaient 289,6 millions à la fin de 1980, contre 288,6 millions un an auparavant.

Modification de l'état

Encaissement

Les chèques et les effets reçus à l'encaissement, qui sont cédés par des offices fédéraux principalement, ont atteint le volume suivant:

	1980 Nombre en milliers	Montant en millions de francs	1979 Nombre en milliers	Montant en millions de francs
Chèques et effets commerciaux	124,7	4 285,7	110,6	4 041,8
Chèques de voyage	858,9	75,1	750,1	61,4
Eurochèques	56,4	13,5	40,9	9,4
Total	<u>1 040,0</u>	<u>4 374,3</u>	<u>901,6</u>	<u>4 112,6</u>

Comptes de chèques postaux

La grande masse des paiements est effectuée par l'intermédiaire du service des chèques postaux.

Au terme d'une série souvent longue de paiements sous forme de virements, une part des avoirs afflue sur les comptes de chèques postaux des banques. Ces dernières effectuent alors des transferts sur leurs comptes de virements à la Banque nationale.

Chaque jour, la Banque nationale opère une compensation entre les avoirs en comptes de chèques postaux dont elle n'a pas besoin pour ses paiements courants et les avoirs que l'entreprise des PTT détient chez elle en compte de virements.

Durant l'exercice, les comptes de chèques postaux de la Banque nationale ont enregistré, pour le compte de tiers, les mouvements suivants (ordres de virement et ordres de paiement) :

Année	Ordres passés au débit de la Banque nationale		Ordres passés au crédit de la Banque nationale		Total en millions de francs
	Nombre	en millions de francs	Nombre	en millions de francs	
1979	1 575 863	25 612	35 411	70 469	96 081
1980	3 030 576	33 364	41 115	77 495	110 858
Variation	+ 92,3%	+ 30,3%	+ 16,1%	+ 10,0%	+ 15,4%

Billets en circulation

Billets en circulation

La circulation des billets s'est accrue de 0,3 milliard de francs, ou de 1,5%, pour s'élever à 24,1 milliards. Elle a atteint son montant maximal, soit 24,8 milliards de francs, le 24 décembre, et son montant minimal, soit 21 milliards, le 18 septembre. Ainsi, elle a varié à l'intérieur d'une marge de 3,8 milliards de francs. En moyenne annuelle, la somme des billets en circulation s'est inscrite à 21,8 milliards de francs. Par habitant, 31 billets représentant un montant de 3800 francs environ étaient en circulation à la fin de l'année.

Billets neufs

En 1980, la Banque nationale a émis 56,8 millions de billets neufs représentant une valeur nominale de 4,4 milliards de francs.

Billets détruits

Elle a retiré pour les détruire 87,8 millions de billets détériorés ou rappelés. La valeur nominale de ces billets s'est chiffrée à 3,9 milliards de francs.

Les billets suivants, rappelés le 1^{er} mai 1980, n'étaient pas encore rentrés au 31 décembre:

Billets rappelés

billets de 1000 francs, au verso «Danse des morts»	fr.	652 327 000
billets de 500 francs, au verso «Fontaine de jouvence»	fr.	181 575 000
billets de 100 francs, au verso «Saint Martin»	fr.	302 525 100
billets de 50 francs, au verso «Cueillette des pommes»	fr.	105 841 700
billets de 20 francs, au recto «Général Dufour»	fr.	114 188 660
billets de 10 francs, au recto «Gottfried Keller»	fr.	97 480 730
billets de 5 francs, au recto «Guillaume Tell»	fr.	8 986 945
Total		<u>fr. 1 462 925 135</u>

La Banque nationale est tenue, jusqu'au 30 avril 2000, d'échanger à leur valeur nominale les billets de 1000, 500, 100, 50, 20, 10 et 5 francs mentionnés ci-dessus.

Délai d'échange des billets rappelés

Au 31 décembre 1980, les billets en circulation étaient couverts par les actifs suivants:

Couverture des billets

	En millions de francs	
Or		11 903,9
Autres actifs pouvant servir de couverture:		
Devises	27 355,6	
Droits de tirage spéciaux	11,4	
Portefeuille suisse	2 485,5	
Avances sur nantissement	919,8	
Titres	5,8	30 778,1
Couverture totale des billets		<u>42 682,0</u>

L'ensemble des actifs pouvant servir de couverture représentait 177,06% des billets en circulation à la fin de l'année. La couverture-or s'est chiffrée à 56,72% au maximum le 18 septembre, et à 48,08% au minimum le 24 décembre.

Répartition des billets en circulation

A la fin de l'année, les billets en circulation se répartissaient comme il suit:

Billets de francs 1000 en millions de francs	500	100	50	20	10	5	Total	
1979	10 024,2	4 777,3	6 737,0	1 021,2	763,0	429,2	9,0	23 760,9
1980	10 163,3	4 688,8	6 983,4	1 060,9	773,5	427,4	9,0	24 106,3
en pour-cent								
1979	42,19	20,10	28,35	4,30	3,21	1,81	0,04	100
1980	42,16	19,45	28,97	4,40	3,21	1,77	0,04	100

En moyenne annuelle, la répartition était la suivante:

Billets de francs 1000 en millions de francs	500	100	50	20	10	5	Total	
1979	8 615,1	4 310,1	6 091,6	942,8	713,2	387,9	9,0	21 069,7
1980	8 911,7	4 314,7	6 410,1	991,9	733,7	408,6	9,0	21 779,7
en pour-cent								
1979	40,89	20,46	28,91	4,47	3,39	1,84	0,04	100
1980	40,92	19,81	29,43	4,55	3,37	1,88	0,04	100

Espèces métalliques

Tâches de la Banque nationale

Le service de la monnaie est du ressort de la Confédération. La Banque nationale participe à l'approvisionnement de l'économie en espèces métalliques dans le cadre des tâches que le législateur lui a confiées. Elle seconde les caisses de la Confédération dans la distribution, l'échange et le retrait des pièces de monnaie. D'entente avec la Banque nationale, le Département fédéral des finances établit le programme de frappe.

Distribution des pièces par la Banque nationale

En 1980, la Banque nationale a reçu de la Caisse d'Etat fédérale 131,4 millions de pièces de monnaie, dont la valeur nominale était de 83 millions de francs. Elle les a acheminées vers ses sièges, succursales et agences, afin de faciliter les opérations de paiement. Le montant repris par la Banque nationale correspondait à 50% environ des espèces métalliques sorties de la Caisse d'Etat.

Comptes de virements

Définition

Une des tâches que la loi assigne à la Banque nationale consiste à faciliter les opérations de paiement. Les comptes de virements à la Banque nationale, le service des chèques postaux et le clearing bancaire forment les trois principaux

systèmes qui assurent, en Suisse, le déroulement des opérations de paiement sans numéraire. Ces trois systèmes se recouvrent partiellement et se complètent. Les écritures relatives aux opérations de clearing bancaire sont passées par les comptes de virements.

Les comptes de virements sont des engagements à vue non rémunérés. Ils se subdivisent en deux catégories: les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie, d'une part, et les comptes de virements de banques étrangères, d'instituts d'émission et d'autres organismes étrangers, d'autre part.

Au 31 décembre 1980, le nombre de comptes de virements à la Banque nationale s'élevait à 1 394, contre 1 387 en 1979; 105 avaient des titulaires étrangers, contre 103 en 1979.

Nombre de comptes

	Mouvement en milliards de francs		Nombre d'opérations en milliers	
	1980	1979	1980	1979
Virements ordinaires	796,1	771,5	815	797
Virements effectués dans le cadre du clearing bancaire . .	9 807,1	6 640,7	19 031	17 075
Total des virements	10 603,2	7 412,2	19 846	17 872

Le clearing bancaire est une organisation de virements des établissements bancaires domiciliés en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. La Banque nationale exerce la fonction de centrale pour les établissements n'appartenant ni au groupe des grandes banques, ni à celui des banques cantonales. Ces établissements étaient au nombre de 246 à la fin de l'exercice, contre 242 en 1979. Le mouvement enregistré sur les comptes de clearing bancaire s'est réparti comme il suit:

Prestations du
clearing bancaire

	Nombre de transferts	
	1980	1979
Clearing manuel	2 278 094	3 044 968
Lecture optique	3 671 379	3 556 453
Echange de supports de données (y compris paiements de salaires)	1 814 324	1 107 682
Chèques	104 059	12 320
Système de recouvrement direct	57 443	35 316
Transferts au système des chèques postaux . .	3 124 571 ¹	1 511 880 ¹
Total	11 049 870	9 268 619

¹ Seul le débit est compté sous la rubrique «Virements effectués dans le cadre du clearing bancaire» (cf. ci-dessus).

La Banque nationale facilite le trafic des paiements en participant à l'organisation générale du clearing bancaire. Dans ce cadre, elle se charge notamment de l'établissement du décompte global.

Comptes de la Confédération

Selon l'article 15 LBN, la Banque nationale est tenue d'accepter des versements et d'effectuer des paiements pour le compte de la Confédération, jusqu'à concurrence de l'avoir dont celle-ci dispose chez elle.

Les comptes de la Confédération ont été crédités et débités des montants suivants:

	Crédit 1980 en millions de francs	1979 en millions de francs	Débit 1980 en millions de francs	1979 en millions de francs
Administration des finances	55 853	57 359	57 161	58 517
Entreprise des PTT	83 380	85 264	83 380	85 264
Chemins de fer fédéraux . .	4 071	3 739	4 071	3 739
Autres administrations . . .	1 293	475	1 791	545
Total	144 597	146 837	146 403	148 065

Selon l'article 14, chiffre 6 LBN, la Banque nationale peut bonifier un intérêt sur les avoirs de la Confédération. Les questions liées au placement des capitaux de la Confédération sont réglées par une convention du 30 juin 1980 entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale.

La Banque nationale rémunère les avoirs de la Confédération qui font l'objet de placements fermes. Selon la situation, elle peut les placer sur le marché, pour le compte de la Confédération.

A la fin de l'année, les avoirs de la Confédération s'inscrivaient à 3502,8 millions de francs. Sur ce montant, 3100 millions faisaient l'objet de placements rémunérés à la Banque nationale; cette somme était replacée entièrement auprès de banques. Au bilan de la Banque nationale, le montant net des avoirs de la Confédération se chiffrait ainsi à 402,8 millions de francs.

Rescriptions de stérilisation

Les rescriptions de stérilisation figurent au nombre des instruments de la politique d'open market. Il s'agit de reconnaissances de dette de la Confédération, que la Banque nationale place dans les banques en vue de résorber des liquidités, et sur lesquelles elle verse un intérêt. La contre-valeur de ces titres est

Rémunération
des avoirs de la
Confédération

Définition

portée sur un compte spécial, dont la Confédération ne peut disposer. Pour la Banque nationale, ce compte a le caractère d'un engagement à terme. Les rescriptions sont émises pour des durées comprises entre 3 et 24 mois.

Elles peuvent être mises en pension à la Banque nationale – pour les échéances trimestrielles – aux conditions auxquelles elles ont été émises, ou être escomptées si leur échéance n'excède pas six mois. Au bilan de la Banque nationale, la mobilisation de rescriptions entraîne une réduction temporaire des engagements à terme et un accroissement correspondant des comptes de virements.

Le tableau de la page 28 donne un aperçu de la mobilisation de rescriptions de stérilisation lors des échéances.

	en millions de francs	
Somme figurant au bilan au 31 décembre 1979	630,1	Modification de l'état
Titres mis en pension pour l'échéance annuelle	+ 1 381,5	
	<u>2 011,6</u>	
Remboursement partiel effectué le 8 janvier	– 0,5	
Remboursement partiel effectué le 30 janvier	– 200,0	
Remboursement partiel effectué le 31 janvier	– 1,5	
Remboursement partiel effectué le 4 février	– 120,0	
Remboursement partiel effectué le 7 février	– 767,6	
Remboursement partiel effectué le 8 février	– 7,2	
Remboursement partiel effectué le 18 février	– 637,5	
Remboursement partiel effectué le 3 mars	– 150,0	
Remboursement partiel effectué le 27 mars	– 6,0	
Remboursement partiel effectué le 28 mars	– 13,2	
Remboursement partiel effectué le 31 mars	– 32,2	
Remboursement partiel effectué le 1 ^{er} avril	– 22,8	
Remboursement partiel effectué le 2 avril	– 4,1	
Remboursement partiel effectué le 10 avril	– 22,0	
	<u>27,0</u>	
Titres mis en pension pour l'échéance annuelle	– 4,0	
Somme figurant au bilan au 31 décembre 1980	<u>23,0</u>	

Bons productifs d'intérêt émis par la Banque nationale

La loi révisée sur la Banque nationale, qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 1979, autorise celle-ci à émettre pour son propre compte des bons productifs d'intérêt. Comme les rescriptions de stérilisation qu'ils doivent remplacer, ces bons servent à absorber des liquidités du système bancaire; leur durée est limitée à deux ans.

Définition

Les bons productifs d'intérêt que la Banque nationale a émis en 1980 peuvent être mis en pension chez elle aux conditions du marché – pour les échéances trimestrielles – ou escomptés si leur échéance n'excède pas six mois. Ces papiers ont la forme de titres à ordre mais, comme les rescriptions de stérilisation, ils ne peuvent être considérés comme négociables.

Modification de l'état

La première émission de bons productifs d'intérêt, à 6, 9 et 12 mois d'échéance, a eu lieu le 28 février 1980:

	en millions de francs
Montant au 28 février 1980	1 054,5
Remboursement partiel effectué le 28 août	– 351,0
Remboursement partiel effectué le 28 novembre	– 353,0
	<u>350,5</u>
Titres mis en pension pour l'échéance annuelle	– 100,0
Montant figurant au bilan au 31 décembre 1980	<u>250,5</u>

2. Services rendus

a) Services rendus à la Confédération

Emission d'emprunts de la Confédération

La Banque nationale collabore à l'émission d'emprunts de la Confédération. En 1980, les emprunts ci-dessous ont été émis par appel d'offres pour le compte de la Confédération:

4 ½ % Emprunt fédéral 1980–92 (février)	de fr. 205 000 000.—
5 ¼ % Emprunt fédéral 1980–90 (mai)	de fr. 255 000 000.—
4 ¾ % Emprunt fédéral 1980–90 (juillet)	de fr. 260 000 000.—
4 ½ % Emprunt fédéral 1980–92 (septembre)	de fr. 246 000 000.—
4 ¾ % Emprunt fédéral 1980–90 (novembre)	de fr. 260 000 000.—

Emissions de créances comptables à court terme sur la Confédération

En 1980, la Banque nationale a encore été chargée d'émettre des «créances comptables à court terme» à la demande et pour le compte de la Confédération suisse. Il s'agit de créances qui sont offertes en souscription publique selon un système d'appel d'offres, et constituées avec la libération des montants attribués. Le nom des créanciers est porté sur un registre du marché monétaire tenu par la Banque nationale. Cette inscription est attestée par un document revêtant un caractère de moyen de preuve et non de papier-valeur.

Les émissions suivantes ont été effectuées:

Série	Date d'émission	Date de remboursement	Montant (en millions de francs)	Prix d'émission en %	Rendement (en %)
1.04	24. 1.80	24. 4.80	196,5	98,710	5,227
1.05	21. 2.80	22. 5.80	200,0	98,925	4,299
1.06	20. 3.80	19. 6.80	192,5	98,388	6,627
1.07	24. 4.80	24. 7.80	200,0	98,467	6,227
1.08	22. 5.80	21. 8.80	200,0	98,629	5,623
1.09	19. 6.80	18. 9.80	200,0	98,783	4,983
1.10	24. 7.80	23.10.80	198,5	98,860	4,664
1.11	21. 8.80	20.11.80	216,0	98,870	4,623
1.12	18. 9.80	18.12.80	203,0	98,785	4,920
1.13	23.10.80	22. 1.81	211,0	98,855	4,685
1.14	20.11.80	19. 2.81	205,5	98,869	4,627
1.15	18.12.80	19. 3.81	207,0	98,616	5,552

Au 31 décembre 1980, les créances comptables à court terme figurant au registre totalisaient 623,5 millions de francs.

Conformément à l'article 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque nationale est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette activité au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Livre de la dette
de la Confédération

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1979:

1126 créances d'un montant total de fr. 1 254 738 000.—

Augmentation au cours de l'année 1980

souscriptions de créances inscrites lors d'émissions d'emprunts . . fr. 73 715 000.—

transformation d'obligations en créances inscrites fr. 29 988 000.—

fr. 103 703 000.—
fr. 1 358 441 000.—

Diminution en 1980

remboursements fr. 119 390 000.—

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1980:

1030 créances, d'un montant de fr. 1 239 051 000.—

En 1980, 17 créances inscrites ont été transférées à d'autres créanciers pour un montant de fr. 24 427 000.—

Les intérêts bonifiés sur les créances inscrites (114 bordereaux) se sont élevés à fr. 39 048 450,70

Depuis le 1^{er} novembre 1974, la conversion d'obligations en créances inscrites au livre de la dette est possible en tout temps.

Gestion de titres

Aux termes de l'article 15, 1^{er} alinéa LBN, la Banque nationale est tenue de recevoir en dépôt et de gérer sans frais les valeurs appartenant à la Confédération et à ses entreprises, ainsi que les valeurs placées sous l'administration de la Confédération.

Domicile de paiement pour les titres et pour les coupons

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque nationale a payé en 1980, pour le compte de la Confédération, les titres remboursables et les coupons échus suivants:

	Nombre	Montant en francs
Titres remboursables	35 685	153 948 000.—
Coupons	689 485	204 032 327,50
Certificats d'encaissement de la SEGA	4 972	276 974 710.—

Paiements à l'étranger

D'ordre de la Confédération et de ses régies, la Banque nationale a effectué 25 528 paiements à l'étranger (1979: 24 328) par lettres, chèques bancaires et télex, représentant un montant de 2 669 millions de francs (2 092 millions). Elle a servi d'intermédiaire pour des paiements destinés aux programmes de développement et d'aide humanitaire ainsi qu'aux représentations diplomatiques et consulaires suisses. Elle s'est également chargée de l'ouverture d'accréditifs et d'encaissements documentaires.

Opérations particulières avec des entreprises de la Confédération

Sur la base d'accréditifs ouverts auprès de ses sièges, succursales et correspondants, la Banque nationale a fourni à certaines entreprises de la Confédération le numéraire dont elles avaient besoin. En vertu d'un arrangement particulier, elle a rempli les fonctions d'office de remboursement pour des paiements effectués par des banques déterminées dans le cadre de la construction des routes nationales et pour le compte de l'Administration fédérale des blés, à Berne, d'ordre de centrales cantonales des blés.

Encaissement de chèques sur l'étranger

La Banque nationale a procédé, pour le compte de la Confédération et de ses régies, à l'encaissement de chèques sur l'étranger. En l'occurrence, il s'agissait principalement de chèques de voyage et d'eurochèques remis par les CFF. Ainsi, la Banque nationale a traité 858 883 (1979: 750 085) chèques de voyage et 56 369 (40 926) eurochèques. Ces opérations ont porté respectivement sur 75 millions (1979: 61,4 millions) et 13,5 millions de francs (9,4 millions).

b) Autres services rendus

La Banque met ses services à la disposition de la Société suisse pour le virement de titres S.A. (SEGA) en fonctionnant comme office de dépôt de cette société à Berne, à Genève et à Lausanne. Les offices de dépôt de la SEGA rassemblent et transfèrent les titres que leur envoient les banques affiliées.

Office de dépôt
de la SEGA

Les offices de dépôt ont assuré la garde des titres suivants:

	Actions Nombre	Obligations Valeur nominale en francs
Etat au 31 décembre 1979	11 041 374	750 310 000.—
Entrées en 1980	9 827 255	879 340 000.—
	<u>20 868 629</u>	<u>1 629 650 000.—</u>
Sorties en 1980	7 393 629	1 005 607 400.—
Etat au 31 décembre 1980	13 475 000	624 042 600.—

Les services rendus par la Banque nationale dans le cadre du clearing bancaire sont commentés à la page 59.

Clearing bancaire

3. Administration et résultats

Bâtiments de la Banque

Au 31 décembre 1980, les bâtiments de la Banque figuraient au bilan pour le même montant que l'année précédente, soit fr. 1 500 000.—. Leur valeur d'assurance s'établissait à fr. 228 232 350.—.

Aux sièges de Zurich et de Berne ainsi qu'aux succursales d'Aarau, de Lucerne et de Neuchâtel, des travaux de construction, de transformation et de rénovation s'inscrivant dans le cadre de la planification à long terme étaient en cours.

Les travaux visent avant tout à améliorer la sécurité et à créer des conditions modernes de travail. En outre, ils contribuent à maintenir la valeur intrinsèque des immeubles.

Fonds propres

Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— et libéré à 50 %, n'a pas été modifié.

Capital social

Répartition

En 1980, le Comité de banque a approuvé le transfert de 1962 actions.

Selon le registre des actionnaires, le capital social était réparti au 31 décembre 1980 entre:

4169 actionnaires particuliers possédant chacun	de 1 à 10 actions
481 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
27 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
15 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
<u>4692</u> actionnaires particuliers possédant	<u>41 431 actions</u>
26 cantons et demi-cantons possédant	38 742 actions
28 banques cantonales possédant	16 919 actions
56 autres collectivités et établissements de droit public possédant	2 908 actions
<u>4802</u> actionnaires possédant	<u>100 000 actions</u>

Les cantons, les banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public détenaient au total 58,57% du capital social et les actionnaires particuliers, 41,43%.

Fonds de réserve

En 1980, aucune attribution n'a été faite au fonds de réserve. Il en avait été de même en 1979.

Provisions

Grâce au bon résultat comptable de l'exercice, les provisions ont augmenté de 2283,6 millions de francs. Certaines provisions, qui avaient dû être dissoutes ces dernières années, ont pu être reconstituées.

Provision pour:	Montant au 31. 12. 1979 en millions de francs	Variation	Montant au 31. 12. 1980
Bâtiments de la Banque	0	+ 50,0	50,0
Confection de billets de banque	0	+ 20,0	20,0
Opérations de marché ouvert	0	+ 30,0	30,0
Risques non assurés	60,0	+ 20,0	80,0
Egalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	83,5	- 6,5 + 13,0	90,0
Risques de change	0	+ 2 157,1	2 157,1
Total	143,5	+ 2 283,6	2 427,1

Compte de profits et pertes
Bilan

Compte de profits et pertes

arrêté au 31 décembre

Dépenses	1980	1979
Charges d'exploitation		
Autorités de la Banque	fr. 581 472,70	fr. 643 202,60
Personnel	fr. 34 401 397,43	fr. 32 625 167,75
Locaux	fr. 14 354 028,70	fr. 8 614 479,55
Equipements	fr. 6 351 432.—	fr. 13 829 058,72
Frais généraux et frais de bureau	fr. 1 782 168,85	fr. 1 592 068,45
Information et communication	fr. 1 182 688,73	fr. 1 143 680,03
Imprimés et publications	fr. 713 791,60	fr. 627 502,75
Circulation des billets	fr. 15 262 829,85	fr. 13 452 050,59
Divers	fr. 6 101 983,45	fr. 6 842 313,12
Charges financières		
Intérêts sur comptes de dépôt	fr. 1 739 708,95	fr. 1 430 772,20
Intérêts à l'administration fédérale	fr. 5 039 631,68	fr. 13 060 304.—
Intérêts sur rescriptions de la Confédération	fr. 2 644 341.—	fr. 23 957 616,20
Intérêts sur bons émis par la Banque	fr. 32 127 510,35	fr. —.—
Autres charges liées aux opérations de stérilisation .	fr. 41 285 597,21	fr. 29 577 513,87
Amortissements sur		
– les titres en portefeuille	fr. 54 166 021.—	fr. 109 364 332.—
– les bâtiments	fr. 24 950 000.—	fr. 40 314 500.—
– les devises	fr. —.—	fr. 248 328 471,71
Amortissement de la perte sur les réserves de devises portée au bilan au 31. 12. 78	fr. 1 110 942 692,48	fr. 1 482 510 193,48
Attribution aux institutions de prévoyance	fr. 10 000 000.—	fr. —.—
Provision pour:		
– bâtiments de la Banque	fr. 50 000 000.—	fr. —.—
– confection de billets de banque	fr. 20 000 000.—	fr. —.—
– opérations de marché ouvert	fr. 30 000 000.—	fr. —.—
– risques non assurés	fr. 20 000 000.—	fr. —.—
– égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	fr. 13 031 652,80	fr. —.—
– risques de change	fr. 2 157 117 199,01	fr. —.—
Bénéfice net	fr. 7 515 826,40	fr. —.—
	<u>fr. 3 661 291 974,19</u>	<u>fr. 2 027 913 227,02</u>

Recettes	1980	1979
Recettes d'exploitation		
Commissions	fr. 2 912 603,46	fr. 3 660 795,91
Bâtiments de la Banque	fr. 2 161 412,85	fr. 927 211.—
Divers	fr. 702 242,90	fr. 497 444,87
Recettes financières		
Devises et or	fr. 2 313 747 229,91	fr. 1 957 316 314,60
Ajustement de l'évaluation des devises	fr. 1 264 578 849,57	fr. —.—
Escompte	fr. 19 460 590,65	fr. 4 306 917,99
Avances sur nantissement	fr. 8 513 482.—	fr. 1 529 072,70
Portefeuille de titres	fr. 47 880 197,10	fr. 19 281 960,45
Comptes correspondants en Suisse	fr. 1 335 365,75	fr. 143 509,50
Prélèvement sur la provision pour bâtiments de la Banque	fr. —.—	fr. 40 250 000.—

fr. 3 661 291 974,19	fr. 2 027 913 227,02
----------------------	----------------------

Bilan arrêté au 31 décembre

Actif		1980	1979
Caisse			
or	fr. 11 903 908 196,95		
pièces de monnaie	fr. 64 639 885,39	fr. 11 968 548 082,34	fr. 11 952 607 574,72
Devises		fr. 27 355 647 132,98	fr. 26 390 449 608,11
Droits de tirage spéciaux		fr. 11 425 781,25	fr. —.—
Portefeuille suisse			
effets sur la Suisse	fr. 2 285 129 099,86		
obligations escomptées	fr. 48 397 553,80		
créances comptables à court terme escomptées	fr. 152 000 000.—		
rescriptions de la Confédération	fr. —.—	fr. 2 485 526 653,66	fr. 1 580 516 326,19
Avances sur nantissement		fr. 919 789 484,48	fr. 886 382 022,22
Titres			
pouvant servir de couverture	fr. 5 805 000.—		
autres	fr. 1 206 363 601.—	fr. 1 212 168 601.—	fr. 963 441 901.—
Correspondants en Suisse		fr. 289 607 562,29	fr. 288 633 576,56
Effets à l'encaissement		fr. 2 836 011,55	fr. 13 712 733,85
Chèques postaux		fr. 5 446 891,48	fr. 4 847 851,98
Coupons		fr. 2 462,85	fr. 3 406,55
Bâtiments de la Banque		fr. 1 500 000.—	fr. 1 500 000.—
Mobilier		fr. 1.—	fr. 1.—
Autres postes de l'actif		fr. 41 216 803,97	fr. 26 474 125,95
Capital social non versé		fr. 25 000 000.—	fr. 25 000 000.—
Perte sur les réserves de devises au 31. 12. 1978, solde (couverte par les réserves latentes sur l'encaisse-or)		fr. —.—	fr. 1 110 942 692,48
		fr. 44 318 715 468,85	fr. 43 244 511 820,61

Passif	1980	1979
Billets en circulation	fr. 24 106 267 245.—	fr. 23 760 874 360.—
Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	fr. 13 660 950 386,64	fr. 13 207 106 712,49
Comptes de virements de banques étrangères	fr. 2 253 983 756,13	fr. 2 252 811 618,15
Confédération	fr. 402 830 031,83	fr. 2 209 357 213,36
Déposants	fr. 47 819 905,81	fr. 56 784 276,84
Chèques en circulation	fr. 10 509 131,65	fr. 9 482 569,86
Engagements à terme		
rescriptions de stérilisation	fr. 23 000 000.—	fr. 630 100 000.—
bons émis par la Banque	fr. 250 500 000.—	fr. —.—
Autres postes du passif	fr. 1 033 221 986,38	fr. 879 510 896,31
Capital social	fr. 50 000 000.—	fr. 50 000 000.—
Fonds de réserve	fr. 45 000 000.—	fr. 45 000 000.—
Provision pour:		
– bâtiments de la Banque	fr. 50 000 000.—	fr. —.—
– confection de billets de banque	fr. 20 000 000.—	fr. —.—
– opérations de marché ouvert	fr. 30 000 000.—	fr. —.—
– risques non assurés	fr. 80 000 000.—	fr. —.—
– égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	fr. 90 000 000.—	fr. 83 484 173,60
– risques de change	fr. 2 157 117 199,01	fr. —.—
Bénéfice net	fr. 7 515 826,40	fr. —.—
	<u>fr. 44 318 715 468,85</u>	<u>fr. 43 244 511 820,61</u>
 Engagements conditionnels	 fr. 106 743 602,11	 fr. 117 608 463,76
(engagement de versement sur actions nominatives de la Banque des Règlements Internationaux, accréditifs, droits d'achat de devises)		

Commentaire du compte de profits et pertes

L'évolution des marchés de l'argent et des changes a influé favorablement sur le compte de profits et pertes de la Banque nationale. L'excédent de recettes, qui s'est chiffré à 3418,6 millions de francs en 1980, a permis d'amortir intégralement le solde de la perte sur les réserves de devises, à savoir 1110,9 millions de francs. En outre, plusieurs provisions ont été constituées, dont l'une, d'un montant de 2157,1 millions de francs, est destinée à couvrir les risques de change. Une telle provision avait déjà existé auparavant, mais elle avait été utilisée en 1978 pour couvrir partiellement la perte sur les réserves de devises. Le bénéfice net restant est de 7,5 millions de francs.

Les charges imputables aux locaux et les amortissements sur les bâtiments se sont inscrits à 39,3 millions de francs, contre 48,9 millions l'année précédente. Les charges imputables aux locaux ont atteint un montant plus élevé qu'en 1979, en raison surtout des rénovations effectuées à Zurich et à Lucerne ainsi que des travaux de construction réalisés à Berne.

Les dépenses d'équipement, qui comprennent notamment les frais liés au développement du service d'informatique, ont diminué par rapport à 1979 pour passer à 6,4 millions de francs.

Les charges afférentes à la circulation des billets, qui comprennent les frais d'impression, de papier, de transport et d'assurance ainsi que les honoraires des graphistes, ont augmenté de 1,8 million pour atteindre 15,3 millions de francs. Des hausses de prix et la constitution de stocks sont à l'origine de cette augmentation.

Les placements à terme fixe de la Confédération, que la Banque nationale rémunère en vertu d'une convention, ont pu être remplacés en grande partie auprès des banques. Aussi les charges d'intérêt ne se sont-elles chiffrées qu'à 5 millions de francs.

Les intérêts versés sur les rescriptions de la Confédération ont diminué fortement puisqu'ils se sont chiffrés à 2,6 millions de francs seulement. Ce recul est dû au fait que les rescriptions de stérilisation ont été remplacées par des bons productifs d'intérêt émis par la Banque. Une nouvelle rubrique, «intérêts sur bons émis par la Banque», figure parmi les charges pour un montant de 32,1 millions de francs.

Les frais liés aux opérations de stérilisation, soit 41,3 millions de francs, s'expliquent par le fait que le Département américain du Trésor a déposé à la Banque nationale, sur la base d'une opération de swap, le produit de son émission de «notes» en francs suisses.

Les amortissements effectués sur les titres acquis dans le cadre d'interventions sur le marché des capitaux ont exigé un montant de 58,4 millions de francs. Un gain comptable de 4,2 millions de francs réalisé sur des titres amortis antérieurement a pu être porté en déduction de ces charges.

Le produit des placements en devises et des opérations sur devises s'est élevé de 356,4 millions pour passer à 2 313,7 millions de francs. Ce résultat favorable est dû avant tout aux rémunérations élevées servies sur les marchés monétaires.

Les dollars ont été comptabilisés au cours moyen du mois de décembre, soit à fr. 1,784, contre fr. 1,599 au 31 décembre 1979. L'ajustement de l'évaluation des réserves de devises a fait apparaître un bénéfice comptable net de 1 264,6 millions de francs.

Le produit des crédits d'escompte et des avances sur nantissement a atteint un montant supérieur à celui de l'année précédente. Cela s'explique par un recours accru à ces possibilités de crédit, notamment pour les échéances, et par un relèvement des taux officiels.

Le portefeuille de titres a passé de 963,4 millions de francs à la fin de 1979 à 1 212,2 millions un an plus tard; les intérêts perçus se sont montés à 47,9 millions de francs.

F. Autorités et personnel de la Banque

1. Changements dans les autorités de la Banque

Conseil de banque

Deux membres ayant atteint l'un la limite d'âge de 70 ans et l'autre la limite de 16 ans fixée à la durée du mandat se sont retirés du Conseil de banque; il s'agit de Messieurs

M. E. Eisenring, Dr en droit, Rüschtikon (membre depuis 1974)

H. R. Schwarzenbach, Dr en droit, Horgen (membre depuis 1964)

La Banque nationale leur exprime ses très sincères remerciements pour les services qu'ils lui ont rendus.

Pour leur succéder, le Conseil fédéral et l'Assemblée générale des actionnaires ont nommé membres du Conseil de banque Messieurs

B. Boller, ing. dipl. EPF, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Boller, Winkler AG, président de l'Association patronale de l'industrie du textile, Turbenthal

H. Braunschweiler, Dr en droit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de «Winterthur» Sociétés suisses d'assurances, Winterthur.

Comités locaux

Les Comités locaux ont enregistré le départ de Messieurs

Ch. Aubert, Dr en droit, Petit-Lancy, président du Comité local de Genève depuis 1976 (membre depuis 1972)

A. Langer, Gland, président du Comité local de Lausanne depuis 1968 (membre depuis 1957)

R. Perret, Dr en droit, Horn, président du Comité local de Saint-Gall depuis 1972 (membre depuis 1965)

M. Frölicher, Dr en droit, Ursellen près Konolfingen, vice-président du Comité local de Berne depuis 1978 (membre depuis 1973)

L. Granziol, Dr ès sc. écon., Zoug, vice-président du Comité local de Zurich depuis 1971.

La Banque nationale les remercie du soutien qu'ils lui ont apporté au sein de ces Comités.

Le Conseil de banque et le Comité de banque ont procédé aux nominations suivantes:

Au *Comité local de Berne* ont été nommés Messieurs

M. Tschannen, Wohlen près Berne, jusque-là membre, à la vice-présidence, et H. Ineichen, directeur de la Fabrique de machines WIFAG, Gümligen, en qualité de membre.

Au Comité local de Genève ont été nommés Messieurs

B. d'Espine, Genève, jusque-là vice-président, à la présidence,
C. Zellweger, Chêne-Bougerie, jusque-là membre, à la vice-présidence, et
M. Brunschwig, de la maison «Bon Génie», Brunschwig et Cie, Genève, en
qualité de membre.

Au Comité local de Lausanne ont été nommés Messieurs

R. Morandi, Payerne, jusque-là vice-président, à la présidence, et
G. Golay, administrateur-délégué de la Société anonyme de la Manufacture
d'horlogerie Audemars, Piguet & Co., Le Brassus, à la vice-présidence.

Au Comité local de Saint-Gall ont été nommés Messieurs

Th. Ruff, Niederteufen, jusque-là vice-président, à la présidence,
V. Widmer, Saint-Gall, jusque-là membre, à la vice-présidence, et
W. Vetsch, directeur financier de la maison Wild Heerbrugg S.A., Heerbrugg,
en qualité de membre.

Au Comité local de Zurich ont été nommés Messieurs

W. Baumann, Horgen, jusque-là membre, à la vice-présidence, et
W. Fuchs, Dr en droit, administrateur-délégué et président de la direction de la
maison Mettler Instrumente AG, Greifensee, en qualité de membre.

2. Changements au sein de la Direction générale

A la suite de sa nomination au poste de directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, Monsieur Leo Schürmann, professeur, Dr en droit, vice-président de la Direction générale et chef du 2^e département, a quitté la Banque à la fin de l'année 1980. Monsieur Schürmann a assumé les fonctions de directeur général et de chef du 3^e département pendant les années 1974 et 1975, puis celles de vice-président de la Direction générale et de chef du 2^e département à partir de 1976. Il a contribué à déterminer la politique de la Banque nationale dans une phase difficile, et s'est acquis estime et considération. Nous tenons à exprimer à Monsieur Schürmann notre profonde gratitude pour les éminents services qu'il a rendus à l'institut d'émission.

Le Conseil fédéral a nommé, avec effet au 1^{er} janvier 1981,
vice-président de la Direction générale et chef du 2^e département
Monsieur P. Languetin, Dr h.c., jusque-là chef du 3^e département;

membre de la Direction générale et chef du 3^e département
Monsieur M. Lusser, Dr en droit, jusque-là directeur et délégué de l'Association
suisse des banquiers.

3. Changements au sein de la Direction

Les nominations suivantes sont intervenues au cours de l'année:

Directeur

Monsieur H. Baumgartner, jusque-là directeur adjoint au service de révision et
de contrôle.

Directeurs adjoints

Monsieur M. Isenschmid, jusque-là sous-directeur au service des titres
Monsieur P. Klauser, Dr en droit, jusque-là sous-directeur au service juridique.

4. Personnel

A la suite de 51 engagements, 23 départs, 12 mises à la retraite et 1 décès,
l'effectif des collaborateurs de la Banque s'est élevé de 15 unités au cours de
l'année pour atteindre 516 personnes. Sur ce total, 10% ont un diplôme universi-
taire, 53% une formation bancaire ou commerciale, 14% une formation technique
et 23% ont été formés à la Banque.

Les collaborateurs à temps partiel, au nombre de 7 (10 en 1979), et les 11 appren-
tis et stagiaires (11 en 1979) ne sont pas comptés dans l'effectif du personnel.

Les dépenses pour le personnel actif ont atteint 34,4 millions de francs en 1980, dépassant de 5,5% leur niveau de l'année précédente. Le montant des traitements de base, des allocations de renchérissement et des allocations pour enfants s'est élevé à 29,1 millions de francs. Les prestations sociales de la Banque, qui comprennent les versements à la Caisse de pensions, au Fonds de prévoyance et à l'AVS/AC, se sont chiffrées à 4 millions de francs. Les allocations de renchérissement versées aux bénéficiaires de rentes ont nécessité un prélèvement de 1,6 million de francs sur le Fonds de prévoyance.

La Direction générale adresse à ses collaboratrices et à ses collaborateurs ses sentiments de reconnaissance pour les services dévoués qu'ils ont rendus à la Banque durant l'année.

5. Remerciements aux autorités et aux milieux économiques

Arrivés au terme de ce rapport sur l'exercice 1980, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Conseil fédéral, notamment au chef du Département des finances, Monsieur W. Ritschard, pour l'appui précieux dont l'institut d'émission a constamment bénéficié dans l'accomplissement de ses tâches. Nous remercions également les autorités, les milieux bancaires, nos correspondants, ainsi que les nombreuses associations et entreprises qui, grâce aux informations qu'ils nous ont fournies et à l'esprit de collaboration dont ils ont été animés, nous ont aidés à remplir notre mission.

Zurich, le 12 février 1981

Au nom de la Direction générale

Le président

Leutwiler

Le secrétaire général

Frings

Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission de contrôle a procédé au cours de l'année écoulée à différents sondages et pointages des comptes de toutes les succursales et les agences propres de la Banque. Au cours du mois de février 1981, elle a contrôlé la comptabilité générale et vérifié l'existence des éléments de l'actif aux sièges de Zurich et de Berne.

La Commission a vérifié, conformément à l'article 51 de la loi sur la Banque nationale et à l'article 728 CO, que le compte de profits et pertes pour 1980 et le bilan au 31 décembre 1980, tels qu'ils vous sont soumis, concordent avec les soldes des comptes ouverts au grand livre de la Banque. Elle se plaît à constater que la comptabilité générale, celle des sièges et celle des succursales sont tenues dans les règles.

Le bilan au 31 décembre 1980 se monte à fr. 44 318 715 468,85. Le compte de profits et pertes, au débit duquel ont été effectués les amortissements nécessaires, notamment celui de la perte de fr. 1 110 942 692,48 reportée de l'année précédente, ainsi que d'importantes attributions à des provisions, se solde par un bénéfice net de fr. 7 515 826,40.

La Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs:

1. d'approuver le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1980;
2. d'approuver la répartition proposée du bénéfice net, qui correspond aux prescriptions légales.

Berne, le 16 mars 1981

La Commission de contrôle
Iten
Grenier
Staub

Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur la proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, dans sa séance du 13 mars 1981, le 73^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral, ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 25 mars, le rapport et les comptes annuels, conformément à l'article 63, alinéa 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. En outre, la Commission de contrôle a déposé, le 16 mars 1981, le rapport prévu à l'article 51, alinéa 2, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1980.
2. L'Assemblée donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice net de fr. 7 515 826,40 accusé par le compte de profits et pertes sera réparti comme il suit:

attribution au fonds de réserve	fr. 1 000 000.—
paiement d'un dividende de 6%	fr. 1 500 000.—
versement à l'Administration des finances	fr. 5 015 826,40
	<u>fr. 7 515 826,40</u>

Berne, le 26 mars 1981

Au nom du Conseil de banque

Le président du Conseil de banque
Wyss

Un membre de la Direction générale
Languetin

G. Tableaux

1. Situations périodiques

Actif

1980	Encaisse- or	Devises	Droits de tirage spéciaux	Portefeuille effets sur la Suisse		Avances sur nantis- sement	Titres		Corres- pon- dants en Suisse	Autres postes de l'actif	Perte sur les réserves de devises au 31.12.1979 (couverte par les réserves latentes sur l'encaisse-or)	
				Valeurs escomptées	Bons du Trésor de la Confédé- ration		pouvant servir de couverture	autres				
<i>En 1000 francs</i>												
Janvier	10.	11 903 909	24 204 394	—	413 104	—	154 357	5 330	978 517	41 973	99 433	1 110 943
	18.	11 903 909	21 718 709	—	396 503	—	57 515	5 330	984 428	30 338	126 241	1 110 943
	31.	11 903 909	21 469 133	—	1 590 359	—	431 522	5 248	991 423	165 571	128 124	1 110 943
Février	8.	11 903 909	20 281 330	—	410 287	—	114 675	5 248	993 471	36 525	135 549	1 110 943
	20.	11 903 909	19 454 545	—	406 918	—	26 089	5 428	994 621	30 994	177 183	1 110 943
	29.	11 903 909	22 081 098	—	1 473 271	—	291 112	5 405	997 487	165 074	165 845	1 110 943
Mars	10.	11 903 909	19 268 048	—	369 579	—	36 816	5 405	1 004 497	41 974	161 853	1 110 943
	20.	11 903 909	19 289 036	—	361 883	—	155 466	5 390	1 052 631	73 249	176 596	1 110 943
	31.	11 903 909	22 374 625	—	1 908 170	—	1 018 880	5 390	1 072 618	244 708	169 912	1 110 943
Avril	10.	11 903 909	19 077 295	—	450 038	—	599 086	5 390	1 080 590	61 431	168 994	1 110 943
	18.	11 903 909	18 223 791	—	429 353	—	197 157	5 390	1 084 715	73 766	191 322	1 110 943
	30.	11 903 909	21 222 692	—	2 029 014	—	592 988	5 388	1 085 102	286 470	166 796	1 110 943
Mai	9.	11 903 909	19 435 530	—	486 688	—	133 619	5 388	1 084 378	61 931	190 077	1 110 943
	20.	11 903 909	19 510 678	—	466 660	—	83 763	3 948	1 075 691	85 268	212 300	1 110 943
	30.	11 903 909	19 643 400	—	2 019 785	—	894 215	2 945	1 049 299	236 989	177 446	1 110 943
Juin	10.	11 903 909	19 547 843	—	386 228	—	76 244	2 945	1 046 841	62 282	237 768	1 110 943
	20.	11 903 909	20 363 791	—	349 445	—	58 374	2 940	1 049 103	76 817	204 730	1 110 943
	30.	11 903 909	23 522 712	—	2 059 183	—	635 172	2 922	1 049 026	238 681	168 477	1 110 943
Juillet	10.	11 903 909	19 999 777	—	427 176	—	112 657	2 832	1 049 412	99 876	191 425	1 110 943
	18.	11 903 909	19 897 538	—	401 908	—	45 779	2 832	1 050 252	72 464	207 255	1 110 943
	31.	11 903 909	20 372 130	10 785	1 941 286	—	637 087	7 962	1 045 181	205 579	208 708	1 110 943
Août	8.	11 903 909	20 047 392	10 785	428 292	—	135 114	7 962	1 046 789	24 455	211 474	1 110 943
	20.	11 903 909	19 753 027	10 785	448 998	—	51 391	7 962	1 054 232	66 093	190 420	1 110 943
	29.	11 903 909	19 911 287	10 785	2 205 433	—	886 293	7 962	1 058 981	162 647	189 553	1 110 943
Sept.	10.	11 903 909	20 770 165	10 785	388 315	—	119 217	7 962	1 059 423	46 889	188 656	1 110 943
	19.	11 903 909	20 197 865	10 785	373 589	—	36 341	8 412	1 061 510	59 460	188 996	1 110 943
	30.	11 903 909	23 162 664	10 785	2 233 032	—	532 115	8 412	1 066 919	218 428	194 480	1 110 943
Oct.	10.	11 903 909	19 524 249	10 785	432 403	—	56 652	6 385	1 067 636	76 581	201 905	1 110 943
	20.	11 903 909	19 267 865	10 785	402 823	—	286 375	6 385	1 069 479	54 621	196 864	1 110 943
	31.	11 903 909	19 197 742	10 785	2 194 181	—	488 483	6 301	1 079 293	246 163	194 633	1 110 943
Nov.	10.	11 903 909	20 617 392	10 785	419 371	—	132 517	5 810	1 080 275	50 598	196 128	1 110 943
	20.	11 903 909	20 978 402	10 785	439 891	—	40 572	5 805	1 081 364	41 891	202 177	1 110 943
	28.	11 903 909	20 820 423	10 785	2 201 639	—	619 717	5 805	1 081 804	157 721	200 992	1 110 943
Déc.	10.	11 903 909	22 288 165	10 785	393 357	—	94 125	5 805	1 110 342	80 130	199 207	1 110 943
	19.	11 903 909	24 020 452	10 785	375 718	—	101 081	5 805	1 181 825	97 255	196 636	1 110 943
	31.	11 903 908	27 355 647	11 426	2 485 527	—	919 789	5 805	1 206 364	289 607	115 642	—

Passif

Fonds propres	Billets en circulation	Engagements à vue		Engagements à terme		Autres postes du passif	Total du bilan
		<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Autres engagements à vue</i>	<i>Rescriptions de stérilisation</i>	<i>Bons émis par la Banque</i>		
<i>En 1000 francs</i>							
70 000	22 295 567	9 426 169	4 057 637	2 011 100	—	1 051 487	38 911 960
70 000	21 649 504	8 009 233	3 492 479	2 011 100	—	1 101 600	36 333 916
70 000	21 956 068	8 937 965	3 931 839	1 809 600	—	1 090 760	37 796 232
70 000	21 705 533	7 108 533	4 034 700	914 800	—	1 158 371	34 991 937
70 000	21 225 462	7 467 299	3 874 419	277 300	—	1 196 150	34 110 630
70 000	22 017 768	9 154 419	4 383 732	277 300	1 054 500	1 236 425	38 194 144
70 000	21 761 430	6 067 068	3 546 925	127 300	1 054 500	1 275 801	33 903 024
70 000	21 393 903	6 614 626	3 569 651	127 300	1 054 500	1 299 123	34 129 103
70 000	22 207 539	11 465 999	4 258 231	71 850	123 500	1 612 036	39 809 155
70 000	21 706 710	6 263 188	3 684 312	27 000	1 054 500	1 651 966	34 457 676
70 000	21 226 449	5 983 141	3 176 483	27 000	1 054 500	1 682 773	33 220 346
70 000	21 924 130	9 176 832	4 317 312	27 000	1 054 500	1 833 528	38 403 302
70 000	21 563 341	6 262 058	3 449 229	27 000	1 054 500	1 986 335	34 412 463
70 000	21 210 770	6 221 510	3 784 350	27 000	1 054 500	2 085 030	34 453 160
70 000	21 910 092	7 931 811	3 938 622	27 000	1 054 500	2 106 906	37 038 931
70 000	21 501 351	6 402 507	3 155 056	27 000	1 054 500	2 164 589	34 375 003
70 000	21 228 795	7 757 589	2 820 131	27 000	1 054 500	2 162 037	35 120 052
70 000	22 142 569	11 841 862	3 768 486	23 000	626 500	2 218 608	40 691 025
70 000	21 559 479	6 461 499	3 434 593	27 000	1 054 500	2 290 936	34 898 007
70 000	21 213 325	6 683 005	3 347 128	27 000	1 054 500	2 297 922	34 692 880
70 000	21 585 132	8 246 934	4 057 295	27 000	1 054 500	2 402 709	37 443 570
70 000	21 449 822	6 092 270	3 805 627	27 000	1 054 500	2 427 896	34 927 115
70 000	20 990 005	6 447 881	3 620 108	27 000	1 054 500	2 388 266	34 597 760
70 000	21 789 540	7 987 802	4 357 702	27 000	703 500	2 512 249	37 447 793
70 000	21 349 199	6 908 298	3 972 953	27 000	703 500	2 575 314	35 606 264
70 000	21 027 215	6 834 754	3 706 371	27 000	703 500	2 582 970	34 951 810
70 000	21 869 823	12 046 817	3 394 371	23 000	403 500	2 634 176	40 441 687
70 000	21 439 776	6 846 994	2 546 340	27 000	703 500	2 757 838	34 391 448
70 000	21 056 247	7 347 305	2 315 704	27 000	703 500	2 790 293	34 310 049
70 000	21 798 368	8 234 239	2 787 443	27 000	703 500	2 811 883	36 432 433
70 000	21 581 545	6 184 436	4 009 630	27 000	703 500	2 951 617	35 527 728
70 000	21 199 659	6 821 665	3 983 383	27 000	703 500	3 010 532	35 815 739
70 000	22 430 649	8 031 915	4 034 738	27 000	350 500	3 168 936	38 113 738
70 000	22 782 954	7 554 390	3 156 780	27 000	350 500	3 255 144	37 196 768
70 000	24 214 460	8 498 789	2 556 662	27 000	350 500	3 286 998	39 004 409
70 000	24 106 267	13 660 950	2 715 143	23 000	250 500	3 467 855	44 293 715

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941

2.1. Situation au 31 décembre

Année	Or ¹	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses; DTS ²	Avoirs avec garantie de change auprès de banques centrales étrangères	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts fédérale	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
					Effets suisses	Bons du Trésor ³	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger ⁴
<i>En millions de francs</i>													
1941	2 878,5	679,0	—	—	32,5	4,4	2,3	39,2	12,8	25,0	69,6	15,8	—
1942	3 565,2	61,8	—	—	123,8	85,3	0,8	209,9	12,0	25,2	63,9	16,3	—
1943	4 172,7	83,0	—	—	92,0	0,4	0,7	93,1	0,3	18,4	64,5	14,2	—
1944	4 554,1	102,4	—	—	69,5	—	1,6	71,1	—	27,6	64,2	13,9	—
1945	4 777,0	162,5	—	—	78,1	39,9	5,9	123,9	6,7	67,6	62,1	27,5	—
1946	4 949,9	158,0	—	—	46,1	14,5	13,9	74,5	9,6	164,2	52,7	51,7	—
1947	5 256,2	102,5	—	—	116,3	20,1	18,8	155,2	13,6	246,6	48,4	68,6	—
1948	5 821,0	236,6	—	—	115,2	1,5	8,8	125,5	1,6	79,0	47,4	50,4	—
1949	6 240,2	260,0	—	—	81,4	2,0	0,7	84,1	0,1	31,0	39,7	26,7	—
1950	5 975,8	256,4	—	—	165,3	31,5	4,4	201,2	—	85,0	40,9	60,3	—
1951	6 003,8	227,6	—	—	233,8	4,6	12,7	251,1	1,4	58,9	39,9	53,0	—
1952	5 876,1	490,9	—	—	243,9	—	1,8	245,7	—	64,0	40,1	37,5	—
1953	6 086,1	522,2	—	—	190,8	14,7	1,1	206,6	—	65,2	35,5	34,9	—
1954	6 323,4	649,8	—	—	91,6	2,0	9,6	103,2	—	116,6	46,5	41,3	—
1955	6 686,3	624,1	—	—	129,2	2,0	23,0	154,2	—	131,8	45,9	47,8	—
1956	7 102,9	627,0	—	—	170,9	21,5	80,0	272,4	—	186,9	45,7	56,1	—
1957	7 383,5	781,4	—	—	193,9	—	31,9	225,8	—	52,0	45,3	41,4	—
1958	8 329,3	560,9	—	—	56,0	—	2,3	58,3	—	21,8	44,6	33,0	—
1959	8 369,3	534,6	—	—	50,6	—	7,3	57,9	—	39,7	44,2	45,2	6,4
1960	9 454,7	583,0	—	—	49,2	—	4,3	53,5	—	37,8	43,3	45,1	6,8
1961	11 078,0	842,4	—	—	62,2	—	7,3	69,5	—	66,3	42,9	58,3	6,8
1962	11 543,3	867,4	207,0	—	67,4	45,0	11,2	123,6	—	71,7	42,8	77,8	10,2
1963	12 203,8	1 083,3	207,0	—	87,5	35,0	19,7	142,2	—	97,5	51,7	61,5	9,4
1964	11 793,6	1 679,1	432,0	431,3	109,8	24,8	28,0	162,6	—	77,7	65,3	75,3	17,0
1965	13 164,2	852,6	432,0	428,5	98,1	9,5	31,5	139,1	—	38,9	92,9	66,1	14,5
1966	12 297,4	2 060,3	432,0	518,9	97,8	16,7	43,3	157,8	—	109,3	181,7	81,5	15,4
1967	13 369,7	1 986,7	432,0	173,9	99,4	—	43,1	142,5	—	86,6	181,9	72,4	14,6
1968	11 355,8	5 601,2	1 442,0	108,3	256,2	6,8	25,5	288,5	—	160,1	180,6	99,7	21,7
1969	11 434,5	5 792,9	1 851,0	—	584,7	118,5	28,2	731,4	—	277,1	170,2	89,5	20,1
1970	11 821,3	8 441,1	1 851,0	—	306,6	71,0	21,4	399,0	—	223,5	156,0	82,8	25,5
1971	11 879,4	10 323,3	4 278,0	—	78,1	—	2,4	80,5	—	28,5	10,8	72,4	22,8
1972	11 879,7	12 323,1	4 278,0	—	770,3	152,0	13,8	936,1	—	418,8	—	142,3	27,5
1973	11 892,7	12 519,9	4 613,0	—	862,7	200,0	35,0	1 097,7	—	557,7	—	281,8	—
1974	11 892,7	11 570,6	5 403,0	—	2 166,8	484,0	43,5	2 694,3	—	699,9	92,5	166,9	—
1975	11 892,7	14 705,8	5 403,0	—	1 706,5	227,0	5,4	1 938,9	—	200,2	3,7	136,3	—
1976	11 903,9	20 426,5	5 222,0	—	912,5	375,0	13,3	1 300,8	—	157,0	63,8	160,3	—
1977	11 903,9	20 514,2	3 949,0	—	1 207,4	267,0	44,7	1 519,1	—	197,5	559,1	171,6	—
1978	11 903,9	28 981,8	2 028,5	—	214,6	—	21,5	236,1	—	49,6	348,0	185,7	—
1979	11 903,9	26 390,4	—	—	1 532,2	10,0	38,3	1 580,5	—	886,4	963,4	288,6	—
1980	11 903,9	27 355,6	11,4	—	2 285,1	152,0	48,4	2 485,5	—	919,8	1 212,2	289,6	—

¹ Evaluation à partir du 10 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4595,74; auparavant 1 kg = fr. 4869,80.

² A partir de 1980, droits de tirage spéciaux.

³ Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

⁴ A partir de 1973, sous la rubrique «Devises».

⁵ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁶ Y compris les chèques en circulation.

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue						Comptes de virements de banques temporaire-ment liés	Ré-serves mini-males des ban-ques	Engagements à terme <i>Rescrip-tions de stérilisa-tion</i>	<i>Comptes spéciaux, bons émis par la BNS</i>	Dépôts obliga-toires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	Total du bilan	Année
		<i>Comptes de virements des ban-ques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Comptes de la Confédéra-tion</i>	<i>Comptes de dépôt</i>	<i>Comptes des accords de paie-ments et de clearing</i>	<i>Avoirs de banques étran-gères⁵</i>	<i>Total</i>							
<i>En millions de francs</i>	%	<i>En millions de francs</i>												
2 336,7	123,18	896,9	194,7	44,6	108,9	—	1 245,1	—	—	—	—	3 880,6	1941	
2 637,3	135,18	1 147,8	13,6	42,0	95,7	—	1 299,1	—	—	—	—	4 226,4	1942	
3 048,5	136,87	1 065,3	9,2	47,1	126,7	—	1 248,3	—	—	—	—	4 597,2	1943	
3 548,0	128,35	835,5	27,7	50,9	109,7	—	1 023,8	—	—	—	—	4 868,6	1944	
3 835,2	124,55	843,2	6,6	106,8	162,0	—	1 118,6	—	—	—	—	5 266,5	1945	
4 090,7	121,00	662,3	194,6	84,2	223,5	—	1 164,6	—	—	—	—	5 499,8	1946	
4 383,4	119,91	722,3	127,2	59,4	263,4	—	1 172,3	—	—	—	—	5 932,1	1947	
4 594,3	126,70	960,0	11,2	49,9	221,7	—	1 242,8	—	—	337,1	—	6 400,6	1948	
4 566,3	136,86	1 334,8	105,8	40,9	249,6	—	1 731,1	—	—	200,0	—	6 721,9	1949	
4 663,8	128,13	1 042,1	485,6	75,2	170,2	—	1 773,1	—	—	—	—	6 658,6	1950	
4 927,3	121,85	1 101,9	225,4	41,6	159,9	—	1 528,8	—	—	—	—	6 675,9	1951	
5 121,9	114,73	1 209,2	78,9	39,0	126,8	—	1 453,9	—	—	—	—	6 796,8	1952	
5 228,5	116,40	1 147,3	157,3	64,8	171,5	—	1 540,9	—	—	—	—	6 996,8	1953	
5 411,6	116,85	1 255,2	216,1	49,4	171,5	—	1 692,2	—	—	—	—	7 327,2	1954	
5 515,5	121,23	1 623,8	268,9	15,6	82,1	—	1 990,4	—	—	—	—	7 738,2	1955	
5 809,7	122,26	1 570,6	609,2	17,4	89,2	—	2 286,4	—	—	—	—	8 340,1	1956	
5 931,2	124,49	1 831,1	471,1	16,2	74,7	—	2 393,0	—	—	—	—	8 574,6	1957	
6 109,3	136,34	2 541,2	105,7	18,2	61,3	—	2 726,4	—	—	—	—	9 098,9	1958	
6 343,9	131,93	2 330,7	165,6	16,9	22,1	—	2 535,3	—	—	—	—	9 141,5	1959	
6 854,1	137,94	2 288,4	416,6	18,1	33,3	—	2 756,4	—	—	390,3	—	10 266,2	1960	
7 656,0	144,70	1 996,1	662,5	19,7	37,2	231,5	2 947,0	1 035,0	—	293,5	—	12 206,6	1961	
8 506,1	135,71	2 294,2	355,9	21,6	30,0	98,0	2 799,7	1 035,0	—	373,0	—	12 994,7	1962	
9 035,4	135,07	2 700,0	389,4	27,3	39,3	31,8	3 187,8	1 035,0	—	357,3	—	13 910,2	1963	
9 721,8	121,31	2 907,9	291,5	21,2	24,4	25,6	3 270,6	1 035,0	—	433,2	—	3,4	14 787,6	1964
10 042,5	131,08	3 005,0	126,2	19,0	20,9	44,3	3 215,4	1 035,0	—	602,0	—	19,9	15 287,6	1965
10 651,1	115,46	2 982,2	375,2	15,4	23,3	34,4	3 430,5	1 035,0	—	389,0	—	2,3	15 922,3	1966
11 326,8	118,04	3 810,8	230,7	20,5	29,0	53,9	4 144,9	—	—	550,0	—	—	16 519,0	1967
12 047,3	94,26	5 776,2	505,0	23,9	33,4	75,1	6 413,6	—	—	233,1	—	—	19 339,7	1968
12 518,4	91,34	6 353,4	493,0	18,8	40,0	49,6	6 954,8	—	—	141,9	—	—	20 482,5	1969
13 106,0	90,20	7 749,6	405,3	28,5	18,3	208,4	8 410,1	—	—	201,7	200,0 ⁹	—	23 095,3	1970
14 309,9	83,01	10 701,6	713,7	30,7	15,3	393,1	11 854,4	—	516,4 ⁷	313,1	—	—	28 014,6	1971
16 635,0	71,41	9 312,6	1 380,3	31,4	17,0	279,5	11 020,8	—	2 029,3 ⁸	72,7	2,5 ¹⁰	—	31 362,9	1972
18 296,2	65,00	8 234,9	458,2	37,4	7,8	296,7	9 036,1 ⁶	—	2 872,0 ⁸	121,4	108,2 ¹¹	—	32 297,8	1973
19 435,8	61,19	9 505,0	714,5	30,3	—	114,8	10 367,1 ⁶	—	347,8 ⁸	246,9	986,3 ¹⁰	—	33 260,6	1974
19 127,8	62,17	11 478,5	1 623,8	30,0	—	150,0	13 296,0 ⁶	—	165,3 ⁸	379,8	—	—	34 991,0	1975
19 730,9	60,33	12 643,7	3 817,5	37,5	—	146,2	16 648,7 ⁶	—	246,2 ⁸	954,8	—	—	39 324,0	1976
20 396,8	58,36	13 622,8	2 513,8	41,6	—	149,3	16 330,2 ⁶	—	—	772,2	—	—	38 921,0	1977
22 499,1	52,91	15 583,9	3 437,7	45,4	—	990,6	20 062,8 ⁶	—	—	2 893,2	—	—	46 421,0	1978
23 760,9	50,10	13 207,1	2 209,4	56,8	—	2 252,8	17 735,6 ⁶	—	—	630,1	—	—	43 244,5	1979
24 106,3	49,38	13 661,0	402,8	47,8	—	2 254,0	16 376,1 ⁶	—	—	23,0	250,5 ¹²	—	44 318,7	1980

⁷ Selon la convention du 16 août 1971 concernant les réserves minimales extraordinaires.

⁸ Réserves minimales des banques sur les engagements en Suisse et envers l'étranger, selon l'arrêté fédéral du 20 décembre 1972 et celui du 19 décembre 1975.

⁹ Compte spécial PTT.

¹⁰ Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit.

¹¹ Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit et compte de stérilisation de l'administration fédérale.

¹² Bons émis par la BNS.

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 (suite)

2.2. Moyennes annuelles

Année	Or ¹	Devises	Droits de tirage spéciaux	Portefeuille suisse			Total	Effets de la Caisse de prêts fédérale	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
				Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées					en Suisse	à l'étranger ³
<i>En millions de francs</i>												
1941	2 347,3	1 153,5	—	63,8	63,9	1,6	129,3	9,3	25,4	73,5	7,5	—
1942	3 390,6	175,1	—	76,2	25,4	1,2	102,8	6,8	19,4	66,3	7,1	—
1943	3 774,4	65,6	—	87,1	61,2	0,7	149,0	0,4	16,7	64,8	7,4	—
1944	4 384,3	90,1	—	76,2	20,0	1,0	97,2	1,4	17,0	64,3	7,6	—
1945	4 691,1	117,3	—	68,1	112,8	1,1	182,0	0,3	19,6	63,8	9,3	—
1946	4 818,0	171,7	—	48,1	6,4	2,8	57,3	1,0	36,3	58,8	13,3	—
1947	5 129,9	113,6	—	36,2	8,0	7,7	51,9	3,9	59,7	50,8	16,8	—
1948	5 662,7	135,7	—	118,7	1,6	11,3	131,6	4,5	59,5	47,7	16,8	—
1949	6 046,1	305,2	—	102,4	0,3	2,2	104,9	0,2	27,6	41,7	9,7	—
1950	6 179,4	297,9	—	86,8	0,7	1,2	88,7	—	23,3	41,2	11,3	—
1951	6 000,9	225,5	—	150,0	2,6	2,3	154,9	0,1	30,9	40,1	13,8	—
1952	5 847,5	337,1	—	201,2	0,8	3,4	205,4	0,3	30,0	40,1	13,0	—
1953	5 998,7	511,4	—	191,6	0,7	0,9	193,2	—	24,7	35,8	13,0	—
1954	6 176,7	517,5	—	111,9	0,5	1,5	113,9	—	26,1	43,7	14,5	—
1955	6 304,5	597,9	—	88,9	1,2	8,6	98,7	—	44,7	46,1	17,1	—
1956	6 794,6	585,8	—	100,5	1,6	15,8	117,9	—	47,7	45,4	19,8	—
1957	7 096,4	538,3	—	128,5	0,5	15,8	144,8	—	31,6	45,4	16,3	—
1958	7 957,8	539,2	—	108,6	0,1	2,6	111,3	—	11,4	44,9	11,2	—
1959	8 285,9	444,1	—	46,6	—	0,7	47,3	—	8,5	44,3	10,5	4,9
1960	8 151,0	522,4	—	48,2	—	1,7	49,9	—	15,6	43,6	13,4	7,1
1961	10 049,6	1 121,6	—	48,0	—	1,5	49,5	—	13,8	43,0	13,0	8,1
1962	10 613,6	827,3	—	53,6	1,1	5,3	60,0	—	16,1	42,8	16,1	10,4
1963	10 753,3	844,1	—	59,6	2,7	4,5	66,8	—	17,5	91,9	16,3	11,5
1964	11 080,6	1 232,4	—	77,0	5,2	9,8	92,0	—	29,4	58,3	20,0	22,5
1965	11 672,4	971,7	—	77,5	5,6	10,0	93,1	—	20,9	78,0	22,1	21,5
1966	11 621,5	983,4	—	86,5	4,7	18,6	109,8	—	32,6	144,1	26,4	18,3
1967	11 982,3	1 351,8	—	92,5	4,7	15,0	112,2	—	30,5	185,1	26,9	20,9
1968	11 586,5	1 602,6	—	104,4	3,3	6,5	114,2	—	27,3	181,0	26,8	21,5
1969	11 431,6	2 020,8	—	193,4	9,3	19,6	222,3	—	71,1	176,0	32,2	23,2
1970	11 615,5	3 418,7	—	134,6	9,5	11,3	155,4	—	47,0	167,6	39,3	25,9
1971	11 854,9	6 834,3	—	114,3	3,6	4,3	122,2	—	15,9	128,4	35,6	27,1
1972	11 879,6	9 721,4	—	109,5	5,8	1,8	117,1	—	22,2	122,2	38,5	28,5
1973	11 892,5	10 515,1	—	166,0	24,7	4,6	195,3	—	67,0	—	55,1	17,4
1974	11 892,7	8 624,2	—	730,8	48,7	16,3	795,8	—	132,2	65,6	71,0	—
1975	11 892,7	10 005,3	—	574,2	61,1	5,3	640,6	—	85,8	13,9	50,1	—
1976	11 897,7	13 371,8	—	299,3	63,3	1,5	364,1	—	81,8	34,3	57,3	—
1977	11 903,9	13 785,3	—	523,6	72,8	6,4	602,8	—	93,6	420,3	69,2	—
1978	11 903,9	21 697,2	—	356,2	32,2	6,8	395,2	—	35,0	333,5	66,3	—
1979	11 903,9	24 628,7	—	419,0	0,3	9,2	428,5	—	107,2	684,6	71,8	—
1980	11 903,9	20 802,0	11,4 ⁴	906,1	16,2	27,7	950,0	—	301,5	1 064,6	112,9	—

¹ Evaluation à partir du 10 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4595,74; auparavant 1 kg = fr. 4869,80.

² Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

³ A partir de 1973, sous la rubrique «Devises».

⁴ Moyenne d'août à décembre.

⁵ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁶ Moyenne de janvier à juillet.

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Avoirs de banques étrangères ⁵	Total	Comptes de virements de banques temporairement liés	Engagements à terme	Année
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing						
En millions de francs	%	En millions de francs									
2 107,8	111,36	1 309,1	60,8	50,5	102,0	—	1 522,4	—	—	1941	
2 251,4	150,60	1 197,1	86,7	52,5	99,4	—	1 435,7	—	—	1942	
2 646,5	142,62	1 195,9	54,3	45,4	127,1	—	1 422,7	—	—	1943	
3 025,1	144,93	1 097,2	146,1	60,2	129,8	—	1 433,3	—	—	1944	
3 517,6	133,36	1 017,8	42,7	83,0	137,1	—	1 280,6	—	—	1945	
3 633,2	132,61	813,8	131,9	90,8	189,9	—	1 226,4	—	—	1946	
3 940,6	130,18	734,0	147,3	74,4	242,9	—	1 198,5	—	—	1947	
4 167,9	135,86	935,0	64,5	51,6	256,6	—	1 307,7	—	401,9	1948	
4 259,9	141,93	1 373,0	149,1	54,2	240,9	—	1 817,2	—	269,3	1949	
4 239,6	145,75	1 512,1	305,5	58,6	242,4	—	2 118,6	—	176,0 ⁶	1950	
4 419,5	135,78	1 269,2	384,0	51,3	153,0	—	1 857,5	—	—	1951	
4 596,2	127,22	1 176,7	319,5	41,7	154,2	—	1 692,1	—	—	1952	
4 783,6	125,40	1 373,9	203,8	99,8	127,7	—	1 805,2	—	—	1953	
4 904,0	125,95	1 354,5	229,1	54,4	164,2	—	1 802,2	—	—	1954	
5 056,8	124,67	1 397,2	303,2	30,3	142,9	—	1 873,6	—	—	1955	
5 189,7	130,92	1 672,0	458,7	17,7	74,3	—	2 222,7	—	—	1956	
5 467,2	129,80	1 788,4	283,8	17,6	106,4	—	2 196,2	—	—	1957	
5 501,2	144,66	2 600,3	270,6	17,9	66,5	—	2 955,3	—	—	1958	
5 705,3	145,23	2 610,3	264,9	17,8	36,4	—	2 929,4	—	—	1959	
6 042,4	134,90	2 112,3	289,0	17,6	23,8	—	2 442,7	—	399,2 ⁷	1960	
6 672,9	150,60	2 346,5	684,9	21,2	29,8	222,6 ⁸	3 198,4	1 035,0 ⁹	397,8	1961	
7 358,9	144,23	2 034,2	326,4	21,7	23,6	187,6	2 593,5	1 035,0	399,4	1962	
8 002,8	134,37	2 046,3	195,1	26,0	21,6	59,7	2 348,7	1 035,0	399,1	1963	
8 638,6	128,27	2 059,2	283,1	24,5	27,0	32,2	2 426,0	1 035,0	483,3	1964	
9 179,1	127,16	2 173,9	232,2	26,9	18,8	44,5	2 496,3	1 035,0	597,5	1965	
9 566,5	121,48	1 997,2	287,5	19,8	15,8	37,8	2 358,1	1 035,0	587,0	1966	
10 013,4	119,66	2 366,4	234,0	18,1	19,7	57,3	2 695,5	805,0	588,3	1967	
10 577,5	109,54	3 006,2	250,0	18,6	28,8	46,9	3 350,5	—	476,6	1968	
11 259,9	101,53	3 061,8	306,8	20,1	23,8	46,1	3 458,6	—	324,0	1969	
11 784,7	98,56	3 562,5	517,8	20,9	25,3	62,3	4 188,8	—	428,3	1970	
12 663,8	93,61	7 452,3 ¹⁰	801,7	21,5	12,1	132,3	8 419,9	—	483,1	1971	
14 080,4	84,37	8 221,9	1 288,9	26,0	16,3	345,0	9 898,1	—	395,1 ¹¹	1972	
15 784,2	75,34	5 651,9	982,0	27,5	11,7	371,5	7 045,9 ¹²	—	600,1 ¹³	1973	
17 022,7	69,86	5 524,2	504,6	31,1	0,5	199,0	6 263,0 ¹²	—	870,9 ¹³	1974	
17 608,5	67,54	6 342,9	841,1	30,9	—	162,9	7 384,5 ¹²	—	1 222,7 ¹¹	1975	
17 778,4	66,92	6 971,5	2 772,5	40,9	—	272,7	10 062,8 ¹²	—	1 426,3 ¹¹	1976	
18 590,5	64,03	7 057,8	2 549,7	39,5	—	179,8	9 834,0 ¹²	—	1 160,4	1977	
19 547,6	60,90	9 771,4	2 780,7	54,2	—	389,3	13 001,1 ¹²	—	3 263,0	1978	
21 069,7	56,50	10 484,9	2 443,9	59,6	—	2 226,3	15 221,4 ¹²	—	2 656,9	1979	
21 779,7	54,66	7 860,6	1 234,2	52,7	—	2 289,7	11 445,2 ¹²	—	925,0 ¹⁴	1980	

⁷ Moyenne d'octobre à décembre.

⁸ Moyenne de fin juin à décembre.

⁹ Moyenne de fin mars à décembre.

¹⁰ Y compris les montants versés sur le compte de stérilisation.

¹¹ Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement de l'accroissement autorisé du crédit).

¹² Y compris les chèques en circulation.

¹³ Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement de l'accroissement autorisé du crédit), ainsi que sur le compte de stérilisation de l'administration fédérale.

¹⁴ Y compris les bons émis par la Banque.

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 (suite)

2.3. Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises	Escompte						Avances sur nantissement	Transactions en titres appartenant à la Banque
			Portefeuille suisse							
			Effets suisses		Bons du Trésor ²	Obligations	Total	Effets de la Caisse de prêts fédérale		
			Montant	Moyenne des jours à courir						
En millions de francs		Jours	En millions de francs							
1941	7 836,4	7 844,4	290,1	86	728,9	10,5	1 029,5	58,5	158,1	24,0
1942	9 194,0	5 280,4	462,3	86	474,6	6,9	943,8	49,9	152,6	15,3
1943	9 683,4	1 936,9	459,2	85	663,2	3,9	1 126,3	16,4	134,0	4,4
1944	10 522,5	3 119,5	566,8	77	404,1	8,3	979,2	19,8	141,5	4,9
1945	12 005,6	6 734,2	408,3	74	977,8	10,7	1 396,8	65,7	276,1	7,0
1946	14 043,1	4 716,9	363,5	74	236,8	26,6	626,9	61,5	498,0	17,4
1947	21 023,4	3 584,3	275,6	66	74,4	63,8	413,8	84,1	864,9	11,5
1948	17 787,7	4 936,2	808,4	71	27,6	60,2	896,2	59,5	664,6	5,0
1949	15 720,1	6 421,6	465,6	85	6,2	8,8	480,6	41,4	244,8	16,1
1950	17 841,5	6 316,2	470,3	78	32,7	9,6	512,6	20,0	308,0	5,9
1951	15 933,8	6 960,0	842,5	79	27,5	23,1	893,1	2,9	437,7	4,4
1952	16 645,0	9 518,0	1 264,9	85	8,1	12,5	1 285,5	1,6	448,6	4,7
1953	17 130,8	13 518,0	1 100,3	88	23,7	4,7	1 128,7	—	358,8	63,9
1954	18 230,1	17 961,2	817,7	86	2,0	14,7	834,4	—	474,9	22,3
1955	18 609,2	21 665,5	836,9	83	23,7	63,7	924,3	—	774,8	4,6
1956	23 143,6	22 895,8	922,1	81	36,5	124,7	1 083,3	—	847,6	27,7
1957	35 038,4	19 667,6	1 053,6	43 ³	0,3	63,2	1 117,1	—	559,9	0,6
1958	33 429,7	24 195,4	827,5	45 ⁴	0,3	6,7	834,5	—	217,0	23,4
1959	29 399,6	19 956,0	523,3	50 ⁴	—	9,8	533,1	—	202,9	19,3
1960	29 297,6	33 172,5	533,8	51 ⁴	0,5	9,5	543,8	—	331,0	7,7
1961	35 856,9	30 831,8	532,4	49 ⁴	—	13,9	546,3	—	366,8	10,3
1962	38 492,0	51 924,5	476,8	61 ⁴	49,5	36,2	562,5	—	412,6	45,2
1963	43 696,3	52 243,4	307,3	47 ⁴	68,6	39,1	415,0	—	534,6	585,0
1964	48 384,3	47 794,0	475,3	25 ⁴	158,3	73,8	707,4	—	644,0	20,9
1965	47 929,8	53 340,5	405,9	32 ⁴	264,5	80,2	750,6	—	582,5	29,8
1966	51 962,9	47 396,1	457,8	35 ⁴	220,2	130,7	808,7	—	918,8	91,3
1967	56 213,7	67 305,0	469,7	32 ⁴	100,0	111,4	681,1	—	759,6	16,7
1968	61 708,6	99 530,6	1 047,4	10 ⁴	187,7	49,2	1 284,3	—	926,4	1,9
1969	62 267,9	101 135,3	5 175,8	6 ⁴	334,5	109,9	5 620,2	—	2 697,2	10,4
1970	68 281,0	156 633,3	2 108,0	8 ⁴	314,0	72,7	2 494,7	—	2 359,6	37,8
1971	76 363,8	299 589,6	1 454,2	9 ⁴	140,0	16,9	1 611,1	—	912,9	145,2
1972	83 424,1	301 147,1	1 935,4	7 ⁴	280,0	18,2	2 233,6	—	1 073,3	10,8
1973	91 638,5	281 381,8	3 497,5	8 ⁴	784,0	42,4	4 323,9	—	2 719,2	—
1974	101 551,2	350 100,6	11 669,5	11 ⁴	1 824,5	102,5	13 596,5	—	5 496,2	205,6
1975	101 469,0	419 062,0	9 773,2	10 ⁴	2 822,0	14,1	12 609,3	—	4 145,5	145,6
1976	144 653,5	606 296,0	2 429,5	52 ⁴	3 039,0	16,6	5 485,1	—	3 282,2	228,0
1977	133 136,8	559 594,6	10 673,0	53 ⁴	3 492,0	55,4	14 220,4	—	4 306,2	1 589,5
1978	158 541,8	444 425,8	6 026,3	56 ⁴	1 547,0	37,9	7 611,2	—	1 802,9	576,5
1979	111 864,7	751 883,0	8 767,9	63 ⁴	12,0	50,5	8 830,4	—	5 463,1	652,0
1980	121 101,3	699 004,2	20 750,3	57 ⁴	562,0	105,0	21 417,3	—	12 304,7	341,2

¹ De 1941 à 1976, l'or est compris dans ce chiffre.

² Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

³ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés durant le second semestre de 1957, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

⁴ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 (suite)

2.4. Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur or et sur devises ¹	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des titres appartenant à la Banque	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ³	Commissions ⁴	Divers ⁵	Bénéfice brut	Prélèvements sur provisions
		Total	dont escompte										
			d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ²	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts fédérale							
<i>En 1000 francs</i>													
1941	6 503	1 513	783	520	23	114	642	2 555	56	634	122	12 025	—
1942	9 294	1 210	853	138	19	108	484	2 183	48	669	146	14 034	—
1943	7 098	1 365	963	335	10	18	419	2 269	49	568	82	11 850	—
1944	8 424	1 241	959	198	14	17	426	2 198	50	674	136	13 149	—
1945	8 550	2 232	725	1 455	14	7	480	2 072	52	624	223	14 233	—
1946	16 725	859	628	89	37	14	868	1 377	93	1 154	138	21 214	—
1947	10 756	811	517	127	108	55	1 427	1 515	147	1 899	—	16 555	—
1948	7 168	2 134	1 827	44	163	95	1 498	1 736	176	2 345	95	15 152	—
1949	7 689	1 902	1 814	14	34	37	700	1 386	80	1 409	116	13 282	—
1950	10 470	1 623	1 567	11	16	25	552	1 350	81	1 223	151	15 450	—
1951	7 888	2 811	2 641	127	31	1	770	1 459	130	1 266	179	14 503	—
1952	8 232	3 934	3 537	328	53	5	736	1 303	117	934	139	15 395	—
1953	9 699	3 751	3 295	435	14	—	605	1 258	114	1 214	171	16 812	—
1954	10 689	2 705	2 192	489	19	—	622	1 356	126	971	102	16 571	—
1955	16 735	2 298	1 832	347	115	—	1 090	1 366	168	967	607	23 231	—
1956	19 215	2 648	1 975	464	206	—	1 149	1 550	182	864	571	26 179	—
1957	16 894	3 329	2 860	176	289	—	981	1 702	187	712	591	24 396	—
1958	15 293	3 005	2 920	9	71	—	417	1 408	147	679	518	21 467	—
1959	16 167	1 385	1 368	—	13	—	254	1 793	99	502	564	20 764	—
1960	19 970	1 354	1 318	—	33	—	463	2 192	111	465	840	25 395	—
1961	25 750	1 337	1 297	—	27	—	390	1 776	112	537	912	30 814	—
1962	25 863	1 483	1 374	5	101	—	465	2 497 ⁶	135	648	1 141	32 232	—
1963	25 889	1 541	1 396	58	83	—	505	8 416 ⁶	147	601	1 088	38 187	—
1964	24 898	2 033	1 753	85	191	—	936	12 367 ⁶	200	635	1 533	42 602	—
1965	29 785	2 270	1 959	74	233	—	731	20 208 ⁶	189	671	1 468	55 322	—
1966	35 216	3 127	2 533	70	518	—	1 160	26 964 ⁶	237	893	1 350	68 947	—
1967	31 650	4 235	3 596	77	557	—	1 141	28 789 ⁶	258	938	1 068	68 079	—
1968	58 458	3 727	3 476	56	191	—	897	7 573	230	806	880	72 571	—
1969	63 276	7 487	6 576	285	622	—	2 471	7 453	311	1 109	696	82 803	—
1970	90 186	6 443	5 817	243	378	—	1 897	7 274	464	1 194	281	107 739	—
1971	77 499	4 154	3 992	68	89	—	780	8 882	338	1 351	340	93 344	—
1972	119 358	3 768	3 384	277	102	—	602	1 192	250	2 053	696	127 919	—
1973	139 479	5 458	4 914	242	297	—	2 782	950	342	2 069	828	151 908	—
1974	128 389	28 600	26 276	1 379	942	—	6 121	2 020	889	2 387	421	168 827	—
1975	81 000	30 737	27 668	2 992	75	—	3 831	8 951	594	2 704	539	128 356	—
1976	170 242	8 627	8 119	462	43	—	1 965	1 480	291	2 957	586	186 148	—
1977	—	10 252	9 190	929	129	—	2 108	7 818	307	2 535	750	23 770	209 567
1978	1 257 674	5 464	5 216	172	76	—	616	52 213	204	2 802	1 305	-2 593 453 ⁷	684 239
1979	1 957 316	4 307	4 109	3	195	—	1 529	19 282	143	3 661	1 425	1 987 663	40 250
1980	3 578 326	19 461	18 404	330	727	—	8 513	47 880	1 335	2 913	2 864	3 661 292	—

¹ Y compris le produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger.

² Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

³ Jusqu'en 1949, y compris les intérêts des comptes de chèques postaux.

⁴ Y compris les droits de garde et la location de coffres-forts.

⁵ Depuis 1978, y compris le revenu des immeubles de la Banque.

⁶ Y compris les bons du Trésor étrangers en francs suisses.

⁷ Perte liée aux amortissements sur devises.

Frais d'adminis- tration ⁸	Impôts et droits, y compris attribu- tion à la provision	Frais et provision pour opéra- tions d'open- market	Frais et provision pour la con- fection de billets de banque	Provision et frais de stérili- sation, d'intérêts à l'admini- stration fédérale	Amortissements, pertes et réserves		Verse- ments extraordi- naires aux institutions de pré- voyance	Béné- fice net	Attri- bution au fonds de réserve	Divi- dende	Verse- ments à l'Admi- nistra- tion des finances	Année
					<i>sur divers postes</i>	<i>sur devises</i>						
3 908	1 147	—	1 134	—	583	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1941
4 371	188	—	2 500	—	562	—	1 000	5 413	500	1 500	3 413	1942
4 507	323	—	1 535	—	72	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1943
5 404	300	—	1 500	—	532	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1944
4 966	239	—	2 300	—	715	—	600	5 413	500	1 500	3 413	1945
5 435	—	—	5 000	4 140	26	—	1 200	5 413	500	1 500	3 413	1946
6 738	480	—	3 243	—	681	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1947
7 206	—	—	2 000	—	83	—	450	5 413	500	1 500	3 413	1948
7 374	—	—	—	451	44	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1949
7 502	—	—	500	1 501	534	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1950
7 585	—	—	—	799	347	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1951
7 683	250	—	1 500	—	190	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1952
8 182 ⁹	250	—	1 500	—	608	—	500	5 772	500	1 500	3 772	1953
8 009	—	—	2 500	—	290	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1954
8 732 ⁹	—	—	6 000	—	727	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1955
11 372 ⁹	300	—	5 000	—	2 035	—	1 200	6 272	1 000	1 500	3 772	1956
10 334 ⁹	300	—	5 000	—	990	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1957
10 122 ⁹	—	—	3 000	—	2 073	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1958
9 210	—	—	3 000	—	2 282	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1959
9 145	400	—	3 000	4 087	1 741	—	750	6 272	1 000	1 500	3 772	1960
9 716	—	—	6 000	5 362	1 893	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1961
10 658	400	—	6 000	4 358	2 973	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1962
11 905	200	—	10 000	5 812	2 427	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1963
13 519 ⁹	400	—	10 000	7 914	2 926	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1964
13 190	—	6 000	10 000	12 964	4 325	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1965
14 995	—	16 460	7 020	16 513	5 116	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1966
16 176 ⁹	—	4 984	6 489	29 008	2 579	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1967
18 323 ⁹	234	5 000	10 101	22 674	7 396	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1968
19 857 ⁹	—	3 000	12 554	13 563	24 986	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1969
28 890 ⁹	1 000	5 000	23 360	30 250	9 396	—	3 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1970
27 468 ⁹	—	—	16 711	35 285	3 364	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1971
33 039 ⁹	2 467	27 000	17 601	10 593	26 703	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1972
32 376 ⁹	—	20 000	31 559	37 658	19 799	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1973
54 914 ⁹	2 915	—	33 743	30 949	35 790	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1974
36 336	—	—	6 821	40 379	35 304	—	2 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1975
39 296	4 010	—	7 962	96 257	29 606	—	1 500	7 516	1 000	1 500	5 016	1976
39 475	399	86 100	10 754	70 102	18 991	—	—	7 516	1 000	1 500	5 016	1977
41 081	1 000	—	8 412	60 481	52 214	4 434 782	—	—	—	1 500	5 016	1978
44 353	1 462	109 364	13 452	66 595	61 848	1 730 839 ¹⁰	—	—	—	1 500	5 016	1979
61 814	—	84 166	35 263	81 097	113 376	3 268 060 ¹¹	10 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1980

⁸ Y compris intérêts aux déposants.

⁹ Y compris l'attribution à la provision pour risques non assurés.

¹⁰ Dont amortissement de la perte sur devises portée au bilan au 31.12.1978: 1 482 510.

¹¹ Dont amortissement de la perte sur devises portée au bilan au 31.12.1978: 1 110 943, provision pour risques de change: 215 7117.

3. Taux de l'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis 1936

Date de la modification		Taux de l'escompte		Taux des avances sur nantissement	
		%	Durée jours	%	Durée jours
1936	9 septembre	2	78	3	78
	26 novembre	1½	7 475	2½	7 475
1957	15 mai ¹	2½	652	3½	652
1959	26 février ²	2	1 955	3	1 955
1964	3 juillet ³	2½	732	3½	732
1966	6 juillet ⁴	3½	369	4	369
1967	10 juillet ⁴	3	798	3%	798
1969	15 septembre ⁵	3%	1 225	4%	1 225
1973	22 janvier ⁵	4½	364	5%	364
1974	21 janvier ⁶	5½	406	6	484
1975	3 mars ⁷	5	78	—	—
	20 mai ⁷	4½	97	5½	97
	25 août ⁷	4	35	5	35
	29 septembre ⁷	3½	30	4½	30
	29 octobre ⁷	3	76	4	76
1976	13 janvier ⁸	2½	147	3½	147
	8 juin ⁸	2	402	3	402
1977	15 juillet ⁹	1½	227	2½	227
1978	27 février ⁹	1	616	2	616
1979	5 novembre ⁹	2	57	3	57
1980	28 février ¹⁰	3	307 ¹⁰	4	307 ¹⁰

¹ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¼% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957, 2% du 25 juillet 1957 au 31 mai 1959; autres stocks obligatoires 2% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957, 2½% du 25 juillet 1957 au 31 mai 1959.

² Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¼% du 1^{er} juin 1959 au 5 juillet 1964; autres stocks obligatoires 2% du 1^{er} juin 1959 au 5 juillet 1964.

³ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2¼% du 6 juillet 1964 au 31 décembre 1965; autres stocks obligatoires 2½% du 6 juillet 1964 au 31 décembre 1965.

⁴ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2¼% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3¼% du 1^{er} octobre 1966 au 31 mars 1968; autres stocks obligatoires 3% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3½% du 1^{er} octobre 1966 au 10 novembre 1969.

⁵ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3% du 1^{er} avril 1968 au 10 novembre 1969, 3¼% du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3½% du 25 janvier au 29 février 1972, 3¾% du 1^{er} mars 1972 au 1^{er} janvier 1974; autres stocks obligatoires 4% du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3¾% du 25 janvier au 29 février 1972, 3½% du 1^{er} mars 1972 au 1^{er} janvier 1974.

⁶ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3% du 2 janvier au 15 avril 1974, 4% du 16 avril au 31 décembre 1974; autres stocks obligatoires 4% du 2 janvier au 15 avril 1974, 4½% du 16 avril au 31 décembre 1974.

⁷ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 4½% du 1^{er} janvier au 24 août 1975, 3¾% du 25 août au 31 octobre 1975, 3¼% du 1^{er} novembre au 31 décembre 1975; autres stocks obligatoires 5% du 1^{er} janvier au 24 août 1975, 4¾% du 25 août au 31 octobre 1975, 3½% du 1^{er} novembre au 31 décembre 1975.

⁸ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3% du 1^{er} au 31 janvier 1976, 2¾% du 1^{er} février au 14 mars 1976, 2½% du 15 mars au 9 juin 1976, 2¼% du 10 juin au 30 novembre 1976, 2% du 1^{er} décembre 1976 au 17 juillet 1977; autres stocks obligatoires 3¼% du 1^{er} au 31 janvier 1976, 3% du 1^{er} février au 14 mars 1976, 2¾% du 15 mars au 9 juin 1976, 2½% du 10 juin au 30 novembre 1976, 2¼% du 1^{er} décembre 1976 au 17 juillet 1977.

⁹ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¼% du 18 juillet 1977 au 26 février 1978, 1½% du 27 février au 19 mars 1978, 1¼% du 20 mars 1978 au 7 novembre 1979, 1¼% du 8 novembre 1979 au 20 janvier 1980, 2% du 21 janvier au 4 mars 1980, 3% à partir du 5 mars 1980; autres stocks obligatoires 2% du 18 juillet 1977 au 26 février 1978, 1¼% du 27 février au 19 mars 1978, 1½% du 20 mars au 24 septembre 1978, 1¼% du 25 septembre 1978 au 7 novembre 1979, 2% du 8 novembre 1979 au 20 janvier 1980, 2¼% du 21 janvier au 4 mars 1980, 3¼% à partir du 5 mars 1980.

¹⁰ Jusqu'au 31 décembre 1980.

H. Liste des membres des organes de surveillance et de direction (situation au 1^{er} janvier 1981)

Conseil de banque (période administrative 1979–1983)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

E. Wyss, D^r ès sc. écon., conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville, Bâle, président

F. Schaller, D^r ès sc. écon. et ès sc. soc., professeur aux universités de Lausanne et de Berne, Epalinges, vice-président

R. Bärlocher, D^r en droit, avocat, Saint-Gall

B. Boller, ing. dipl. EPF, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Boller, Winkler S.A., président de l'Association patronale de l'industrie du textile, Turbenthal

* H. Braunschweiler, D^r en droit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de «Winterthour» Sociétés suisses d'assurances, Winterthour

* L. Bühler, directeur de la Banque cantonale de Thurgovie, Weinfelden

W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Kastanienbaum

* F. Carruzzo, président de la Municipalité de Sion, Sion

* A. Edelmann, D^r en droit, Saint-Gall

* R. Etter, président de l'Union suisse des arts et métiers, Aarwangen

A. Fürer, D^r en droit et en sc. écon., D^r h. c., administrateur-délégué de Nestlé S.A., Chardonne

P. Gaibrois, administrateur-délégué de Tornos S.A., Fabrique de Machines Moutier, Moutier

P. Gerber, ing. agr., conseiller aux Etats, administrateur de l'asile de Frienisberg, président de l'Union suisse des paysans, Frienisberg

R. Givel, D^r ès sc. écon., directeur général de la Banque Vaudoise de Crédit, Lonay

* C. Grosjean, avocat, président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Auvornier

* F. Halm, président du conseil d'administration de la SIG Société Industrielle Suisse, président de l'Union centrale des associations patronales suisses, Arlesheim

B. Hardmeier, D^r ès sc. écon., secrétaire de l'Union syndicale suisse, Stuckishaus

L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive

R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne

* E. L. Keller, D^r en droit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Edouard Keller S.A., président de la Délégation du commerce, Erlenbach

R. Lardelli, Union du commerce et de l'industrie des Grisons, Coire

* K. Lareida, D^r ès sc. écon., conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton d'Argovie, Aarau

E. Leemann, D^r ès sc. écon., président de la direction de la Banque Centrale Coopérative Société Anonyme, Bâle

* W. Martignoni, D^r ès sc. écon., conseiller national et conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Berne, Muri près Berne

W. Messmer, conseiller national, président central de la Société suisse des entrepreneurs, Sulgen

- * A. Muheim, D^r en droit, conseiller national, Lucerne
- * F. Muheim, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Altdorf
- R. Müller, D^r ès sc. écon., conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Muri près Berne
- * J. Pfau, directeur général des Ateliers des Charmilles S.A., Collonge-Bellerive
- L. von Planta, D^r en droit et D^r h. c., président du conseil d'administration et administrateur-délégué de CIBA-GEIGY S.A., président du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Bâle
- R. Reichling, ing. agr. dipl. EPF, conseiller national, président de l'Union centrale des producteurs suisses de lait, Stäfa
- U. Sadis, ing. dipl. EPF, conseiller d'Etat, directeur du Département des travaux publics et du Département des finances du canton du Tessin, Lugano
- H. Sommer, directeur général d'Ebauches S.A., membre de la direction du groupe ASUAG, Bellach
- * A. Stefani, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Giornico
- H. Strasser, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, Arlesheim
- R. Suter, Zurich
- P. A. Tresch, président central de la Société Suisse des Hôteliers, Amsteg
- L. Uchtenhagen, D^r ès sc. écon., conseillère nationale, Zurich
- A. Waeber, D^r ès sc. écon., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel
- * Ph. de Weck, Matran

Comité de banque (période administrative 1979–1983)

- E. Wyss, D^r ès sc. écon., conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville, Bâle, président de par ses fonctions
- F. Schaller, D^r ès sc. écon. et ès sc. soc., professeur aux universités de Lausanne et de Berne, Epalinges, vice-président de par ses fonctions
- W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Kastanienbaum
- A. Fürer, D^r en droit et en sc. écon., D^r h. c., administrateur-délégué de Nestlé S.A., Chardonne
- C. Grosjean, avocat, président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Auvornier
- L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive
- R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne
- R. Müller, D^r ès sc. écon., conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Muri près Berne
- L. von Planta, D^r en droit et D^r h. c., président du conseil d'administration et administrateur-délégué de CIBA-GEIGY S.A., président du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Bâle
- A. Waeber, D^r ès sc. écon., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel

Comités locaux (période administrative 1979–1983)

Aarau

P. H. Kern, administrateur-délégué et président de la direction de la maison Kern & Cie, S.A., Aarau, président

L. Mäder, Dr ès sc. nat., administrateur-délégué des maisons Dr. Walter Mäder, Lack- und Farbenfabrik, Aktiengesellschaft, et Emil Reinle AG Baden, Baden, vice-président

R. Thalmann, président du conseil d'administration de la société anonyme Elektro-Apparatebau Olten, Wil près Starrkirch

Bâle

H. Gürtler-Meyer, Dr en droit, administrateur-délégué de la maison Brauerei Ziegelhof A.-G., Seltisberg, président

G. E. Grisard, Dr ès sc. écon., président du conseil d'administration de la maison Hiag Holzindustrie AG, Riehen, vice-président

H. Steinemann, Dr ès sc. nat., administrateur-délégué de Patria Société générale d'assurances et de Patria Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie, Bâle

Berne

B. Leimgruber, directeur de la maison Lamelcolor S.A., Estavayer-le-Lac, président

M. Tschannen, ing. agr. dipl. EPF, président de la direction de la Fédération d'associations agricoles du Canton de Berne et des cantons limitrophes (VLG), Wohlen près Berne, vice-président

H. Ineichen, directeur de la Fabrique de machines WIFAG, Gümliigen

Genève

B. d'Espine, directeur des Ateliers d'Aire S.A., Genève, président

C. Zellweger, ing. dipl. EPF, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Nationale S.A., Chêne-Bougeries, vice-président

M. Brunshwig, de la maison «Bon Génie», Brunshwig & Cie, Genève

Lausanne

R. Morandi, président du conseil d'administration de la maison Morandi frères, société anonyme, Payerne, président

G. Golay, administrateur-délégué de la Société anonyme de la Manufacture d'horlogerie Audemars, Piguet & Co., Le Brassus, vice-président

P.-N. Julen, directeur de la Fédération économique du Valais (Chambre valaisanne de commerce), Muraz-sur-Sierre

Lucerne

F. Stöckli, ing. agr., directeur de l'UFAG, Sursee, président

W. von Moos, ing. dipl. EPF, président de la direction de von Moos Aciers S.A., Lucerne, vice-président

J. Bucher, Dr en droit, directeur des Forces Motrices de la Suisse centrale, Lucerne

Lugano

D. Poggioli, D^r ès sc. comm., bureau fiduciaire, Lugano, président
P. Melera, Castel S. Pietro, vice-président
D. Tenconi, administrateur-délégué de la maison Tensol S.A., Piotta

Neuchâtel

A. Grisel, directeur marketing et ventes des Fabriques d'assortiments réunies, La Chaux-de-Fonds, président
P. Kiefer, membre du conseil d'administration de Chocolat Suchard S.A., de Chocolat Tobler S.A. et de Suchard-Tobler S.A., Colombier, vice-président
E. Haas, président du comité de direction de La Neuchâteloise-Assurances, Saint-Blaise

Saint-Gall

Th. Ruff, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison J. Huber & Cie S.A. Saint-Gall, Niederteufen, président
V. Widmer, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Union S.A., Saint-Gall, vice-président
W. Vetsch, directeur financier de la maison Wild Heerbrugg S.A., Heerbrugg

Zurich

E. Jaggi, D^r ès sc. techn., professeur, président de la direction de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale (VOLG), Winterthour, président
W. Baumann, président du conseil d'administration de la maison Baumann AG, Rolladenfabrik, Horgen, vice-président
W. Fuchs, D^r en droit, président de la direction et administrateur-délégué de la maison Mettler Instrumente AG, Greifensee

Commission de contrôle (période administrative 1980/1981)

Membres

J. Iten, Zoug, président
G. Grenier, directeur de la Caisse d'Épargne de la République et Canton de Genève, Genève
W. Staub, directeur de la Banque de Gossau, Gossau

Suppléants

P. Hostettler, directeur du Crédit Foncier Neuchâtelois, Neuchâtel
S. Lutz, directeur de la Banque cantonale d'Appenzell-Rhodes-Extérieures, Hérिसau
M. Meier-Milt, directeur principal de la Banque Hypothécaire de Bâle-Campagne, Bottmingen

Direction générale

F. Leutwiler, D^r ès sc. écon. et D^r h. c., Zurich
P. Languetin, D^r h. c., Berne
M. Lusser, D^r en droit, Zurich

Secrétariat général

Secrétaire général A. Frings, D^r ès sc. écon., Zurich
Suppléant du secrétaire général Th. Scherer, D^r ès sc. écon., Berne

Départements*1^{er} département (Zurich)*

Chef du département F. Leutwiler, D^r ès sc. écon. et D^r h. c., président de la Direction générale

Suppléant du chef du département P. Ehram, D^r en droit, directeur

Service juridique P. Ehram, D^r en droit, directeur
P. Klauser, D^r en droit, directeur adjoint
W. Schmid, D^r en droit, juriste-conseil

Service d'études K. Schiltknecht, D^r ès sc. écon., privat-docent, directeur adjoint
R. Kästli, D^r ès sc. pol., privat-docent, sous-directeur
G. Rich, D^r ès sc. écon., sous-directeur
Ch. Menzel, chef de division

Service de statistique M. Baltensperger, D^r ès sc. écon., directeur adjoint
A. Föllmi, D^r ès sc. pol., sous-directeur

Service du personnel H. R. Läng, D^r ès sc. pol., directeur

Service de révision et de contrôle H. Baumgartner, directeur
R.-M. Chappuis, sous-directeur

Service d'informatique Ch. Vital, D^r ès sc. écon., sous-directeur

Bâtiments de la Banque (Zurich et succursales) G. Nideröst, chef de division

Presse et information E. Heini, chef de division

Conseiller en gestion E. Kilgus, professeur, D^r ès sc. écon., Küssnacht ZH

2^e département (Berne)

Chef du département	P. Languetin, D ^r h. c., vice-président de la Direction générale
Suppléant du chef du département	M. de Rivaz, D ^r en droit, directeur
Etat-major	P. Hadorn, D ^r ès sc. pol., chef de division
Comptabilité générale	H.-P. Dosch, directeur adjoint
Caisse du siège	H. Hulliger, sous-directeur
Billets et monnaies, sécurité, bâtiments du siège	J. Ammann, D ^r ès sc. pol., directeur
Caisse principale	R. Aebersold, directeur adjoint V. Zumwald, sous-directeur
Services internes	D. Ambühl, chef de division
Marché des capitaux et contrôle des émissions	W. Bretscher, directeur
Titres	M. Isenschmid, directeur adjoint
Correspondance et portefeuille	R. Raschle, sous-directeur

3^e département (Zurich)

Chef du département	M. Lusser, D ^r en droit, membre de la Direction générale
Suppléant du chef du département	H. Meyer, D ^r ès sc. écon., directeur
Etat-major	M. Corti, D ^r en droit, sous-directeur Mme M. Dubois, D ^r ès sc. écon., chef de division
Opérations sur les marchés des changes et de l'argent	H. Stahel, directeur
Devises	W. Bächtold, sous-directeur
Portefeuille	H. W. Preisig, sous-directeur
Autres opérations bancaires	H. Schmid, directeur adjoint
Comptabilité	W. Bolliger, sous-directeur
Virements et clearing bancaire	E. Guyer, sous-directeur
Correspondance	W. Obi, sous-directeur
Caisse	R. Würmli, sous-directeur
Titres	A. Kunz, sous-directeur

Succursales

<i>Aarau</i>	H. Herzog, directeur F. Merz, suppléant du directeur
<i>Bâle</i>	R. Winteler, directeur K. Schär, suppléant du directeur
<i>Genève</i>	S. Delémont, directeur J.-P. Borel, suppléant du directeur
<i>Lausanne</i>	W. Schreyer, directeur F. Verdon, suppléant du directeur
<i>Lucerne</i>	H. Theiler, D ^r ès sc. écon., directeur J. Burri, suppléant du directeur
<i>Lugano</i>	C. Gaggini, directeur B. Rüttsch, suppléant du directeur
<i>Neuchâtel</i>	F. von Arx, directeur Ch. Girod, suppléant du directeur
<i>Saint-Gall</i>	W. Küng, directeur A. Geiger, suppléant du directeur

Agences propres

<i>Bienne</i> (rattachée au siège de Berne)	P. Bürgi, chef de l'agence
<i>La Chaux-de-Fonds</i> (rattachée à la succursale de Neuchâtel)	J. Jolidon, chef de l'agence
<i>Winterthur</i> (rattachée au siège de Zurich)	E. Willi, chef de l'agence

